



# Alithya

Rapport de gestion  
de Groupe Alithya inc.

Exercice clos le 31 mars 2025

# Table des matières

	Page	
1.	Mode de présentation	2
2.	Énoncés prospectifs	2
3.	Survol de l'entreprise	4
4.	Plan d'affaires stratégique	6
5.	Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières	8
6.	Faits saillants	11
7.	Regroupement d'entreprises	15
8.	Résultats d'exploitation	17
8.1	Revenus	18
8.2	Marge brute	19
8.3	Charges d'exploitation	20
8.4	Autres résultats nets et charges	25
8.5	Bénéfice net (perte nette) et bénéfice (perte) par action	26
8.6	Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action	27
8.7	Informations sectorielles	28
8.8	BAIIA et BAIIA ajusté	31
9.	Nouveaux contrats et carnet de commandes	32
10.	Situation financière	33
11.	Liquidité et ressources en capital	35
11.1	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	35
11.2	Flux de trésorerie – activités d'exploitation	35
11.3	Flux de trésorerie – activités d'investissement	36
11.4	Flux de trésorerie – activités de financement	37
11.5	Ressources en capital	38
11.6	Dette à long terme et dette nette	39
11.7	Obligations contractuelles	41
11.8	Arrangements hors bilan	41
12.	Capital-actions	41
12.1	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	41
13.	Parties liées	42
14.	Information annuelle choisie	43
15.	Résumé sur huit trimestres	45
16.	Jugement important de la direction et estimations comptables	46
17.	Modifications aux normes comptables et aux interprétations en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2025	48
18.	Nouvelles normes comptables et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur	48
19.	Risques et incertitudes	49
20.	Évaluation par la direction des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière	76

## 1. Mode de présentation

Le présent rapport de gestion passe en revue les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de Groupe Alithya inc. pour le trimestre et l'exercice clos le 31 mars 2025. Dans le présent rapport de gestion, les termes « Alithya », « Société », « Groupe », « nous », « nos » ou « notre » renvoient à Groupe Alithya inc. et à ses filiales ou à l'une ou l'autre d'entre elles, selon le contexte. Le présent document doit être lu parallèlement aux informations présentées dans les états financiers consolidés audités annuels de la Société et les notes afférentes pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024 (les « états financiers du quatrième trimestre »). Ces documents ainsi que la notice annuelle de la Société et l'information supplémentaire portant sur ses activités se trouvent dans le profil de la Société sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche + (« SEDAR+ »), à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ainsi que sur le site Web de l'Electronic Data Gathering, Analysis, and Retrieval system (« EDGAR »), à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Aux fins de présentation de l'information, la Société a dressé les états financiers du quatrième trimestre en dollars canadiens, en conformité avec les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») établies par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, tous les montants en dollars (« \$ ») sont exprimés en dollars canadiens, et toute mention du symbole « \$ US » désigne le dollar américain. Les écarts, les ratios et les variations en pourcentage dans le présent rapport de gestion ont été établis d'après des chiffres non arrondis.

Le présent rapport de gestion comporte des mesures financières conformes et non conformes aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières ». Certains totaux, totaux partiels et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. La mention « sans objet » (« s.o. ») signale que la variation en pourcentage entre les chiffres de l'exercice en cours et ceux de l'exercice précédent est soit négligeable, soit supérieure à 1 000 %.

Sauf indication contraire, lors de la préparation du présent rapport de gestion, la Société a tenu compte de l'information disponible jusqu'au 12 juin 2025, soit la date à laquelle le conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») a approuvé le présent rapport de gestion et les états financiers du quatrième trimestre.

## 2. Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient constituer de l'« information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et d'autres règles refuges américaines applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Les énoncés qui ne se rapportent pas exclusivement à des faits historiques ainsi que les énoncés portant sur les attentes de la direction à l'égard de la croissance, des résultats d'exploitation et du rendement futur et des perspectives d'affaires d'Alithya, de même que d'autres renseignements ayant trait à la stratégie commerciale et aux plans d'Alithya ou se rapportant à des caractérisations de situations ou d'événements futurs, constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés renferment souvent les termes et expressions « prévoit », « s'attend à », « entend », « planifie », « prédit », « croit », « cherche à », « estime », « pourrait », « voudrait », « fera », « peut », « est en mesure de », « continue », « possible », « devrait », « projette », « cible » et d'autres termes et expressions similaires ou

variantes de ceux-ci, ainsi que des verbes au futur ou au conditionnel, mais ce ne sont pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ces expressions et termes particuliers.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion incluent des renseignements ou des déclarations portant notamment sur les éléments suivants : i) notre capacité à générer des revenus suffisants pour soutenir nos activités; ii) notre capacité à tirer parti des occasions d'affaires et à atteindre les objectifs fixés dans notre plan stratégique triennal; iii) notre capacité à maintenir nos activités et à faire croître notre entreprise, notamment en élargissant la gamme des services que nous offrons, en tirant parti de l'intelligence artificielle (« IA »), de notre présence dans différentes régions et de nos capacités en matière de délocalisation stratégique, de notre expertise et de nos offres intégrées et en concluant de nouveaux contrats et en perçant de nouveaux marchés; iv) notre stratégie, nos activités futures et nos perspectives, y compris nos attentes quant aux revenus futurs découlant de nouveaux contrats et du carnet de commandes et à l'égard de la croissance du rendement du capital investi que nous offrons aux parties prenantes à long terme; v) notre capacité à assurer le service de notre dette et à réunir des capitaux additionnels; vi) nos estimations concernant notre rendement financier, y compris nos revenus, notre rentabilité, nos coûts et nos charges, nos marges brutes, nos liquidités, nos ressources en capital et nos dépenses en immobilisations; vii) notre capacité à identifier des cibles appropriées à acquérir et à réaliser les synergies ou les économies de coûts attendues en lien avec leur intégration; et viii) notre capacité à satisfaire aux besoins de nos parties prenantes, à les surpasser et à trouver un équilibre à cet égard.

Les énoncés prospectifs visent uniquement à aider les investisseurs et les autres lecteurs à comprendre les objectifs, les stratégies et les perspectives d'affaires d'Alithya ainsi que son cadre d'exploitation attendu, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Même si la direction estime que les attentes projetées dans les énoncés prospectifs d'Alithya étaient raisonnables à la date à laquelle ceux-ci ont été formulés, il n'en demeure pas moins que les énoncés prospectifs reposent sur des opinions, des hypothèses et des estimations établies par la direction et, par conséquent, sont assujettis à divers risques et incertitudes et à d'autres facteurs, dont bon nombre échappent à la volonté d'Alithya et qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont indiqués, de façon expresse ou implicite, dans ces énoncés. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les facteurs énoncés à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion, ainsi que dans les autres documents rendus publics par Alithya, y compris les documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes et américaines de temps à autre et que l'on peut consulter sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), et sur EDGAR, à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov). D'autres risques et incertitudes dont Alithya n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle juge négligeables à l'heure actuelle pourraient avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière, son rendement financier, ses flux de trésorerie, ses activités ou sa réputation.

Les énoncés prospectifs figurant au présent rapport de gestion sont visés par les présentes mises en garde et sont à jour uniquement à la date du présent rapport de gestion. Alithya décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier tout énoncé prospectif, ou les facteurs ou hypothèses sur lesquels reposent ces énoncés, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, à moins que les lois applicables l'y obligent. Les investisseurs sont priés de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs, puisque les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux-ci.

## 3. Survol de l'entreprise

### *Survol de l'entreprise*

Avec des professionnels au Canada, aux États-Unis et à l'international, Alithya fournit des services-conseils technologiques en s'appuyant sur l'expertise approfondie en matière de stratégie et de transformation numérique. La Société guide ses clients et les aide à atteindre leurs objectifs d'affaires en tirant parti des dernières innovations et en faisant preuve d'excellence en déployant les technologies numériques.

L'expertise et l'intelligence collective d'Alithya ciblent trois principaux piliers : les stratégies d'affaires, la transformation organisationnelle et l'accompagnement technologique. Avec la collaboration au cœur du modèle d'affaires d'Alithya, les professionnels d'Alithya ciblent les applications technologiques optimales, notamment les solutions centrées sur l'IA, afin de fournir des services et des solutions pratiques en TI qui permettent de répondre aux enjeux d'affaires complexes de sa clientèle, notamment dans les secteurs des services financiers, des assurances, de la santé, du manufacturier, du gouvernement, de l'énergie, de l'enseignement supérieur, des télécommunications, du transport et de la logistique, des services professionnels et autres. En mettant au point des solutions et des services propres à bon nombre de ces secteurs qui peuvent être déployés grâce à un modèle de prestation à l'échelle mondiale, Alithya cherche à aider les entreprises à résoudre les difficultés particulières auxquelles elles sont confrontées au sein de leur secteur d'activité respectif et à accélérer la rentabilisation des investissements en technologie de ses clients.

### *Offre de services*

L'expertise d'Alithya reposant sur ses principaux piliers, laquelle est offerte dans chacun de ses secteurs à présenter, comprend :

- **Stratégies d'affaires** : Alithya fournit des services-conseils en matière de stratégie numérique, de performance organisationnelle, de cybersécurité, d'architecture d'entreprise et de gestion du changement. Les résultats dans ce domaine incluent le raffinement des processus d'affaires pour mieux parer aux éventualités qui les guettent réellement, renforcer la sécurité de systèmes pour prévenir les cyberattaques, migrer des applications cruciales et des données vers l'infonuagique, déterminer l'architecture d'entreprise optimale pour atteindre les résultats escomptés, élaborer des stratégies de gestion du changement et faciliter la planification de projets, tant sur le plan de la sélection de logiciels et des feuilles de route stratégiques que de la composition des équipes de mise en œuvre agile ou scrum.
- **Transformation organisationnelle** : Alithya a acquis de l'expérience dans la transformation organisationnelle et la mise en œuvre d'applications d'entreprise, qu'il s'agisse de planification des ressources de l'entreprise (ERP), de gestion de la chaîne d'approvisionnement (SCM), de gestion de la performance d'entreprise (EPM), de gestion de la relation client (CRM) et de gestion du capital humain (HCM). En tablant sur l'IA et l'apprentissage automatique, la Société offre en outre des solutions et des services transformationnels ayant trait aux infrastructures infonuagiques, au développement d'applications personnalisées, à la modernisation des systèmes patrimoniaux, à l'ingénierie logicielle et de contrôle, aux données et à l'analytique ainsi qu'au traitement intelligent des documents. Non seulement Alithya permet-elle à ses clients de moderniser leurs applications d'entreprise au moyen de mises à niveau et en consolidant différents systèmes, mais elle les aide aussi à définir des

écosystèmes technologiques, à envisager l'utilisation de l'IA à l'échelle de l'organisation et à mettre au point des applications qui répondent aux besoins uniques des clients.

- **Accompagnement technologique** : Alithya ouvre des voies durables pour générer de la valeur grâce à l'adoption du numérique et à la formation offerte, aux services gérés, à l'habilitation du changement et à l'ingénierie de la qualité. Ce faisant, elle est en mesure d'aller au-delà des services-conseils, de la mise en œuvre et du lancement des projets afin d'offrir une valeur continue, y compris par l'exploration de données au moyen de l'IA, pour en tirer d'importantes leçons permettant de prendre des décisions d'affaires plus éclairées plus rapidement; par la rentabilisation des investissements sur les projets numériques, en favorisant l'adoption et l'utilisation de la technologie; par le soutien aux clients sur le plan de la formation et de la fidélisation de leur personnel; par la mise au point d'une stratégie de gestion du changement doublée d'un plan d'habilitation au changement grâce auquel les aspirations se concrétisent; et, enfin, en offrant une méthode pour tester les mises à jour et les correctifs régulièrement et de manière uniforme avant de déployer tout nouveau logiciel.

### *Contexte concurrentiel*

Les systèmes et les infrastructures numériques sont devenus des actifs stratégiques indispensables pour les entreprises. Ces actifs nécessitent des investissements continus et contribuent de plus en plus à stimuler la croissance de nos clients et à leur permettre de se démarquer, surtout dans la mesure où nous sommes capables de leur proposer des solutions axées sur le client.

Par conséquent, les entreprises recherchent de plus en plus des solutions qui soutiennent leurs processus d'affaires et qui permettent une personnalisation de leurs produits et services. Cet impératif canalise les efforts de transformation numérique et pousse les entreprises à aller plus loin que les systèmes de TI traditionnels et à se tourner vers des technologies numériques infonuagiques adaptatives fondées sur l'IA qui sont à même de leur conférer rapidement de l'agilité, de l'extensibilité et de l'innovation.

Alors que les dépenses des entreprises ne cessent d'augmenter dans le domaine de la technologie, les entreprises en technologie numérique comme Alithya misent non seulement sur le fait d'innover, mais aussi sur des résultats mesurables grâce à la spécialisation du secteur et à la transformation organisationnelle fondée sur l'IA. Nous sommes résolu à aider nos clients à moderniser leur exploitation, à améliorer leur expérience client et à saisir de nouvelles occasions de croissance en leur proposant les solutions et les services numériques les plus efficaces.

Alithya estime être bien placée pour répondre aux priorités évolutives de sa clientèle. Le modèle d'entreprise d'Alithya repose sur une philosophie axée sur les enjeux d'affaires complexes de ses clients consistant à leur offrir des solutions propres au secteur qui misent sur les technologies d'IA et leur permettent de tirer le meilleur parti de leurs investissements dans les technologies numériques. Alithya se positionne elle-même comme un conseiller de confiance et un partenaire agile capable de produire des résultats rapidement pour ses clients.

Les concurrents d'Alithya dans chacun de ses secteurs opérationnels et segments à présenter comprennent les entreprises d'intégration de systèmes, les sociétés de développement d'applications, les fournisseurs de services infonuagiques, les cabinets de services-conseils de grande envergure ou traditionnels, les groupes de services professionnels des sociétés de matériel informatique, les sociétés de services de gestion des infrastructures et d'impartition et les sociétés de services numériques spécialisées. De plus, Alithya livre

concurrence à un nombre important de petites sociétés locales sur les divers marchés géographiques dans lesquels elle exerce des activités.

Alithya rivalise sur la base des principaux facteurs de différenciation suivants : la capacité de fournir des services-conseils en vision et en stratégie, la capacité de fournir des services numériques, le rendement et la fiabilité, la qualité du soutien technique, de la formation et des services, une présence à l'échelle mondiale, la capacité d'adaptation aux besoins des clients, la réputation et l'expérience, la stabilité financière, une gouvernance d'entreprise solide et le prix concurrentiel de ses services.

Alithya a également recours aux mesures suivantes pour rivaliser efficacement : a) des investissements permettant de mettre à niveau ses secteurs de pratique; b) un modèle de recrutement, de formation et de rétention bien développé; c) un modèle de prestation de services fructueux; d) une culture et une approche intrapreneuriales; e) une vaste banque de références; f) des investissements continus dans l'amélioration des processus et l'accroissement des connaissances; g) des investissements dans les infrastructures et les activités de recherche et de développement; h) un souci constant d'adaptation aux besoins des clients, de la qualité des services et de l'offre de prix concurrentiels; et i) des capacités de gestion de projets et une expertise technique.

## 4. Plan d'affaires stratégique

Alithya a entrepris une démarche dans le but d'être reconnue comme le conseiller de confiance en matière de technologie auprès de ses clients. D'ici la fin de l'exercice se clôturant le 31 mars 2027, la direction estime que l'ampleur et l'envergure qu'Alithya prendra lui permettront de tirer parti de ses connaissances sectorielles, d'étendre son empreinte géographique et son modèle de prestation mondial, d'approfondir son expertise, de diversifier son offre intégrée et de positionner Alithya dans la chaîne de valeur pour cibler des segments de TI à valeur ajoutée.

Alithya arrime la gamme des services qu'elle offre aux défis les plus urgents qui frappent les secteurs dans lesquels elle fait affaire et parvient à renforcer continuellement les fondements des relations de confiance qu'elle établit avec ses clients, son personnel, ses investisseurs et ses partenaires. Pour s'assurer de demeurer novatrice et pertinente, Alithya s'efforce de répondre aux attentes des parties prenantes de son entreprise, ou de les surpasser, notamment en optimisant l'expérience employé, en aidant ses clients à poursuivre leur mission et en créant une valeur ajoutée pour ses investisseurs.

Plus précisément, Alithya a conçu un plan stratégique triennal qui tient compte des intérêts de ses parties prenantes et dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Prendre de l'ampleur grâce à la croissance interne et à des acquisitions stratégiques :
  - **Croissance interne** : Alithya entend générer une croissance interne rentable grâce à l'innovation, aux offres à valeur ajoutée et aux relations clients fondées sur la confiance.
  - **Acquisitions** : Alithya prévoit acquérir des entreprises pour compléter sa présence actuelle sur le marché dans le cadre de son expansion nord-américaine et internationale, tout en se dotant progressivement d'importantes capacités sur le plan des solutions d'entreprise intégrées et en bonifiant son expertise de pointe dans des domaines choisis. Elle compte également élargir sa présence dans les centres d'externalisation stratégique.

- **Solutions en matière d'IA et de propriété intellectuelle** : Alithya a l'intention d'accroître l'utilisation de ses solutions en matière d'IA et de propriété intellectuelle pour gagner en efficacité dans la fourniture de ses services dès que possible.
- Fournir aux investisseurs, aux partenaires et aux parties prenantes un rendement du capital investi croissant à long terme :
  - **Rentabilité** : Alithya prévoit augmenter sa marge du BAIIA ajusté<sup>1)</sup>.
  - **Délocalisation stratégique** : Alithya a pour objectif d'augmenter le pourcentage de ses services fournis à partir de centres d'externalisation stratégique donnant accès à des bassins de talents plus importants, à meilleur coût.

Compte tenu de l'incertitude économique et géopolitique qui continue de régner sur le marché nord-américain, Alithya a décidé de retirer les objectifs quantitatifs qu'elle avait précédemment annoncés. Sans avoir été directement touchée par cette incertitude au cours du trimestre, Alithya n'est pas en mesure de savoir si ses clients seront épargnés, et, s'ils ne le sont pas, de déterminer l'incidence potentielle sur leurs dépenses informatiques ou sur le maintien de leur relation d'affaires avec Alithya. La direction estime donc qu'il est plus prudent de se rétracter. Elle reste toutefois convaincue qu'Alithya sera capable de s'adapter efficacement aux fluctuations de la conjoncture macroéconomique, qu'elle est en bonne posture pour la suite et qu'elle continuera à saisir les occasions de fournir des services à valeur ajoutée aux clients, tout en stimulant la croissance interne et en augmentant la rentabilité à long terme.

<sup>1)</sup> Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS ainsi qu'à la sous-rubrique 8.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté » pour un rapprochement quantitatif du BAIIA ajusté pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024 par rapport à la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

## 5. Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Alithya présente ses résultats financiers conformément aux IFRS. Le présent rapport de gestion comprend certaines mesures non conformes aux IFRS ainsi que d'autres mesures financières et ratios financiers utilisés aux fins d'évaluation du rendement financier d'Alithya. Ces mesures sont fournies à titre de complément d'information aux mesures conformes aux IFRS pour permettre de mieux comprendre les résultats d'exploitation d'Alithya du point de vue de la direction. Ces mesures n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et ne sont donc vraisemblablement pas comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Elles doivent être vues comme un supplément d'information et non comme un substitut à l'information financière établie conformément aux IFRS. Elles fournissent aux investisseurs des renseignements supplémentaires sur les résultats d'exploitation d'Alithya et mettent ainsi en évidence des tendances dans les activités d'Alithya qui seraient peut-être passées inaperçues si les investisseurs s'appuyaient uniquement sur les mesures conformes aux IFRS.

Les mesures non conformes aux IFRS auxquelles Alithya a recours sont décrites ci-dessous :

### *BAIIA et marge du BAIIA*

Le terme « BAIIA » désigne le bénéfice net (la perte nette) avant ajustement pour tenir compte de la charge (du recouvrement) d'impôts, des charges financières nettes et de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation.

Le terme « marge du BAIIA » désigne le pourcentage du total des revenus que représente le BAIIA pendant une période donnée.

La direction est d'avis que le BAIIA et la marge du BAIIA sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles donnent une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant de prendre en compte la manière dont ces activités sont financées et assujetties à l'impôt, ainsi que l'amortissement hors trésorerie. Se reporter à la sous-rubrique 8.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté » pour un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA.

### *Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action*

Le terme « bénéfice net ajusté » désigne le bénéfice net (la perte nette) avant ajustement pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill et des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation ainsi que (du gain) de la perte découlant de la résiliation de contrats de location, de la rémunération fondée sur des actions, des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et d'autres éléments non récurrents, dont les coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres de la direction, et des incidences fiscales de ces éléments.

Le « bénéfice net ajusté par action » est calculé en divisant le bénéfice net ajusté par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A (les « actions à droit de vote subalterne ») et d'actions à droit de vote multiple de catégorie B (les « actions à droit de vote multiple ») en circulation durant la période.

La direction est d'avis que le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles permettent de comparer la performance financière des activités d'exploitation d'une période à une autre, avant que soient pris en compte les éléments hors trésorerie, les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et les coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres de la direction, lesquels peuvent varier de façon importante d'une période à l'autre. Ces mesures donnent également une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant que soient pris en compte les éléments hors trésorerie et les autres éléments susmentionnés qui découlent principalement de l'acquisition d'entreprises et des activités d'intégration subséquentes. Se reporter à la sous-rubrique 8.6 intitulée « Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action » pour un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net ajusté.

### *BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté*

Le terme « BAIIA ajusté » désigne le bénéfice (la perte) avant ajustement pour tenir compte de la charge (du recouvrement) d'impôts, des charges financières nettes, des opérations de change, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill et des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation ainsi que (du gain) de la perte découlant de la résiliation de contrats de location, de la rémunération fondée sur des actions, des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et d'autres éléments non récurrents, dont les coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres de la direction.

Le terme « marge du BAIIA ajusté » désigne le pourcentage du total des revenus que représente le BAIIA ajusté pendant une période donnée.

La direction est d'avis que le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles permettent de comparer la performance financière des activités d'exploitation d'une période à une autre. Ces mesures donnent également une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant que soit prise en compte la manière dont ces activités sont financées et assujetties à l'impôt et les éléments hors trésorerie et les autres éléments susmentionnés. Se reporter à la sous-rubrique 8.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté » pour un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA ajusté.

### *Revenus en dollars constants et croissance en dollars constants*

Les « revenus en dollars constants » constituent une mesure des revenus et des revenus par emplacement géographique avant la prise en compte de la conversion des devises. Cette mesure est obtenue en convertissant les revenus et les revenus par emplacement géographique de la période considérée en devise locale au moyen des taux de change pour la période équivalente de l'exercice précédent.

La « croissance en dollars constants » constitue une mesure de la croissance des revenus et de la croissance des revenus par emplacement géographique, exprimée sous forme de pourcentage, avant la prise en compte de la conversion des devises. Cette mesure est obtenue en divisant les revenus en dollars constants, décrits ci-dessus, par les revenus de la période précédente.

La direction est d'avis que les revenus en dollars constants et la croissance en dollars constants sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles permettent d'ajuster les revenus afin d'exclure l'effet des fluctuations des taux de change pour comparer plus facilement le rendement de l'entreprise d'une période à l'autre.

Se reporter à la sous-rubrique 8.1 intitulée « Revenus » pour un rapprochement des revenus et des revenus en dollars constants par emplacement géographique.

### *Dettes nettes*

Le terme « dette nette » désigne la dette à long terme, y compris la tranche courante, moins la trésorerie. Se reporter à la sous-rubrique 11.6 intitulée « Dette à long terme et dette nette » pour le calcul de la dette nette. La direction est d'avis que la dette nette est utile aux investisseurs, car elle donne une indication des liquidités de la Société.

### *Autres mesures financières*

Les autres mesures financières utilisées par Alithya sont décrites ci-dessous :

La « marge brute en pourcentage des revenus » est calculée en divisant la marge brute par les revenus.

Les « charges de vente, générales et administratives en pourcentage des revenus » sont calculées en divisant les charges de vente, générales et administratives par les revenus.

Le terme « nouveaux contrats » désigne le montant des accords de revenus conclus au cours de la période, y compris les nouveaux contrats, incluant ceux obtenus après la date de clôture d'acquisitions d'entreprises, ainsi que des renouvellements, des prolongations et des modifications des contrats existants. La direction est d'avis que les renseignements sur les nouveaux contrats peuvent fournir des données tendancielles intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations du volume d'affaires au fil du temps.

Le « ratio nouveaux contrats-facturation » est calculé en divisant la valeur des nouveaux contrats par les revenus, pour la même période. La direction est d'avis que ce ratio permet l'appréciation du carnet de commandes de la Société et donne des renseignements utiles aux investisseurs sur les variations du volume d'affaires au fil du temps. L'utilisation de ce ratio est plus appropriée sur une longue période, car celui-ci peut fluctuer de façon importante d'un trimestre à l'autre.

Le terme « carnet de commandes » désigne le montant des revenus qui seront tirés des accords de revenus conclus, y compris les nouveaux contrats, incluant ceux obtenus dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, ainsi que des renouvellements, des prolongations et des modifications des contrats existants, incluant des réductions d'engagements contractuels et des résiliations de contrats, exprimé en nombre de mois du revenu des 12 derniers mois, à une date donnée. Comme indiqué dans les états financiers consolidés de la Société, la définition de carnet de commandes diffère de celle des « obligations de prestation qui restent à remplir » au sens des normes IFRS, car le carnet de commandes comprend également les accords fondés sur le temps et les ressources pour lesquels la facturation des contrats correspond à la valeur des services rendus au client ainsi que les contrats dont la durée prévue initialement est inférieure à un an. La direction est d'avis que les renseignements sur le carnet de commandes peuvent fournir des données tendancielles intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations de la meilleure estimation de la direction des revenus qui seront tirés des accords de revenus conclus.

Le terme « délai moyen de recouvrement des créances clients » fait référence au nombre moyen de jours que la Société met à convertir ses débiteurs et autres créances (sans les taxes de vente) ainsi que ses travaux en

cours, déduction faite des revenus différés, en trésorerie. La direction est d'avis que cette mesure donne des renseignements utiles aux investisseurs concernant les liquidités de la Société.

## 6. Faits saillants

Résultats d'exploitation (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Revenus	125 331	120 540	473 481	491 125
Marge brute	46 091	38 747	156 134	149 310
Marge brute en pourcentage des revenus <sup>1)</sup>	36,8 %	32,1 %	33,0 %	30,4 %
Charges de vente, générales et administratives	29 739	29 608	116 081	121 558
Charges de vente, générales et administratives en pourcentage des revenus <sup>1)</sup>	23,7 %	24,6 %	24,5 %	24,8 %
Bénéfice net (perte nette)	8 043	2 298	1 295	(16 660)
Bénéfice de base et dilué (perte de base et diluée) par action	0,08	0,02	0,01	(0,17)
Bénéfice net ajusté <sup>2)</sup>	12 226	6 056	28 149	13 608
Bénéfice net ajusté par action <sup>2)</sup>	0,12	0,06	0,29	0,14
BAIIA ajusté <sup>3)</sup>	18 047	10 505	47 678	35 471
Marge du BAIIA ajusté <sup>3)</sup>	14,4 %	8,7 %	10,1 %	7,2 %

Autres (en milliers de dollars, sauf pour le carnet de commandes et le délai moyen de recouvrement des créances clients)	31 mars	31 mars
	2025	2024
	\$	\$
Total des actifs	425 980	416 497
Passifs financiers non courants <sup>4)</sup>	112 668	116 161
Total de la dette à long terme	109 919	117 382
Dette nette <sup>5)</sup>	93 963	108 523
Carnet de commandes <sup>1)</sup>	16 mois	16 mois
Délai moyen de recouvrement des créances clients <sup>1)</sup>	50 jours	56 jours

Actions, options sur actions et unités d'actions au	10 juin
	2025
Actions à droit de vote subalterne	92 030 852
Actions à droit de vote multiple	7 274 248
Options sur actions <sup>6)</sup>	3 522 141
Unités d'actions différées (« UAD »)	1 471 139
Unités d'actions incessibles (« UAI »)	1 907 615
Unités d'actions liées au rendement (« UAR »)	2 982 363

<sup>1)</sup> Il s'agit d'une autre mesure financière. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour une explication de la composition de cette autre mesure financière.

<sup>2)</sup> Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS ainsi qu'à la

sous-rubrique 8.6 intitulée « Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action » pour un rapprochement quantitatif par rapport à la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

<sup>3)</sup> Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS ainsi qu'à la sous-rubrique 8.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté » pour un rapprochement quantitatif par rapport à la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

<sup>4)</sup> Les passifs financiers non courants comprennent la tranche non courante de la dette à long terme, la tranche non courante des obligations locatives et la tranche non courante de la contrepartie éventuelle. Se reporter à la sous-rubrique 11.6 intitulée « Dette à long terme et dette nette » pour une explication de l'écart.

<sup>5)</sup> Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS ainsi qu'à la sous-rubrique 11.6 intitulée « Dette à long terme et dette nette » pour un rapprochement quantitatif par rapport à la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable et une explication de l'écart.

<sup>6)</sup> Incluant 352 632 options sur actions pour achat d'actions à droit de vote multiple.

### Trimestre clos le 31 mars 2025 :

- Les revenus ont augmenté de 4,0 % pour s'établir à 125,3 M\$, contre 120,5 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent. Sur une base séquentielle, les revenus ont augmenté dans tous les secteurs de l'entreprise, pour une hausse totale de 9,5 M\$, ou de 8,3 %, par rapport aux revenus dégagés au troisième trimestre de l'exercice en cours.
- 87 % des revenus ont été générés par des clients existants au cours du même trimestre de l'exercice précédent.
- La marge brute en pourcentage des revenus a augmenté pour s'établir à 36,8 %, un niveau record, contre 32,1 % pour le même trimestre de l'exercice précédent et 32,3 % pour le troisième trimestre l'exercice en cours, tous les secteurs d'activité de l'entreprise ayant contribué à cette hausse.
- La marge brute a connu une hausse de 19,0 % pour s'établir à 46,1 M\$, contre 38,7 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Les charges de vente, générales et administratives ont augmenté de 0,1 M\$, ou de 0,4 %, pour s'établir à 29,7 M\$, contre 29,6 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent. Les charges de vente, générales et administratives en pourcentage des revenus ont reculé pour s'établir à 23,7 %, contre 24,6 % pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Le bénéfice net a augmenté pour s'établir à 8,0 M\$, ou à 0,08 \$ par action, contre 2,3 M\$, ou 0,02 \$ par action, pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Le bénéfice net ajusté a connu une hausse de 6,1 M\$, ou de 101,9 %, pour s'établir à 12,2 M\$, contre 6,1 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent, ce qui s'est traduit par un bénéfice net ajusté par action de 0,12 \$, contre 0,06 \$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté s'est accru de 71,8 % pour s'établir à 18,0 M\$, ce qui correspond à une marge du BAIIA ajusté de 14,4 % des revenus, contre un BAIIA ajusté de 10,5 M\$, correspondant à une marge du BAIIA ajusté de 8,7 % des revenus, pour le même trimestre de l'exercice précédent. La marge du BAIIA ajusté a augmenté par rapport à celle du troisième trimestre de l'exercice en cours, qui s'établissait à 8,9 %.
- Les flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation se sont établis à 17,1 M\$, soit une hausse de 7,4 M\$, ou de 75,4 %, par rapport aux flux de trésorerie de 9,7 M\$ générés au même trimestre de l'exercice précédent.
- Les nouveaux contrats<sup>1)</sup> conclus au quatrième trimestre se sont élevés à 100,1 M\$, ce qui s'est traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation<sup>1)</sup> de 0,80 pour le trimestre. Le ratio nouveaux contrats-facturation aurait été de 0,89 si les revenus tirés des deux contrats à long terme signés dans le cadre d'une acquisition au cours du premier trimestre de l'exercice 2022 étaient exclus.
- Au 31 mars 2025, le carnet de commandes représentait environ 16 mois de revenus des 12 derniers mois.

<sup>1)</sup> Il s'agit d'une autre mesure financière. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour une explication de la composition de cette autre mesure financière.

### Exercice clos le 31 mars 2025 :

- Les revenus ont connu une baisse de 3,6 % pour s'établir à 473,5 M\$, contre 491,1 M\$ pour l'exercice précédent.
- La marge brute en pourcentage des revenus a connu une hausse pour s'établir à 33,0 %, contre 30,4 % pour l'exercice précédent.
- La marge brute a augmenté de 4,6 % pour atteindre 156,1 M\$, contre 149,3 M\$ pour l'exercice précédent.
- Les charges de vente, générales et administratives ont diminué de 5,5 M\$, ou de 4,5 %, pour s'établir à 116,1 M\$, contre 121,6 M\$ pour l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté s'est accru de 34,4 % pour s'établir à 47,7 M\$, ce qui correspond à une marge du BAIIA ajusté de 10,1 % des revenus, contre un BAIIA ajusté de 35,5 M\$, correspondant à une marge du BAIIA ajusté de 7,2 % des revenus, pour l'exercice précédent.
- Le bénéfice net s'est établi à 1,3 M\$, ou à 0,01 \$ par action, contre une perte nette de 16,7 M\$, ou de 0,17 \$ par action, pour l'exercice précédent.
- Le bénéfice net ajusté a augmenté de 14,5 M\$, ou de 106,9 %, pour atteindre 28,1 M\$, contre 13,6 M\$ pour l'exercice précédent, ce qui s'est traduit par un bénéfice net ajusté par action de 0,29 \$, contre 0,14 \$ pour l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation se sont établis à 48,4 M\$, soit une hausse de 32,8 M\$ par rapport aux flux de trésorerie de 15,7 M\$ pour l'exercice précédent.
- Les nouveaux contrats conclus au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 420,7 M\$, ce qui s'est traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation de 0,89. Le ratio nouveaux contrats-facturation aurait été de 1,00 si les revenus tirés des deux contrats à long terme signés dans le cadre d'une acquisition au cours du premier trimestre de l'exercice 2022 étaient exclus.

## 7. Regroupement d'entreprises

### *XRM Vision*

#### *Aperçu*

Le 1<sup>er</sup> décembre 2024, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de la société canadienne XRM Vision inc. et l'ensemble de ses sociétés affiliées (« XRM Vision ») (ci-après, l'« acquisition de XRM »), un partenaire Microsoft reconnu. La direction s'attend à ce que l'expertise de XRM Vision complémente les activités existantes d'Alithya, renforce les capacités de cette dernière en matière de délocalisation stratégique.

L'acquisition de XRM a été réalisée moyennant une contrepartie totale pouvant atteindre 34 384 000 \$ globalement.

Le prix d'acquisition total peut atteindre 30 009 000 \$ et comprend les éléments suivants : i) un montant de 7 377 000 \$, payé en espèces à la clôture; ii) un ajustement définitif au titre du fonds de roulement de 632 000 \$, inclus dans les créiteurs et charges à payer au 31 mars 2025; iii) un montant de 2 875 000 \$ payé par l'émission de 1 724 550 actions à droit de vote subalterne; iv) un solde de prix d'acquisition de 8 625 000 \$, payable sur trois ans les 1<sup>er</sup> décembre 2025, 2026 et 2027 (les « dates d'anniversaire »); et v) une contrepartie au titre d'une clause d'indexation sur le résultat potentiel pouvant atteindre 10 500 000 \$, dont une tranche de 9 000 000 \$ payable en espèces et une tranche de 1 500 000 \$ à payer par l'émission d'actions à droit de vote subalterne.

Les autres éléments de la contrepartie totalisent 4 375 000 \$ et comprennent ce qui suit : i) 1 724 553 actions à droit de vote subalterne, d'une juste valeur de 2 875 000 \$, émises à la clôture et ii) des actions à droit de vote subalterne d'une valeur maximale de 1 500 000 \$ pouvant être émises au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel. Les actions à droit de vote subalterne émises ou à émettre dans le cadre de la transaction sont assujetties à des clauses de récupération de la rémunération visant le maintien en poste des détenteurs. Elles sont donc comptabilisées au titre de la rémunération fondée sur des actions attribuées à l'acquisition d'entreprises sur trois ans.

Le nombre d'actions à droit de vote subalterne qui peuvent être émises au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel sera déterminé en divisant le montant payable sous forme d'actions à droit de vote subalterne par le cours moyen pondéré en fonction du volume pour la période de 15 jours de bourse prenant fin deux jours ouvrables avant la date du paiement indexé. La contrepartie payable au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel devra être réglée 18 mois suivant la clôture de la transaction, une fois sa valeur établie de manière définitive.

La contrepartie payable au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel peut s'élever globalement à 12 000 000 \$ et dépend du rendement financier de l'entreprise acquise sur une période mobile de 12 mois consécutifs au cours des 18 mois suivant la date d'acquisition. Le montant non actualisé de la moyenne pondérée basée sur des scénarios potentiels qui devrait être versé au total au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel est de 7 260 000 \$.

La valeur de la clause d'indexation sur le résultat potentiel incluse dans le prix d'acquisition, d'un montant de 5 104 000 \$, est classée à titre de passif financier et comptabilisée à la juste valeur dans l'état du résultat net et inclut un montant non actualisé de la moyenne pondérée basée sur des scénarios potentiels qui devrait être versé au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel inclus dans le prix d'acquisition de 6 353 000 \$. Le passif au titre de la contrepartie éventuelle inclut dans le prix d'acquisition se rapporte au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs et sera réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture. La juste valeur a été établie à l'aide d'une méthode reposant sur des hypothèses, dans le cadre de laquelle la Société élabore différents scénarios, évalue la contrepartie éventuelle qui en résulterait par pondération des probabilités et actualise le résultat pour obtenir la valeur actuelle attendue de la contrepartie éventuelle. Le taux d'actualisation utilisé à la date d'acquisition était de 15,7 %. Les variations subséquentes de la juste valeur du passif au titre de la contrepartie éventuelle seront comptabilisées dans les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises. Le passif au titre de la contrepartie éventuelle n'avait fait l'objet d'aucune variation significative au 31 mars 2025.

Dans le cadre de l'acquisition de XRM, la Société a pris en charge un passif de 829 000 \$ au titre de la dette à long terme, dont une tranche de 333 000 \$ a été remboursée immédiatement à la clôture.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a engagé des coûts d'acquisition liés à XRM d'environ 1 084 000 \$, qui ont été comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net à titre de coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises.

Se reporter à la note 4 des états financiers du quatrième trimestre pour de plus amples renseignements au sujet de l'acquisition de XRM, lesquels sont intégrés par renvoi aux présentes dans leur intégralité.

## eVerge

Le 31 mai 2025, la Société a acquis l'ensemble des actions émises et en circulation de la société américaine eVerge Interests, Inc. et de ses filiales (« eVerge »). Il s'agit d'un groupe spécialisé dans les applications d'entreprise et les services de transformation. La direction s'attend à ce que l'expertise d'eVerge complémente les activités existantes d'Alithya et renforce les capacités de cette dernière en matière de délocalisation stratégique.

L'acquisition d'eVerge a été réalisée moyennant une contrepartie totale de 23 500 000 \$ US (32 292 000 \$), le tout payable en espèces. Le prix d'acquisition total comprend les éléments suivants : i) un montant de 18 800 000 \$ US (25 834 000 \$), payable en trois tranches (60 % exigible à la clôture et deux tranches de 20 % payables les 31 mai 2026 et 2027) (chacune une « date d'anniversaire »); et ii) une contrepartie au titre d'une clause d'indexation sur le résultat potentiel de 4 700 000 \$ US (6 458 000 \$), assujettie à certaines conditions, payable en deux tranches (50 % exigible dans les 90 jours suivant la première date d'anniversaire et l'autre tranche de 50 % étant payable à la deuxième date d'anniversaire).

## 8. Résultats d'exploitation

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Revenus	125 331	120 540	473 481	491 125
Coût des revenus	79 240	81 793	317 347	341 815
Marge brute	46 091	38 747	156 134	149 310
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges de vente, générales et administratives	29 739	29 608	116 081	121 558
Coûts (recouvrement) d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	(1 322)	(1 414)	(1 234)	3 384
Amortissement	1 158	1 303	4 523	5 913
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 837	4 795	18 926	23 095
Dépréciation du goodwill	—	—	5 144	—
(Gain) perte de change	187	152	(258)	102
	34 599	34 444	143 182	154 052
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>	11 492	4 303	12 952	(4 742)
Charges financières nettes	2 636	2 262	8 882	11 857
<b>Bénéfice (perte) avant impôts</b>	<b>8 856</b>	<b>2 041</b>	<b>4 070</b>	<b>(16 599)</b>
<b>(Recouvrement) charge d'impôts</b>				
Exigibles	498	(133)	1 276	317
Différés	315	(124)	1 499	(256)
	813	(257)	2 775	61
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>8 043</b>	<b>2 298</b>	<b>1 295</b>	<b>(16 660)</b>
Bénéfice de base et dilué (perte de base et diluée) par action	0,08	0,02	0,01	(0,17)

## 8.1. Revenus

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les revenus en dollars constants<sup>1)</sup> et les revenus par emplacement géographique :

(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	Trimestres clos les 31 mars			Exercices clos les 31 mars		
	2025	2024	% <sup>2)</sup>	2025	2024	%
<b>Total des revenus d'Alithya, tels que déclarés</b>	<b>125 331</b>	<b>120 540</b>	<b>4,0 %</b>	<b>473 481</b>	<b>491 125</b>	<b>(3,6 %)</b>
Écart avant la prise en compte du taux de change	1,1 %			(4,9 %)		
Prise en compte du taux de change	2,9 %			1,3 %		
<b>Écart par rapport à la période précédente</b>	<b>4,0 %</b>			<b>(3,6 %)</b>		
<b>Canada</b>						
Revenus en dollars constants	65 430	64 589	1,3 %	251 902	277 544	(9,2 %)
Prise en compte du taux de change	—			—		
<b>Revenus pour le Canada, tels que déclarés</b>	<b>65 430</b>	<b>64 589</b>	<b>1,3 %</b>	<b>251 902</b>	<b>277 544</b>	<b>(9,2 %)</b>
<b>É.-U.</b>						
Revenus en dollars constants	50 844	50 449	0,8 %	194 301	192 493	0,9 %
Prise en compte du taux de change	3 307			6 214		
<b>Revenus pour les É.-U., tels que déclarés</b>	<b>54 151</b>	<b>50 449</b>	<b>7,3 %</b>	<b>200 515</b>	<b>192 493</b>	<b>4,2 %</b>
<b>International</b>						
Revenus en dollars constants	5 575	5 502	1,3 %	20 637	21 088	(2,1 %)
Prise en compte du taux de change	175			427		
<b>Revenus pour l'international, tels que déclarés</b>	<b>5 750</b>	<b>5 502</b>	<b>4,5 %</b>	<b>21 064</b>	<b>21 088</b>	<b>(0,1 %)</b>

<sup>1)</sup> Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

<sup>2)</sup> Croissance en dollars constants, une mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les revenus se sont établis à 125,3 M\$, soit une hausse de 4,8 M\$, ou de 4,0 %, par rapport aux revenus de 120,5 M\$ dégagés au trimestre clos le 31 mars 2024. Sur une base séquentielle, les revenus, y compris les revenus en dollars constants, ont augmenté dans tous les secteurs de l'entreprise, pour une hausse totale de 9,5 M\$, ou de 8,3 %, par rapport aux revenus dégagés au troisième trimestre de l'exercice en cours.

Les revenus tirés des activités au Canada ont atteint 65,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, soit une hausse de 0,8 M\$, ou de 1,3 %, par rapport aux revenus de 64,6 M\$ dégagés au trimestre clos le 31 mars 2024. Cette augmentation est principalement attribuable à la relance du secteur bancaire, aux revenus dégagés par XRM Vision depuis son acquisition et au fait que le trimestre comptait une journée facturable de plus que le même trimestre de l'exercice précédent, le tout partiellement contrebalancé par l'arrivée à échéance du projet de transformation majeure d'un client et une réduction des revenus provenant de certains contrats gouvernementaux. Sur une base séquentielle, les revenus ont connu une hausse totale de 3,7 M\$, ou de 6,1 %, par rapport au troisième trimestre de l'exercice en cours.

Les revenus tirés des activités aux États-Unis ont atteint 54,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, soit une hausse de 3,8 M\$, ou de 7,3 %, par rapport aux revenus de 50,4 M\$ dégagés au trimestre clos le 31 mars 2024. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance interne des services de transformation d'entreprise, aux revenus générés par les services de soutien et à une incidence favorable du taux de change du dollar américain de 3,3 M\$ entre les deux périodes. Sur une base séquentielle, les revenus ont augmenté de 5,4 M\$ et les revenus en dollars constants ont augmenté de 3,3 M\$ par rapport au troisième trimestre de l'exercice en cours.

Les revenus tirés des activités à l'international ont connu une hausse de 0,2 M\$, ou de 4,5 %, pour s'établir à 5,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, contre 5,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les revenus se sont établis à 473,5 M\$, soit une baisse de 17,6 M\$, ou de 3,6 %, par rapport aux revenus de 491,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Les revenus tirés des activités au Canada se sont établis à 251,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, soit une baisse de 25,6 M\$, ou de 9,2 %, par rapport aux revenus de 277,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024. La diminution des revenus est principalement attribuable à l'arrivée à échéance du projet de transformation majeure d'un client et à une réduction des revenus provenant de quelques contrats gouvernementaux, partiellement contrebalancées par la croissance interne dans certains secteurs d'activité de l'entreprise, la relance du secteur bancaire et les revenus dégagés par XRM Vision depuis son acquisition.

Les revenus tirés des activités aux États-Unis ont atteint 200,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, soit une hausse de 8,0 M\$, ou de 4,2 %, par rapport aux revenus de 192,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse des revenus générés par les services de soutien et à une incidence favorable du taux de change du dollar américain de 6,2 M\$ entre les deux périodes, partiellement contrebalancées par la diminution des revenus tirés des abonnements à l'adoption du numérique.

Les revenus attribuables aux activités à l'international se sont établis à 21,1 M\$ pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024.

## **8.2. Marge brute**

La marge brute s'est chiffrée à 46,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, soit une hausse de 7,4 M\$, ou de 19,0 %, par rapport à la marge brute de 38,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024. La marge brute en pourcentage des revenus a connu une hausse pour s'établir à 36,8 % pour le trimestre clos le 31 mars 2025, contre 32,1 % pour le trimestre clos le 31 mars 2024, ce qui est principalement attribuable aux gains d'efficacité, à l'évolution continue de l'entreprise vers une combinaison d'activités à plus forte valeur ajoutée et à un recouvrement de 1,0 M\$ au titre d'un crédit d'impôt découlant d'une acquisition antérieure. Sur une base séquentielle, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté par rapport à celle du troisième trimestre de l'exercice en cours, qui s'établissait à 32,3 %, tous les secteurs d'activité de l'entreprise ayant contribué à cette hausse.

Au Canada, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté par rapport à celle du même trimestre de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable aux gains d'efficacité et aux taux horaires facturables plus élevés, découlant de l'offre de services davantage axée sur ceux à plus forte valeur, à une baisse proportionnellement plus importante du recours aux sous-traitants par rapport aux employés permanents, à

l'incidence favorable de l'acquisition de XRM et à un recouvrement de 1,0 M\$ au titre d'un crédit d'impôt découlant d'une acquisition antérieure.

Aux États-Unis, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté par rapport à celle du même trimestre de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable aux taux horaires facturables plus élevés, aux gains d'efficacité et à l'amélioration du rendement des projets, le tout partiellement contrebalancé par la diminution des revenus tirés des abonnements à l'adoption du numérique, dont la marge brute en pourcentage des revenus, sur une base historique, est plus élevée.

À l'international, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté par rapport à celle du même trimestre de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à des taux d'utilisation plus soutenus et à l'amélioration du rendement des projets au Royaume-Uni.

La marge brute a augmenté de 6,8 M\$, ou de 4,6 %, pour s'établir à 156,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre 149,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté pour s'établir à 33,0 %, contre 30,4 % pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Au Canada, la marge brute en pourcentage des revenus de l'exercice clos le 31 mars 2025 a augmenté par rapport à celle de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable aux gains d'efficacité et aux taux horaires facturables plus élevés, découlant de l'offre de services davantage axée sur ceux à plus forte valeur, à une baisse proportionnellement plus importante du recours aux sous-traitants par rapport aux employés permanents, à l'incidence favorable de l'acquisition de XRM et à un recouvrement de 1,0 M\$ au titre d'un crédit d'impôt découlant d'une acquisition antérieure.

Aux États-Unis, la marge brute en pourcentage des revenus de l'exercice clos le 31 mars 2025 est restée stable par rapport à celle de l'exercice précédent, les taux horaires facturables plus élevés et les gains d'efficacité ayant été partiellement contrebalancés par la diminution des revenus tirés des abonnements à l'adoption du numérique, dont la marge brute en pourcentage des revenus, sur une base historique, est plus élevée.

À l'international, la marge brute en pourcentage des revenus pour l'exercice clos le 31 mars 2025 a diminué par rapport à celle de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à des taux d'utilisation moins soutenus et à un ralentissement des activités au Royaume-Uni, dont la marge brute, sur une base historique, est plus élevée.

### **8.3. Charges d'exploitation**

#### **8.3.1. Charges de vente, générales et administratives**

Les charges de vente, générales et administratives comprennent les salaires et les autres avantages du personnel de vente et du personnel administratif, les frais d'occupation, les frais liés aux technologies de l'information et aux communications, la rémunération fondée sur des actions, les honoraires professionnels, les droits d'inscription à la bourse et les frais de placement et d'autres charges administratives.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les charges de vente, générales et administratives se sont établies à 29,7 M\$, soit une hausse de 0,1 M\$, ou de 0,4 %, par rapport aux charges de 29,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024. Les charges de vente, générales et administratives en pourcentage des revenus se sont établies

à 23,7 % pour le trimestre clos le 31 mars 2025, contre 24,6 % pour la même période de l'exercice précédent. L'augmentation des charges de vente, générales et administratives est principalement attribuable à une hausse des coûts de rémunération des employés, surtout liée à la rémunération variable et aux activités de XRM Vision depuis son acquisition, partiellement contrebalancées par les baisses des honoraires professionnels, des frais de développement des affaires, des coûts liés aux technologies de l'information et aux communications, des frais d'occupation et des frais de recrutement.

Au Canada, les charges ont diminué de 0,2 M\$, ou de 1,2 %, pour s'établir à 16,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, contre 16,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, ce qui est principalement attribuable aux baisses des honoraires professionnels, des frais de développement des affaires, des frais d'occupation et des frais d'assurance, partiellement contrebalancées par une hausse des coûts de rémunération des employés, surtout liée à la rémunération variable et aux activités de XRM Vision depuis l'acquisition.

Aux États-Unis, les charges ont diminué de 0,1 M\$, ou de 1,3 %, pour s'établir à 12,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, contre 12,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, ce qui est attribuable aux baisses des coûts de rémunération des employés, des coûts liés aux technologies de l'information et aux communications, des frais de développement des affaires et des frais de recrutement. Cette diminution des charges tient compte d'une incidence défavorable du taux de change du dollar américain de 0,7 M\$.

Les charges liées aux activités à l'international ont augmenté de 0,5 M\$, ou de 37,3 %, pour s'établir à 1,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, contre 1,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024. Une augmentation des coûts de rémunération des employés a été partiellement contrebalancée par des baisses des honoraires professionnels et d'autres charges.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les charges de vente, générales et administratives se sont établies à 116,1 M\$, soit une baisse de 5,5 M\$, ou de 4,5 %, par rapport aux charges de 121,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Les charges de vente, générales et administratives en pourcentage des revenus se sont établies à 24,5 % pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre 24,8 % pour l'exercice précédent. La diminution des charges de vente, générales et administratives est principalement attribuable à une baisse de 1,5 M\$ de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, découlant des charges de dépréciation de l'exercice précédent ayant trait à l'examen de la stratégie immobilière d'Alithya à la suite de l'intégration des acquisitions et des changements apportés aux conditions de travail, en vue de réduire l'empreinte de la Société et de réaliser des synergies, ainsi qu'à des baisses des honoraires professionnels, des frais d'occupation, de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, des frais de développement des affaires, des frais de recrutement, des coûts liés aux technologies de l'information et aux communications et des frais de déplacement, le tout partiellement contrebalancé par une hausse des coûts de rémunération des employés, surtout liée à la rémunération variable, aux coûts de séparation de 2,1 M\$ engagés aux premier et quatrième trimestres, composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres de la direction, et aux activités de XRM Vision depuis l'acquisition.

Au Canada, les charges ont diminué de 4,5 M\$, ou de 6,8 %, pour s'établir à 61,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre 65,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ce qui est principalement attribuable à une baisse de 1,5 M\$ de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, dont il est question ci-dessus, ainsi qu'à des baisses des frais d'occupation, des honoraires professionnels, de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, des frais de développement des affaires et des frais de recrutement, partiellement contrebalancées par une hausse des coûts de rémunération des

employés, surtout liée à la rémunération variable, aux coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres clés de la direction engagés au premier trimestre et aux activités de XRM Vision depuis l'acquisition.

Aux États-Unis, les charges ont diminué de 1,7 M\$, ou de 3,4 %, pour s'établir à 48,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre 50,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ce qui est attribuable à une baisse des coûts de rémunération des employés, malgré les hausses de la rémunération variable et des coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres clés de la direction engagés au premier trimestre, ainsi qu'à des baisses des honoraires professionnels, des frais de recrutement, des frais de déplacement et des coûts liés aux technologies de l'information et aux communications. Cette diminution des charges tient compte d'une incidence défavorable du taux de change du dollar américain de 1,5 M\$.

À l'international, les charges ont augmenté de 0,8 M\$, ou de 14,1 %, pour s'établir à 6,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre 5,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ce qui est principalement attribuable à une hausse des coûts de rémunération des employés découlant des coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres de la direction engagés au quatrième trimestre, partiellement contrebalancée par les baisses des honoraires professionnels et d'autres charges.

### 8.3.2. Rémunération fondée sur des actions

La rémunération fondée sur des actions est comprise dans le coût des revenus et les charges de vente, générales et administratives et est détaillée dans le tableau qui suit :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Options sur actions	64	127	200	594
Régime d'achat d'actions – cotisation de l'employeur	316	340	1 333	1 394
Rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises	720	404	1 683	2 099
UAD	177	146	722	600
UAI	272	121	1 122	363
UAR	(634)	88	283	1 207
	<b>915</b>	<b>1 226</b>	<b>5 343</b>	<b>6 257</b>

La rémunération fondée sur des actions s'est établie à 0,9 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, soit une baisse de 0,3 M\$ par rapport au montant de 1,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024. Cette diminution est principalement attribuable à la diminution des charges liées aux UAR, découlant d'un recouvrement suivant la révision des hypothèses émises par la direction quant à la réalisation de conditions d'acquisition des droits liés au rendement, et à la diminution de la charge liée aux options sur actions, partiellement contrebalancées par l'augmentation des charges liées à la rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'une acquisition d'entreprise antérieure, aux UAI et aux UAD.

La rémunération fondée sur des actions s'est établie à 5,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, soit une baisse de 1,0 M\$ par rapport au montant de 6,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Cette diminution est

principalement attribuable à la diminution des charges liées aux UAR, découlant d'un recouvrement suivant la révision des hypothèses émises par la direction quant à la réalisation de conditions d'acquisition des droits liés au rendement, de reprises au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions à l'égard d'instruments de capitaux propres échus, d'une diminution des charges liées à la rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'une acquisition d'entreprise antérieure et d'une diminution de la charge liée aux options sur actions, le tout partiellement contrebalancé par l'augmentation des charges liées aux UAI et aux UAD.

### **8.3.3. Coûts (recouvrement) d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises**

Le recouvrement lié à l'acquisition, à l'intégration et à la réorganisation d'entreprises s'est établi à 1,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, soit une baisse de 0,1 M\$ par rapport au recouvrement de 1,4 M\$ constaté au trimestre clos le 31 mars 2024. La diminution du recouvrement est principalement attribuable à une diminution de 1,0 M\$ de l'ajustement de la contrepartie éventuelle au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel suivant l'acquisition de Datum Consulting Group, LLC et de ses sociétés affiliées internationales le 1er juillet 2022 (l'« acquisition de Datum »), à une augmentation de 0,3 M\$ des coûts d'intégration, composés principalement de coûts de transition liés à l'intégration des systèmes et de coûts de résiliation de contrats de location pour les locaux libérés, et à une augmentation de 0,2 M\$ des coûts d'acquisition, le tout partiellement contrebalancé par une diminution de 1,4 M\$ des coûts d'intégration principalement attribuable aux indemnités de départ moins importantes suivant les réductions de personnel.

Le recouvrement lié à l'acquisition, à l'intégration et à la réorganisation d'entreprises s'est établi à 1,2 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, soit une baisse des coûts de 4,6 M\$ par rapport aux charges de 3,4 M\$ engagées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024. La diminution des coûts est principalement attribuable à une diminution de 3,1 M\$ des coûts de réorganisation, principalement liée aux indemnités de départ versées suivant les réductions de personnel, à un recouvrement accru de 1,8 M\$ lié à l'ajustement de la contrepartie éventuelle au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel suivant l'acquisition de Datum, à une diminution de 0,5 M\$ des coûts d'intégration découlant des indemnités de maintien en poste versées suivant une acquisition d'entreprise antérieure et des coûts de résiliation des contrats de location pour les locaux libérés engagés au cours de l'exercice précédent ainsi qu'à une diminution de 0,2 M\$ de la rémunération des employés liée à l'acquisition d'entreprises, le tout partiellement contrebalancé par une augmentation de 1,0 M\$ des coûts d'acquisition liés à XRM.

### **8.3.4. Amortissement**

L'amortissement total s'est établi à 1,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, contre 1,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024.

L'amortissement total s'est établi à 4,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre 5,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Les coûts concernaient principalement l'amortissement des immobilisations corporelles d'Alithya, en baisse de 1,3 M\$.

### **8.3.5. Amortissement des immobilisations incorporelles**

L'amortissement total des immobilisations incorporelles s'est établi à 4,8 M\$ pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024.

L'amortissement total des immobilisations incorporelles s'est établi à 18,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre 23,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Les coûts amortis concernaient principalement les relations clients comptabilisées lors d'acquisitions, en baisse de 3,3 M\$, certaines immobilisations incorporelles ayant été entièrement amorties, ainsi que les logiciels, en baisse de 0,6 M\$.

### **8.3.6. Dépréciation du goodwill**

Une perte de valeur de 5,1 M\$ a été comptabilisée au cours de l'exercice au titre du goodwill tiré de l'acquisition de Datum.

La valeur comptable du goodwill de la Société est soumise à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elle pourrait avoir subi une dépréciation. À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe une indication de dépréciation. Au cours de l'exercice, des ajustements de 5,6 \$ ont été apportés à la contrepartie éventuelle payable au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel suivant l'acquisition de Datum, au motif que les cibles de rentabilité n'avaient pas été atteintes. La direction a conclu qu'il s'agissait d'une indication de dépréciation.

Se reporter à la note 9 des états financiers consolidés annuels de la Société pour de plus amples renseignements au sujet des tests de dépréciation du goodwill.

### **8.3.7. (Gain) perte de change**

La perte de change s'est établie à 0,2 M\$ pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024.

Le gain de change s'est établi à 0,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre une perte de change de 0,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

## 8.4. Autres résultats nets et charges

### 8.4.1. Charges financières nettes

Les charges financières nettes se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	1 885	2 173	7 339	10 831
Intérêts relatifs aux obligations locatives	110	129	466	664
Amortissement des charges financières	56	79	242	426
Capitalisation des intérêts au titre du solde de prix d'acquisition	425	87	675	384
Frais de financement	225	39	562	220
Revenus d'intérêts	(65)	(245)	(402)	(668)
	<b>2 636</b>	<b>2 262</b>	<b>8 882</b>	<b>11 857</b>

Les charges financières nettes se sont établies à 2,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, soit une hausse de 0,3 M\$, ou de 16,6 %, par rapport aux charges de 2,3 M\$ engagées au trimestre clos le 31 mars 2024. Cette augmentation est principalement attribuable à une capitalisation accrue des intérêts au titre du solde de prix d'acquisition, à une hausse des frais de financement et à une diminution des revenus d'intérêt, le tout partiellement contrebalancé par une baisse des taux d'intérêt variables et par la réduction de la dette portant intérêt, laquelle a donné lieu à une diminution des intérêts sur la dette à long terme.

Les charges financières nettes se sont établies à 8,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, soit une baisse de 3,0 M\$, ou de 25,1 %, par rapport aux charges de 11,9 M\$ engagées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des taux d'intérêt variables, à la réduction de la dette portant intérêt et à un ajustement se rapportant à une période antérieure, qui ont donné lieu à une diminution des intérêts sur la dette à long terme, ainsi qu'à la diminution des intérêts relatifs aux obligations locatives et de l'amortissement des charges financières, le tout partiellement contrebalancé par une hausse des frais de financement et une capitalisation accrue des intérêts au titre du solde de prix d'acquisition à payer et par une diminution des revenus d'intérêt.

### 8.4.2. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts s'est établie à 0,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, soit une hausse de 1,1 M\$ par rapport au recouvrement d'impôts de 0,3 M\$ constaté pour le trimestre clos le 31 mars 2024, ce qui est attribuable à l'augmentation de la charge d'impôts exigibles, découlant des revenus imposables plus importants générés dans certains territoires de compétence, et à l'augmentation de la charge d'impôts différés, découlant des revenus imposables plus importants tirés de certaines entités à l'égard desquelles des actifs d'impôts différés avaient été comptabilisés. Certaines entités du Groupe, qui présentent des antécédents de pertes, ne comptabilisent pas d'actifs d'impôts différés au titre de leurs pertes pour la période considérée.

La charge d'impôts s'est établie à 2,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, soit une hausse de 2,7 M\$ par rapport à la charge d'impôts de 0,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ce qui est attribuable à l'augmentation de la charge d'impôts exigibles, découlant des revenus imposables plus importants générés dans certains territoires de compétence, et à l'augmentation de la charge d'impôts différés, découlant des revenus imposables plus importants tirés de certaines entités à l'égard desquelles des actifs d'impôts différés avaient été comptabilisés. Certaines entités du Groupe, qui présentent des antécédents de pertes, ne comptabilisent pas d'actifs d'impôts différés au titre de leurs pertes pour la période considérée.

#### **8.5. Bénéfice net (perte nette) et bénéfice (perte) par action**

Le bénéfice net pour le trimestre clos le 31 mars 2025 s'est établi à 8,0 M\$, soit une hausse de 5,7 M\$ par rapport au bénéfice net de 2,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024. L'augmentation du bénéfice est principalement attribuable à l'augmentation de la marge brute en raison de gains d'efficacité et à un recouvrement de 1,0 M\$ au titre d'un crédit d'impôt découlant d'une acquisition antérieure, et à la diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles, partiellement contrebalancées par l'augmentation des charges de vente, générales et administratives, par la baisse du recouvrement lié à l'acquisition, à l'intégration et à la réorganisation d'entreprises et par l'augmentation des charges financières nettes et de la charge d'impôts pour le trimestre clos le 31 mars 2025, par rapport au trimestre clos le 31 mars 2024. Ce résultat s'est traduit par un bénéfice de base et dilué par action de 0,08 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, contre 0,02 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024.

Le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 mars 2025 s'est établi à 1,3 M\$, soit une hausse de 18,0 M\$ par rapport à la perte nette de 16,7 M\$ constatée pour l'exercice clos le 31 mars 2024. L'augmentation du bénéfice est attribuable à l'augmentation de la marge brute en raison de gains d'efficacité et un recouvrement de 1,0 M\$ au titre d'un crédit d'impôt découlant d'une acquisition antérieure, à la diminution des charges de vente, générales et administratives, y compris une réduction de 1,3 M\$ des charges engagées principalement liée à la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation au premier trimestre de l'exercice précédent, à la diminution des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, principalement attribuable à un recouvrement accru de 1,8 M\$ lié à l'ajustement de la contrepartie éventuelle au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel suivant l'acquisition de Datum, lui-même partiellement contrebalancé par une hausse de 1,0 M\$ des coûts d'acquisition liés à XRM, à la diminution de l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, à l'augmentation du gain de change et à la diminution des charges financières nettes, le tout partiellement contrebalancé par une dépréciation de 5,1 M\$ du goodwill et par l'augmentation de la charge d'impôts pour l'exercice clos le 31 mars 2025, par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2024. Ce résultat s'est traduit par un bénéfice de base et dilué par action de 0,01 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre une perte nette de base et diluée par action de 0,17 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

## 8.6. Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice net (la perte nette) et le bénéfice net ajusté :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>8 043</b>	<b>2 298</b>	<b>1 295</b>	<b>(16 660)</b>
Coûts (recouvrement) d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	(1 322)	(1 414)	(1 234)	3 384
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 837	4 795	18 926	23 095
Rémunération fondée sur des actions	915	1 226	5 343	6 257
Dépréciation du goodwill	—	—	5 144	—
Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et perte à la résiliation de contrats de location	150	140	150	1 462
Coûts de séparation	630	—	2 132	—
Effet des impôts liés aux éléments susmentionnés	(1 027)	(989)	(3 607)	(3 930)
<b>Bénéfice net ajusté<sup>1) 2)</sup></b>	<b>12 226</b>	<b>6 056</b>	<b>28 149</b>	<b>13 608</b>
Perte de base et diluée par action	0,08	0,02	0,01	(0,17)
Bénéfice net ajusté par action <sup>1) 2)</sup>	0,12	0,06	0,29	0,14

<sup>1)</sup> Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

<sup>2)</sup> Les données pour l'exercice clos le 31 mars 2024 contiennent des ajustements afin de refléter certains changements apportés aux calculs et aux hypothèses.

Le bénéfice net ajusté s'est établi à 12,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, soit une hausse de 6,1 M\$, ou de 101,9 %, par rapport au bénéfice net ajusté de 6,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024. Comme expliqué ci-dessus, l'augmentation de la marge brute, attribuable aux gains d'efficacité et à un recouvrement de 1,0 M\$ au titre d'un crédit d'impôt découlant d'une acquisition antérieure, et la diminution de l'amortissement ont été partiellement contrebalancées par l'augmentation des charges de vente, générales et administratives, de la perte de change, des charges financières nettes et de la charge d'impôts. Ce résultat s'est traduit par un bénéfice net ajusté par action de 0,12 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, contre 0,06 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024.

Le bénéfice net ajusté s'est établi à 28,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, soit une hausse de 14,5 M\$, ou de 106,9 %, par rapport au bénéfice net ajusté de 13,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Comme expliqué ci-dessus, l'augmentation de la marge brute attribuable aux gains d'efficacité et un recouvrement de 1,0 M\$ au titre d'un crédit d'impôt découlant d'une acquisition antérieure, la diminution des charges de vente, générales et administratives, la diminution de l'amortissement, l'augmentation du gain de change et la diminution des charges financières nettes ont été partiellement contrebalancées par l'augmentation de la charge d'impôts. Ce résultat s'est traduit par un bénéfice net ajusté par action de 0,29 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre 0,14 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

## 8.7. Informations sectorielles

Le bénéfice d'exploitation par secteur renvoie au bénéfice d'exploitation avant les frais généraux et administratifs du siège social, les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, l'amortissement et la perte (le gain) de change. Ces éléments ne sont pas pris en compte dans l'évaluation du rendement financier sous-jacent des secteurs à présenter puisqu'ils ne se rapportent pas directement aux activités sectorielles. Les frais généraux et administratifs du siège social sont les dépenses et les salaires liés aux fonctions centralisées, comme les ressources des équipes mondiales des finances, des affaires juridiques, du capital humain et des technologies de l'information, qui ne sont pas affectés aux secteurs.

Les tableaux suivants présentent les activités de la Société en fonction des secteurs à présenter :

(en milliers de dollars)	Trimestre clos le 31 mars 2025			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	65 430	54 151	5 750	125 331
Coût des revenus et charges d'exploitation				
Coûts de rémunération des employés et des sous-traitants	53 476	37 464	5 013	95 953
Crédits d'impôt	(3 299)	—	(138)	(3 437)
Licences et télécommunications	343	1 238	107	1 688
Autres charges	1 967	1 622	264	3 853
	52 487	40 324	5 246	98 057
Bénéfice d'exploitation par secteur	12 943	13 827	504	27 274
Frais généraux et administratifs du siège social				10 922
Coûts (recouvrement) d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises <sup>a)</sup>				(1 322)
Perte (gain) de change				187
Bénéfice d'exploitation avant amortissement et dépréciation				17 487
Amortissement				5 995
Dépréciation du goodwill				—
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>				<b>11 492</b>

<sup>a)</sup> Le recouvrement de (2 829 000 \$) inclus dans les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se rapporte au secteur États-Unis. Les coûts de réorganisation inclus dans les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se rapportent principalement au secteur Canada.

(en milliers de dollars)	Trimestre clos le 31 mars 2024			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	64 589	50 449	5 502	120 540
Coût des revenus et charges d'exploitation				
Coûts de rémunération des employés et des sous-traitants	56 326	36 904	4 936	98 166
Crédits d'impôt	(3 156)	—	(275)	(3 431)
Licences et télécommunications	457	1 171	28	1 656
Autres charges	2 970	2 116	52	5 138
	56 597	40 191	4 741	101 529
Bénéfice d'exploitation par secteur	7 992	10 258	761	19 011
Frais généraux et administratifs du siège social				9 872
Coûts (recouvrement) d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises <sup>b)</sup>				(1 414)
Perte (gain) de change				152
Bénéfice d'exploitation avant amortissement et dépréciation				10 401
Amortissement				6 098
Dépréciation du goodwill				—
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>				<b>4 303</b>

<sup>b)</sup> Le recouvrement de (3 827 000 \$) inclus dans les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se rapporte au secteur États-Unis. Les coûts de réorganisation inclus dans les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se rapportent principalement au secteur Canada.

	Exercice clos le 31 mars 2025			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	251 902	200 515	21 064	473 481
Coût des revenus et charges d'exploitation				
Coûts de rémunération des employés et des sous-traitants	212 159	148 656	18 048	378 863
Crédits d'impôt	(8 968)	—	(153)	(9 121)
Licences et télécommunications	1 004	4 891	211	6 106
Autres charges	7 368	7 271	1 149	15 788
	211 563	160 818	19 255	391 636
Bénéfice d'exploitation par secteur	40 339	39 697	1 809	81 845
Frais généraux et administratifs du siège social				41 792
Coûts (recouvrement) d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises <sup>c)</sup>				(1 234)
Perte (gain) de change				(258)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement et dépréciation				41 545
Amortissement				23 449
Dépréciation du goodwill <sup>c)</sup>				5 144
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>				<b>12 952</b>

<sup>c)</sup> Le recouvrement de (5 567 000 \$) au titre de l'ajustement de la contrepartie éventuelle inclus dans les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et la dépréciation du goodwill se rapportent au secteur États-Unis. Les coûts de réorganisation inclus dans les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se rapportent principalement au secteur Canada.

	Exercice clos le 31 mars 2024			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	277 544	192 493	21 088	491 125
Coût des revenus et charges d'exploitation				
Coûts de rémunération des employés et des sous-traitants	239 563	146 067	18 123	403 753
Crédits d'impôt	(7 851)	—	(616)	(8 467)
Licences et télécommunications	1 216	4 894	103	6 213
Autres charges	11 703	8 702	998	21 403
	<u>244 631</u>	<u>159 663</u>	<u>18 608</u>	<u>422 902</u>
Bénéfice d'exploitation par secteur	<u>32 913</u>	<u>32 830</u>	<u>2 480</u>	<u>68 223</u>
Frais généraux et administratifs du siège social				40 471
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises <sup>d)</sup>				3 384
Perte (gain) de change				102
Bénéfice d'exploitation avant amortissement et dépréciation				24 266
Amortissement				29 008
Dépréciation du goodwill				—
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>				<b>(4 742)</b>

<sup>d)</sup> Le recouvrement de (3 827 000 \$) au titre de l'ajustement de la contrepartie éventuelle inclus dans les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se rapporte au secteur États-Unis. Les coûts de réorganisation inclus dans les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se rapportent principalement au secteur Canada.

Se reporter à la sous-rubrique 8.1 intitulée « Revenus » pour de plus amples renseignements au sujet des écarts de revenus par secteur.

Au Canada, le bénéfice d'exploitation par secteur s'est accru de 4,9 M\$, ou de 61,9 %, pour atteindre 12,9 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, contre 8,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, ce qui est attribuable à la baisse des coûts de rémunération des employés et des sous-traitants du fait de l'augmentation des revenus, surtout liée aux gains d'efficacité, à l'incidence favorable de l'acquisition de XRM sur la marge et à un recouvrement de 1,0 M\$ au titre d'un crédit d'impôt découlant d'une acquisition antérieure, contrebalancé par la baisse des crédits d'impôt, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Aux États-Unis, le bénéfice d'exploitation par secteur s'est accru de 3,5 M\$, ou de 34,8 %, pour atteindre 13,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, contre 10,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation des revenus, aux gains d'efficacité et à l'amélioration du rendement des projets, le tout partiellement contrebalancé par la diminution des revenus tirés des abonnements à l'adoption du numérique, dont la contribution, sur une base historique, est plus élevée.

À l'international, le bénéfice d'exploitation par secteur a reculé de 0,3 M\$, ou de 33,8 %, pour s'établir à 0,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, contre 0,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, ce qui est principalement attribuable à la baisse des crédits d'impôt et à l'augmentation de diverses charges, notamment celles liées aux licences et aux télécommunications.

Au Canada, le bénéfice d'exploitation par secteur s'est accru de 7,4 M\$, ou de 22,6 %, pour atteindre 40,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre 32,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ce qui est

principalement attribuable à la baisse des coûts de rémunération des employés et des sous-traitants, à la diminution des autres charges et à un recouvrement de 1,0 M\$ au titre d'un crédit d'impôt découlant d'une acquisition antérieure, le tout partiellement contrebalancé par la diminution des revenus.

Aux États-Unis, le bénéfice d'exploitation par secteur s'est accru de 6,9 M\$, ou de 20,9 %, pour atteindre 39,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre 32,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation des revenus, aux gains d'efficacité et à l'amélioration du rendement des projets, le tout partiellement contrebalancé par la diminution des revenus tirés des abonnements à l'adoption du numérique, dont la contribution, sur une base historique, est plus élevée.

À l'international, le bénéfice d'exploitation par secteur a reculé de 0,7 M\$, ou de 27,1 %, pour s'établir à 1,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre 2,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ce qui est principalement attribuable à la baisse des crédits d'impôt et à l'augmentation de diverses charges, notamment celles liées aux licences et aux télécommunications.

## 8.8. BAIIA et BAIIA ajusté

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice net (la perte nette), d'une part, et le BAIIA et BAIIA ajusté, d'autre part :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>	<b>125 331</b>	<b>120 540</b>	<b>473 481</b>	<b>491 125</b>
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>8 043</b>	<b>2 298</b>	<b>1 295</b>	<b>(16 660)</b>
Charges financières nettes	2 636	2 262	8 882	11 857
Charge d'impôts	813	(257)	2 775	61
Amortissement	1 158	1 303	4 523	5 913
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 837	4 795	18 926	23 095
<b>BAIIA<sup>1)</sup></b>	<b>17 487</b>	<b>10 401</b>	<b>36 401</b>	<b>24 266</b>
Marge du BAIIA <sup>1)</sup>	<b>14,0 %</b>	<b>8,6 %</b>	<b>7,7 %</b>	<b>4,9 %</b>
<i>Ajusté pour :</i>				
Gain de change	187	152	(258)	102
Rémunération fondée sur des actions	915	1 226	5 343	6 257
Coûts (recouvrement) d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	(1 322)	(1 414)	(1 234)	3 384
Dépréciation du goodwill	—	—	5 144	—
Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et perte à la résiliation de contrats de location	150	140	150	1 462
Coûts de séparation	630	—	2 132	—
<b>BAIIA ajusté<sup>1)</sup></b>	<b>18 047</b>	<b>10 505</b>	<b>47 678</b>	<b>35 471</b>
Marge du BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	<b>14,4 %</b>	<b>8,7 %</b>	<b>10,1 %</b>	<b>7,2 %</b>

<sup>1)</sup> Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

Le BAIIA s'est établi à 17,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, soit une hausse de 7,1 M\$, ou de 68,1 %, par rapport au BAIIA de 10,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024. La marge du BAIIA s'est établie à 14,0 % pour le trimestre clos le 31 mars 2025, contre 8,6 % pour le trimestre clos le 31 mars 2024.

Le BAIIA ajusté s'est établi à 18,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, soit une hausse de 7,5 M\$, ou de 71,8 %, par rapport au BAIIA ajusté de 10,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024. Comme expliqué ci-dessus, l'augmentation de la marge brute, attribuable aux revenus plus importants et à la hausse de la marge brute en pourcentage des revenus, a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des charges de vente, générales et administratives. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 14,4 % pour le trimestre clos le 31 mars 2025, contre 8,7 % pour le trimestre clos le 31 mars 2024.

Le BAIIA s'est établi à 36,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, soit une hausse de 12,1 M\$, ou de 50,0 %, par rapport au BAIIA de 24,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024. La marge du BAIIA s'est établie à 7,7 % pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre 4,9 % pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Le BAIIA ajusté s'est établi à 47,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, soit une hausse de 12,2 M\$, ou de 34,4 %, par rapport au BAIIA ajusté de 35,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Comme expliqué ci-dessus, l'augmentation de la marge brute attribuable à la hausse de la marge brute en pourcentage des revenus s'est ajoutée à la diminution des charges de vente, générales et administratives. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 10,1 % pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre 7,2 % pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

## 9. Nouveaux contrats et carnet de commandes

Les nouveaux contrats conclus au cours du trimestre clos le 31 mars 2025 s'élèvent à 100,1 M\$, ce qui s'est traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation de 0,80 pour le trimestre, contre des nouveaux contrats de 133,9 M\$ et un ratio nouveaux contrats-facturation de 1,11 pour le même trimestre de l'exercice précédent. Le ratio nouveaux contrats-facturation aurait été de 0,89 si les revenus tirés des deux contrats à long terme signés dans le cadre d'une acquisition au cours du premier trimestre de l'exercice 2022 étaient exclus, contre 1,27 pour le même trimestre de l'exercice précédent. Les nouveaux contrats sont affectés par les cycles d'investissement des clients et la conjoncture économique actuelle, ce qui entraîne une certaine hésitation à dépenser et des cycles de vente plus longs.

Les nouveaux contrats conclus au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élèvent à 420,7 M\$, ce qui s'est traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation de 0,89, contre des nouveaux contrats de 480,5 M\$ et un ratio nouveaux contrats-facturation de 0,98 pour l'exercice précédent. Le ratio nouveaux contrats-facturation aurait été de 1,00 si les revenus tirés des deux contrats à long terme signés dans le cadre d'une acquisition au cours du premier trimestre de l'exercice 2022 étaient exclus, contre 1,13 pour le même trimestre de l'exercice précédent. Les nouveaux contrats sont affectés par les cycles d'investissement des clients et la conjoncture économique actuelle, ce qui entraîne une certaine hésitation à dépenser et des cycles de vente plus longs.

La direction est d'avis que les renseignements sur les nouveaux contrats peuvent fournir des données tendancielles intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations du volume d'affaires au fil du temps. Cela dit, les contrats comportent généralement des clauses de résiliation au gré du client. En outre, des modifications de l'étendue des travaux et de l'utilisation axée sur la demande peuvent survenir. Ainsi, le montant effectivement réalisé au titre du contrat peut différer considérablement du montant initial.

Aux 31 mars 2025 et 2024, le carnet de commandes représentait environ 16 mois de revenus des 12 derniers mois. Il comprend les accords de revenus concernant des projets pouvant durer plus de 12 mois.

La direction est d'avis que les renseignements sur le carnet de commandes peuvent fournir des données tendancielles intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations de la meilleure estimation de la direction quant aux revenus qui seront tirés des accords de revenus conclus. Cela dit, les contrats comportent généralement des clauses de résiliation au gré du client. En outre, des modifications de l'étendue des travaux et de l'utilisation axée sur la demande peuvent survenir. Rien ne garantit que les projets ne seront pas annulés, que la portée des travaux ne sera pas modifiée par la suite ou que le carnet de commandes se traduira ultimement par des revenus, ni à quel moment ces revenus et le résultat net connexe seront comptabilisés. Ainsi, le montant effectivement réalisé au titre du contrat peut différer considérablement du montant inclus au carnet de commandes à une date donnée.

## 10. Situation financière

Aux (en milliers de dollars)	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Actifs courants	145 705	139 615
Actifs non courants	280 275	276 882
<b>Actifs totaux</b>	<b>425 980</b>	<b>416 497</b>
Passifs courants	117 528	117 033
Passifs non courants	123 896	124 260
<b>Passifs totaux</b>	<b>241 424</b>	<b>241 293</b>
Capitaux propres	184 556	175 204
<b>Passifs et capitaux propres totaux</b>	<b>425 980</b>	<b>416 497</b>

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, tant le total des actifs que le total des passifs et des capitaux propres se sont établis à 426,0 M\$, soit une hausse de 9,5 M\$, ou de 2,3 %, par rapport au montant de 416,5 M\$ constaté pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

L'augmentation de 9,5 M\$ du total des actifs est principalement attribuable à une augmentation de 14,7 M\$ du goodwill tiré de l'acquisition de XRM, à une augmentation de 7,1 M\$ de la trésorerie et à une augmentation de 1,6 M\$ des charges payées d'avance surtout liée à l'augmentation des abonnements sur une base annuelle plutôt que mensuelle, partiellement contrebalancée par une réduction de 6,8 M\$ des immobilisations incorporelles, surtout liée à l'amortissement et à l'incidence du taux de change, partiellement contrebalancés par les immobilisations incorporelles de 9,7 M\$ tirées de l'acquisition de XRM, et par une diminution de 3,5 M\$ des débiteurs et autres créances, et ce, malgré des revenus plus importants dégagés au trimestre clos le 31 mars 2025 et l'ajout de débiteurs et autres créances obtenus suite à l'acquisition de XRM, par rapport au trimestre clos le 31 mars 2024, surtout grâce à l'amélioration du rendement des projets et du délai moyen de recouvrement des créances clients.

Se reporter à la rubrique 11 intitulée « Liquidités et ressources en capital » pour de plus amples renseignements au sujet de l'écart de trésorerie, y compris l'incidence des différents actifs et passifs figurant au bilan sur la trésorerie isolément.

L'augmentation de 9,5 M\$ du total des passifs et des capitaux propres est composée d'une augmentation de 9,4 M\$ des capitaux propres<sup>1)</sup> et d'un accroissement de 0,1 M\$ des passifs. L'augmentation du total des passifs est principalement attribuable à une augmentation de 6,0 M\$ des créditeurs et charges à payer, surtout liée à l'augmentation de la rémunération variable cumulée découlant de l'amélioration du rendement de l'entreprise et des créditeurs et charges à payer pris en charge dans le cadre de l'acquisition de XRM, partiellement contrebalancés par une diminution des taxes à la consommation à payer en raison des échéanciers, à un accroissement de 3,1 M\$ des passifs d'impôts différés, surtout imputable aux différences au titre des immobilisations incorporelles et du goodwill obtenus à l'acquisition d'entreprises, partiellement contrebalancé par les bénéfices comptabilisés, et à une augmentation de 1,3 M\$ de la contrepartie éventuelle, composée d'un montant de 5,4 M\$ découlant de l'acquisition de XRM, partiellement contrebalancé par un ajustement de 4,3 M\$ de la contrepartie éventuelle au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel suivant l'acquisition de Datum, ainsi qu'à une incidence du taux de change de 0,2 M\$. L'augmentation des passifs a été partiellement contrebalancée par des diminutions de 7,5 M\$ de la dette à long terme et de 2,5 M\$ des obligations locatives, la Société continuant à réduire son espace occupé et à réaliser des synergies.

Se reporter à la sous-rubrique 11.6 intitulée « Dette à long terme et dette nette » pour de plus amples renseignements au sujet de la variation de la dette à long terme.

<sup>1)</sup> Se reporter aux états consolidés des variations des capitaux propres qui figurent aux états financiers du quatrième trimestre pour de plus amples renseignements.

## 11. Liquidité et ressources en capital

### 11.1. Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Les activités courantes et la croissance d'Alithya sont financées par une combinaison de flux de trésorerie liés à l'exploitation, d'emprunts aux termes de la facilité de crédit existante, de prêts garantis, de prêts subordonnés non garantis et de l'émission d'actions. Alithya cherche à maintenir un niveau optimal de liquidité par la gestion active de ses actifs et passifs, ainsi que de ses flux de trésorerie. Le tableau suivant présente l'évolution des flux de trésorerie d'Alithya pour les trimestres et les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024 :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation	17 070	9 732	48 433	15 669
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(482)	(331)	(7 823)	(787)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(14 920)	(11 473)	(34 149)	(28 577)
Effet de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie	195	114	636	(29)
Variation nette de la trésorerie	<b>1 863</b>	<b>(1 958)</b>	<b>7 097</b>	<b>(13 724)</b>
Trésorerie à l'ouverture de la période	14 093	10 817	8 859	22 583
Trésorerie à la clôture de la période	<b>15 956</b>	<b>8 859</b>	<b>15 956</b>	<b>8 859</b>

### 11.2. Flux de trésorerie – activités d'exploitation

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation se sont établis à 17,1 M\$, soit une hausse de 7,4 M\$, ou de 75,4 %, par rapport aux flux de trésorerie de 9,7 M\$ générés au trimestre clos le 31 mars 2024. Les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2025 découlent principalement du bénéfice net de 8,0 M\$, auquel s'ajoutent 6,6 M\$ d'ajustements composés principalement d'éléments hors trésorerie comme l'amortissement, les charges financières nettes, la rémunération fondée sur des actions et les impôts différés, le tout partiellement contrebalancé par un ajustement de la contrepartie éventuelle, un gain de change non réalisé, le règlement en espèces d'UAI, d'UAD et d'UAR et des variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 2,5 M\$. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2024 découlaient principalement du bénéfice net de 2,3 M\$, auquel s'ajoutaient 5,8 M\$ d'ajustements composés principalement d'éléments hors trésorerie comme l'amortissement, les charges financières nettes, la rémunération fondée sur des actions et un gain de change non réalisé, le tout partiellement contrebalancé par un ajustement de la contrepartie éventuelle, les impôts différés et des variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 1,7 M\$.

Les variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 2,5 M\$ constatées au trimestre clos le 31 mars 2025 sont principalement composées d'une hausse de 10,1 M\$ des créditeurs et charges à payer, surtout liée à l'augmentation de la rémunération variable cumulée découlant de l'amélioration du rendement de l'entreprise et d'une hausse des coûts des sous-traitants à payer liée aux échéanciers, d'une baisse de 8,5 M\$ des travaux en cours, surtout liée au moment de l'émission des factures et à l'échéancier des projets, et d'une augmentation de 0,2 M\$ des revenus différés, le tout partiellement contrebalancé par une

augmentation de 11,5 M\$ des débiteurs et autres créances, surtout liée aux délais de l'émission des factures liées aux projets et par des hausses de 3,4 M\$ des crédits d'impôt à recevoir et de 1,5 M\$ des charges payées d'avance. Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, les variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 1,7 M\$ étaient principalement composées d'une baisse de 5,9 M\$ des crédits d'impôt à recevoir, surtout liée au moment du recouvrement des sommes dues à ce titre, d'une baisse de 2,5 M\$ des travaux en cours, d'une augmentation de 2,3 M\$ des revenus différés et d'une hausse de 1,3 M\$ des créditeurs et charges à payer, le tout partiellement contrebalancé par une hausse de 9,6 M\$ des débiteurs et autres créances, surtout liée au moment de l'émission des factures liées aux projets, et une hausse de 0,9 M\$ des charges payées d'avance.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation se sont établis à 48,4 M\$, soit une hausse de 32,8 M\$ par rapport aux flux de trésorerie de 15,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2025 découlent principalement du bénéfice net de 1,3 M\$, auquel s'ajoutent 36,9 M\$ d'ajustements composés principalement d'éléments hors trésorerie comme l'amortissement, les charges financières nettes, la dépréciation du goodwill, la rémunération fondée sur des actions et les impôts différés, le tout partiellement contrebalancé par un ajustement de la contrepartie éventuelle, un gain de change non réalisé, le règlement en espèces d'UAI, d'UAD et d'UAR et des variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 10,2 M\$. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2024 découlaient principalement de la perte nette de 16,7 M\$, à laquelle s'ajoutaient 42,6 M\$ d'ajustements composés principalement de l'amortissement, des charges financières nettes, de la rémunération fondée sur des actions et de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, le tout partiellement contrebalancé par un ajustement de la contrepartie éventuelle, le règlement en espèces des UAI, les impôts différés et d'autres éléments, ainsi que par des variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 10,2 M\$.

Les variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 10,2 M\$ constatées pour l'exercice clos le 31 mars 2025 sont principalement composées d'une baisse de 9,5 M\$ des débiteurs et autres créances, d'une hausse de 1,2 M\$ des créditeurs et charges à payer, d'une réduction de 0,9 M\$ des autres actifs, d'une baisse de 0,8 M\$ des travaux en cours et d'une baisse de 0,7 M\$ des crédits d'impôt à recevoir, le tout partiellement contrebalancé par une diminution de 1,7 M\$ des revenus différés et une hausse de 1,2 M\$ des charges payées d'avance. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 10,2 M\$ étaient principalement composées d'une baisse de 17,1 M\$ des créditeurs et charges à payer, d'une hausse de 6,2 M\$ des débiteurs et autres créances et d'une augmentation de 0,2 M\$ des autres actifs, le tout partiellement contrebalancé par une baisse de 8,5 M\$ des travaux en cours, une augmentation de 3,0 M\$ des revenus différés, une baisse de 1,2 M\$ crédits impôt à recevoir et une baisse de 0,6 M\$ des charges payées d'avance.

### **11.3. Flux de trésorerie – activités d'investissement**

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont établis à 0,5 M\$, contre 0,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, soit une hausse de 0,2 M\$. Pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024, les flux de trésorerie ainsi affectés découlent principalement d'acquisitions d'immobilisations corporelles dans le cours normal des activités.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont établis à 7,8 M\$, contre 0,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, soit une hausse de 7,0 M\$. Les flux de trésorerie ainsi affectés pour l'exercice clos le 31 mars 2025 sont principalement composés d'un montant de 6,4 M\$ lié à l'acquisition de XRM, déduction faite de la trésorerie acquise, et d'un montant de 1,4 M\$ lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles dans le cours normal des activités. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 31 mars 2024 découlaient principalement d'acquisitions d'immobilisations corporelles dans le cours normal des activités.

#### **11.4. Flux de trésorerie – activités de financement**

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement se sont établis à 14,9 M\$, contre 11,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, soit une hausse de 3,4 M\$. Les flux de trésorerie ainsi affectés pour le trimestre clos le 31 mars 2025 découlent principalement de remboursements de 25,3 M\$ de la dette à long terme, du paiement de 2,2 M\$ de charges financières et de l'acquittement de 1,0 M\$ d'obligations locatives, le tout partiellement contrebalancé par le produit de 13,4 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes, comme décrit à la sous-rubrique 11.6. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour le trimestre clos le 31 mars 2024 découlaient principalement de remboursements de 45,1 M\$ de la dette à long terme, du paiement de 2,1 M\$ de charges financières, de l'acquittement de 1,5 M\$ d'obligations locatives, y compris les coûts liés à la résiliation de contrats de location, et de l'achat de 0,2 M\$ d'actions à des fins d'annulation, le tout partiellement contrebalancé par un produit de 37,5 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement se sont établis à 34,1 M\$, contre 28,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, soit une hausse de 5,5 M\$. Les flux de trésorerie ainsi affectés pour l'exercice clos le 31 mars 2025 découlent principalement de remboursements de 123,6 M\$ de la dette à long terme, du paiement de 8,0 M\$ de charges financières, de l'acquittement de 4,6 M\$ d'obligations locatives, y compris les coûts liés à la résiliation de contrats de location, de l'achat de 0,4 M\$ d'actions à droit de vote subalterne à des fins d'annulation, du paiement de 0,2 M\$ en retenues d'impôt dans le cadre du règlement d'UAI et d'UAR et de l'achat de 0,1 M\$ d'actions à droit de vote subalterne sur le marché libre par l'administrateur du régime d'unités d'actions (« RUA ») en lien avec le règlement d'UAI, le tout partiellement contrebalancé par le produit de 102,7 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes, comme décrit à la sous-rubrique 11.6. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour l'exercice clos le 31 mars 2024 découlaient principalement de remboursements de 159,1 M\$ de la dette à long terme, du paiement de 11,0 M\$ de charges financières, de l'acquittement de 5,8 M\$ d'obligations locatives, y compris les coûts liés à la résiliation de contrats de location, et de l'achat de 1,0 M\$ d'actions à des fins d'annulation, le tout partiellement contrebalancé par un produit de 148,3 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes.

## 11.5. Ressources en capital

Les ressources en capital se résument comme suit :

Au (en milliers de dollars)	31 mars 2025
	\$
Trésorerie	15 956
Montant disponible au titre de la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang <sup>1)</sup>	112 271
Montant disponible au titre de la facilité de crédit d'exploitation <sup>2)</sup>	2 876
	<b>131 103</b>

<sup>1)</sup> Se reporter à la sous-rubrique 11.6 intitulée « Dette à long terme et dette nette » pour des précisions au sujet de la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang.

<sup>2)</sup> Se reporter à la note 11 des états financiers consolidés audités annuels pour des précisions au sujet de la facilité de crédit d'exploitation.

Les principaux objectifs d'Alithya en matière de gestion du capital consistent à fournir une solide assise financière afin de maintenir la confiance des actionnaires, des créanciers et des autres parties prenantes et de soutenir la croissance et le développement futurs de l'entreprise, à maintenir une structure de capital souple qui optimise le coût du capital à un niveau de risque acceptable et préserve sa capacité à respecter ses obligations financières, à assurer la disponibilité de liquidités suffisantes pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et entreprendre des acquisitions ciblées et à assurer un rendement du capital investi pour les actionnaires.

Dans le cadre de la gestion de sa structure du capital, Alithya surveille le rendement tout au long de l'exercice pour s'assurer que les besoins en fonds de roulement prévus et les dépenses en immobilisations liées à l'entretien courant sont financés par l'exploitation, les liquidités disponibles et les emprunts.

Au 31 mars 2025, les ressources en capital à la disposition d'Alithya s'élevaient à 131,1 M\$. Elles se composent de la trésorerie, principalement générée par les activités d'exploitation, comme indiqué ci-dessus, et des montants disponibles au titre de ses facilités de crédit, y compris la clause accordéon. La direction estime donc que la Société est bien placée pour poursuivre ses activités tout en maintenant des niveaux de liquidités adéquats.

## 11.6. Dette à long terme et dette nette

Le tableau suivant présente un sommaire de la dette à long terme de la Société :

Aux (en milliers de dollars)	31 mars 2025	31 mars 2024
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang (la « facilité de crédit ») <sup>a)</sup>	77 729	81 073
Prêts garantis	—	8 537
Prêts subordonnés non garantis <sup>b)</sup>	20 000	20 000
Solde de prix d'acquisition, d'une valeur nominale de 4 479 000 \$ (3 115 000 \$ US) (8 436 000 \$, ou 6 230 000 \$ US, au 31 mars 2024), sans intérêt (taux d'intérêt effectif de 4,4 %), payable en versements annuels de 4 479 000 \$ (3 115 000 \$ US), et venant à échéance le 1 <sup>er</sup> juillet 2025	4 431	8 172
Solde de prix d'acquisition, d'une valeur nominale de 8 625 000 \$, sans intérêt (taux d'intérêt effectif de 8,0 %), payable en versements annuels de 3 450 000 \$ aux premier et deuxième anniversaires, et de 1 725 000 \$ au troisième anniversaire, venant à échéance le 1 <sup>er</sup> décembre 2027	7 718	—
Autre dette découlant de l'acquisition de XRM	379	—
Coûts de transaction non amortis (déduction faite de l'amortissement cumulé de 403 000 \$ et de 215 000 \$)	(338)	(400)
	<b>109 919</b>	<b>117 382</b>
Tranche courante de la dette à long terme	8 059	12 687
	<b>101 860</b>	<b>104 695</b>

<sup>a)</sup> Aux termes de la facilité de crédit, la Société dispose d'un montant maximal de 140 000 000 \$ qui peut, à certaines conditions, être augmenté jusqu'à 190 000 000 \$ au titre d'une clause accordéon. Les prélèvements peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains pour un montant équivalent sous forme d'avances à taux préférentiel, d'avances au taux des opérations de pension à un jour (taux CORRA), d'avances au taux de financement à un jour garanti (taux SOFR) et de lettres de crédit pouvant atteindre 2 500 000 \$.

Les avances portent intérêt au taux préférentiel canadien ou américain, majoré d'une marge applicable allant de 0,75 % à 1,75 %, ou encore au taux CORRA ou au taux SOFR, majoré d'une marge applicable allant de 2,00 % à 3,00 %, selon le cas, pour les avances en dollars canadiens ou en dollars américains, respectivement. La marge applicable est établie en fonction de certains ratios financiers. À titre de garantie pour la facilité de crédit, Alithya a consenti une hypothèque de premier rang sur l'universalité de ses actifs, à l'exclusion de tout équipement loué et de la sûreté de premier rang en faveur d'Investissement Québec grevant les crédits d'impôt à recevoir pour le financement relatif aux crédits d'impôt remboursables. Conformément aux modalités de la convention, la Société est tenue de se conformer à certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle.

La facilité de crédit vient à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2027 et peut être renouvelée pour des périodes supplémentaires d'un an, au gré du prêteur, étant entendu que la durée de la facilité de crédit ne peut jamais dépasser trois ans à une date donnée.

<sup>b)</sup> Les prêts subordonnés non garantis contractés auprès d'Investissement Québec, d'un montant de 20 000 000 \$, viennent à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2026 et sont renouvelables pour un an de plus au gré du prêteur. Pour la période allant jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2025, la première tranche de 10 000 000 \$ porte intérêt à taux fixes allant de 6,00 % à 7,25 %, et la tranche supplémentaire de 10 000 000 \$ porte intérêt à un taux allant

de 7,10 % à 8,35 %. Les intérêts sont calculés et exigibles sur une base trimestrielle, en fonction de certains ratios financiers. Les taux d'intérêt pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 1<sup>er</sup> octobre 2026 seront communiqués par le prêteur au plus tard 15 jours avant le 1<sup>er</sup> octobre 2025, après quoi la Société aura le choix entre rembourser les prêts partiellement ou intégralement, sans pénalité, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Conformément aux modalités des prêts, la Société est tenue de se conformer à certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle.

a), b) Aux 31 mars 2025 et 2024, la Société respectait toutes ses clauses restrictives financières.

Le montant total de la dette à long terme a diminué de 7,5 M\$ pour s'établir à 109,9 M\$ au 31 mars 2025, contre 117,4 M\$ au 31 mars 2024, ce qui est principalement attribuable à une diminution de 3,3 M\$ des prélèvements au titre de la facilité de crédit et à des remboursements de 8,5 M\$ de prêts garantis et de 3,7 M\$ d'un solde de prix d'acquisition, le tout partiellement contrebalancé par l'entrée d'un solde de prix d'acquisition de 7,7 M\$ lié à l'acquisition de XRM.

Au 31 mars 2025, la trésorerie s'établissait à 16,0 M\$ et un montant de 77,7 M\$ avait été prélevé au titre de la facilité de crédit et classé à titre de dette à long terme. À des fins de comparaison, au 31 mars 2024, la trésorerie s'établissait à 8,9 M\$ et un montant de 81,1 M\$ avait été prélevé au titre de la facilité de crédit et classé à titre de dette à long terme.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la dette à long terme et la dette nette<sup>1)</sup> :

Aux (en milliers de dollars)	31 mars 2025	31 mars 2024
	\$	\$
Tranche courante de la dette à long terme	8 059	12 687
Tranche non courante de la dette à long terme	101 860	104 695
<b>Total de la dette à long terme</b>	<b>109 919</b>	<b>117 382</b>
Moins :		
Trésorerie	15 956	8 859
<b>Dette nette</b>	<b>93 963</b>	<b>108 523</b>

<sup>1)</sup> Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la dette nette d'Alithya a diminué malgré l'inclusion de l'ensemble de la dette liée à l'acquisition de XRM, ce qui est principalement attribuable à la diminution de la dette à long terme et à l'augmentation de la trésorerie, surtout grâce au résultat net dégagé.

## 11.7. Obligations contractuelles

Le tableau suivant résume les valeurs comptables et les échéances contractuelles des intérêts et du capital relatifs à des passifs financiers importants, ainsi que les dépenses prévues par contrats relativement à des engagements d'exploitation :

Au (en milliers de dollars)	31 mars 2025					
	Valeur comptable	Total	Moins d'un an	De un à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	42 327	42 327	42 327	—	—	—
Contrepartie éventuelle	5 359	6 353	—	6 353	—	—
Facilité de crédit	77 729	88 060	5 217	5 114	77 729	—
Prêts subordonnés non garantis	20 000	22 221	1 438	20 783	—	—
Solde de prix d'acquisition à payer	12 149	13 104	7 929	3 450	1 725	—
Autres passifs (dont la dette à long terme)	379	389	360	29	—	—
Obligations locatives	8 995	10 149	3 928	1 911	4 186	124
Engagements liés à l'exploitation	—	16 125	6 999	4 012	5 114	—
	<b>166 938</b>	<b>198 728</b>	<b>68 198</b>	<b>41 652</b>	<b>88 754</b>	<b>124</b>

## 11.8. Arrangements hors bilan

Alithya utilise le financement hors bilan relativement aux engagements d'exploitation relatifs à des licences technologiques et à des infrastructures, tel qu'il est indiqué dans la rubrique intitulée « Obligations contractuelles » ci-dessus. Mis à part ce qui est indiqué dans la rubrique ci-dessus et à la note 15 des états financiers consolidés audités annuels, il n'y a eu aucun changement important à l'égard des arrangements hors bilan depuis le 31 mars 2024 en dehors du cours normal des activités d'Alithya.

# 12. Capital-actions

Dans le contexte de la discussion sur le capital-actions, Groupe Alithya inc. est appelé la « Société ». Le capital-actions d'Alithya est décrit en détail à la note 13 des états financiers consolidés audités annuels d'Alithya.

## 12.1. Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 13 septembre 2023, le conseil d'administration de la Société a autorisé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »), qui a par la suite été approuvé par la TSX. Conformément à l'offre publique de rachat, la Société était autorisée à acquérir, à des fins d'annulation, jusqu'à 2 411 570 actions à droit de vote subalterne (auparavant 2 491 128), soit 5 % de son flottant à la clôture des marchés le 7 septembre 2023.

L'offre publique de rachat a débuté le 20 septembre 2023 et a pris fin le 19 septembre 2024 (auparavant entre le 20 septembre 2022 et le 19 septembre 2023). Tous les achats d'actions à droit de vote subalterne ont eu lieu sur le marché libre, au cours en vigueur au moment de l'opération.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat, la Société avait conclu un régime d'achat automatique d'actions avec un courtier désigné. Le régime d'achat automatique d'actions autorisait le courtier désigné à acquérir, aux fins d'annulation, des actions à droit de vote subalterne au nom de la Société, tout en respectant certains paramètres de négociation établis, de temps à autre, par la Société.

La Société n'a pas renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités suivant l'expiration du programme le 19 septembre 2024.

## 13. Parties liées

### *Partie exerçant un contrôle ultime*

Au 31 mars 2025, les détenteurs d'actions à droit de vote multiple détenaient collectivement, directement ou indirectement, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple ou exerçaient collectivement, directement ou indirectement, un contrôle à l'égard de telles actions, représentant environ 44,6 % des droits de vote totaux d'Alithya. Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, ces détenteurs d'actions ont conclu une convention de vote, aux termes de laquelle ils ont accepté, entre autres choses, d'exercer leurs droits de vote à l'égard de la totalité des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple sous leur contrôle, conformément aux décisions prises par une majorité d'entre eux, sous réserve de certaines exceptions.

### *Transactions avec des membres clés de la direction*

Les membres clés de la direction incluent les administrateurs de la Société et les membres de son comité exécutif de direction ainsi que certains autres cadres clés. Les membres clés de la direction d'Alithya participent au régime d'achat d'actions, au régime incitatif à long terme et au régime d'unités d'actions. La rémunération payée ou payable aux membres clés de la direction pour leurs services est présentée ci-après :

Exercices clos les (en milliers de dollars)	31 mars 2025	31 mars 2024
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme <sup>a)</sup>	6 275	4 100
Rémunération fondée sur des actions	2 060	2 106
Coûts de cessation d'emploi	878	—
	<b>9 213</b>	<b>6 206</b>

<sup>a)</sup> Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires, avantages et la rémunération incitative à court terme.

En plus des montants susmentionnés, la Société s'est engagée à verser à certains membres clés de la direction des primes de cessation d'emploi supplémentaires d'au plus 7 378 000 \$ (6 433 000 \$ en 2024) advenant un cas de congédiement, selon certaines conditions.

## 14. Information annuelle choisie

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 mars		
	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
Revenus	473 481	491 125	522 701
Bénéfice net (perte nette)	1 295	(16 660)	(30 097)
Bénéfice de base et dilué (perte de base et diluée) par action	0,01	(0,17)	(0,32)
Total des actifs	425 980	416 497	464 101
Dettes à long terme, obligations locatives et contrepartie éventuelle non courantes	112 668	116 161	136 062

Les revenus ont diminué entre le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025, ce qui est principalement attribuable à l'arrivée à échéance du projet de transformation majeure d'un client et à une réduction des revenus provenant de quelques contrats gouvernementaux au Canada, partiellement contrebalancées par la croissance interne dans certains secteurs d'activité de l'entreprise, la relance du secteur bancaire, les revenus dégagés par XRM Vision depuis son acquisition et l'incidence favorable des variations du taux de change entre les périodes. La diminution des revenus entre le 31 mars 2023 et le 31 mars 2024 était principalement attribuable à une réduction des investissements en technologies de l'information au sein du secteur bancaire et à l'arrivée à échéance de certains projets de clients, partiellement contrebalancées par la croissance interne dans certains secteurs de l'entreprise et l'incidence favorable des variations du taux de change entre les périodes.

Le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 mars 2025 s'est établi à 1,3 M\$, soit une hausse de 18,0 M\$ par rapport à la perte nette de 16,7 M\$ constatée pour l'exercice clos le 31 mars 2024. L'augmentation du bénéfice est attribuable à l'augmentation de la marge brute, y compris un recouvrement de 1,0 M\$ au titre d'un crédit d'impôt découlant d'une acquisition antérieure, à la diminution des charges de vente, générales et administratives, y compris une réduction de 1,3 M\$ des charges engagées principalement liée à la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation au premier trimestre de l'exercice précédent, à la diminution des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, principalement attribuable à un recouvrement accru de 1,8 M\$ lié à l'ajustement de la contrepartie éventuelle au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel suivant l'acquisition de Datum, lui-même partiellement contrebalancé par une hausse de 1,0 M\$ des coûts d'acquisition liés à XRM, à la diminution de l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, à l'augmentation du gain de change et à la diminution des charges financières nettes, le tout partiellement contrebalancé par une dépréciation de 5,1 M\$ du goodwill et par l'augmentation de la charge d'impôts pour l'exercice clos le 31 mars 2025, par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2024. La perte nette et la perte de base et diluée par action ont diminué du 31 mars 2023 au 31 mars 2024, principalement en raison de diminutions des charges de vente, générales et administratives, des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, y compris un recouvrement de la contrepartie au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel liée à l'acquisition de Datum, et de l'amortissement d'immobilisations incorporelles et corporelles, le tout partiellement contrebalancé par une diminution de la marge brute et des augmentations de la charge d'impôts, principalement attribuable à une baisse du recouvrement d'impôts différés découlant d'un actif d'impôts différés susceptible de se réaliser à la suite du passif d'impôts différés dans le cadre de l'acquisition de Datum au cours de l'exercice précédent, et des charges financières nettes.

L'augmentation du total des actifs entre le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025 est principalement attribuable à l'acquisition de XRM, qui a donné lieu à la comptabilisation d'immobilisations incorporelles et de goodwill, et à l'augmentation de la trésorerie, principalement composée d'une augmentation des flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, partiellement contrebalancées par la diminution des immobilisations incorporelles en raison de l'amortissement survenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 et par une baisse des débiteurs et autres créances. La diminution du total des actifs entre le 31 mars 2023 et le 31 mars 2024 était principalement attribuable à la baisse de la trésorerie découlant de remboursements au titre de la facilité de crédit et aux baisses des travaux en cours et des immobilisations incorporelles et corporelles en raison de l'amortissement survenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, le tout partiellement contrebalancé par une hausse des débiteurs et autres créances.

L'augmentation de la dette à long terme, des obligations locatives et de la contrepartie éventuelle non courantes entre le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025 est attribuable à l'augmentation de la contrepartie éventuelle découlant de l'acquisition de XRM, partiellement contrebalancée par un recouvrement au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel liée à l'acquisition de Datum et par la diminution de la dette à long terme et des obligations locatives du fait des remboursements effectués au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025. La diminution de la dette à long terme et des obligations locatives non courantes entre le 31 mars 2023 et le 31 mars 2024 était principalement attribuable à la diminution de la dette à long terme grâce au remboursement de prêts, à un recouvrement au titre de clause d'indexation sur le résultat potentiel liée à l'acquisition de Datum et à une réévaluation des obligations locatives dans le cadre de l'examen de la stratégie immobilière d'Alithya à la suite de l'intégration des acquisitions et des changements apportés aux conditions de travail en vue de réduire l'empreinte de la Société et de réaliser des synergies.

## 15. Résumé sur huit trimestres

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les							
	30 juin 2023	30 sept. 2023	31 déc. 2023	31 mars 2024	30 juin 2024	30 sept. 2024	31 déc. 2024	31 mars 2025
<b>Revenus</b>	131 595	118 492	120 498	120 540	120 875	111 514	115 761	125 331
<b>Coût des revenus</b>	93 502	83 701	82 819	81 793	82 345	77 386	78 376	79 240
<b>Marge brute</b>	38 093	34 791	37 679	38 747	38 530	34 128	37 385	46 091
	28,9 %	29,4 %	31,3 %	32,1 %	31,9 %	30,6 %	32,3 %	36,8 %
<b>Charges d'exploitation</b>								
Charges de vente, générales et administratives	32 499	29 930	29 521	29 608	31 659	25 869	28 814	29 739
Coûts (recouvrement) d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	1 105	2 663	1 030	(1 414)	783	549	(1 244)	(1 322)
Amortissement	1 668	1 498	1 444	1 303	1 095	1 102	1 168	1 158
Amortissement des immobilisations incorporelles	6 824	6 177	5 299	4 795	4 644	4 635	4 810	4 837
(Gain) perte de change	(128)	112	(34)	152	(17)	259	(687)	187
Dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill	—	—	—	—	—	—	5 144	—
	41 968	40 380	37 260	34 444	38 164	32 414	38 005	34 599
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>	(3 875)	(5 589)	419	4 303	366	1 714	(620)	11 492
Charges financières nettes	3 220	3 073	3 302	2 262	2 372	1 502	2 372	2 636
<b>Bénéfice (perte) avant impôts</b>	<b>(7 095)</b>	<b>(8 662)</b>	<b>(2 883)</b>	<b>2 041</b>	<b>(2 006)</b>	<b>212</b>	<b>(2 992)</b>	<b>8 856</b>
(Recouvrement) charge d'impôts	150	514	(346)	(257)	756	482	724	813
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>(7 245)</b>	<b>(9 176)</b>	<b>(2 537)</b>	<b>2 298</b>	<b>(2 762)</b>	<b>(270)</b>	<b>(3 716)</b>	<b>8 043</b>
Bénéfice de base et dilué (perte de base et diluée) par action	(0,08)	(0,10)	(0,03)	0,02	(0,03)	—	(0,04)	0,08

Les écarts trimestriels dans les résultats d'Alithya sont principalement attribuables à la saisonnalité et aux cycles d'investissement des clients. Les revenus générés par les conseillers d'Alithya dépendent du nombre de jours ouvrables dans un trimestre donné; ce nombre peut varier en raison des vacances, d'autres congés payés et des jours fériés. Les cycles d'investissement dans les technologies de l'information des clients varient également selon la saisonnalité relative à leurs propres activités.

Au cours de la période de huit trimestres, les revenus ont fluctué en raison de réductions des investissements en technologies de l'information au sein du secteur des services financiers et de l'arrivée à échéance de certains projets de clients. De manière générale, la marge brute en pourcentage des revenus a suivi une tendance à la hausse, ce qui est principalement attribuable aux taux facturables plus élevés et aux gains d'efficacité, à l'amélioration du rendement des projets ainsi qu'à une migration stable vers des services à plus forte valeur ajoutée. Les charges de vente, générales et administratives ont fluctué en raison d'acquisitions d'entreprises, déduction faite des synergies, et, au cours des trimestres récents, de la charge de rémunération des employés, à savoir les augmentations salariales annuelles, la rémunération variable et les coûts de séparation composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages du personnel pour des membres de la direction. La tendance à la baisse des coûts est principalement attribuable à l'examen par Alithya de sa structure de coûts entamé au quatrième trimestre de l'exercice 2022 et aux modifications entreprises lors des trimestres subséquents ainsi qu'à des réductions de personnel appliquées en réponse à la conjoncture économique changeante. Les charges de vente, générales et administratives totales en pourcentage des

revenus consolidés ont fluctué en raison des acquisitions d'entreprises, des examens de la structure de coûts et des variations des revenus dont il a été question ci-dessus. Les autres charges, comme les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et les charges financières nettes, ont également varié en raison de l'acquisition d'entreprises et des exigences et activités d'intégration subséquentes.

## 16. Jugement important de la direction et estimations comptables

L'établissement des états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant présenté des actifs, des passifs, des revenus et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue à intervalle régulier. Les modifications d'estimations comptables sont comptabilisées à la période pendant laquelle elles sont apportées et dans les périodes futures concernées. Les méthodes comptables significatives d'Alithya sont décrites en détail à la note 3 des états financiers annuels consolidés audités d'Alithya.

Les jugements critiques émis par la direction pour l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

*Détermination des unités génératrices de trésorerie (ou UGT)* – La définition des UGT et le regroupement d'actifs au sein de chacune reposent sur l'information disponible la plus récente concernant l'expérience acquise sur l'utilisation réelle et les plans d'affaires envisagés à l'avenir. La direction a pris en considération différents facteurs pour déterminer ses UGT, notamment la manière dont la Société gère et surveille ses activités, la nature des activités de chaque UGT et les principaux segments de marché au sein desquels elles les exercent. Ainsi, les UGT établies par la Société aux fins des tests de recouvrabilité et de dépréciation des actifs non financiers sont les suivantes : Canada, France, EPM (gestion de la performance organisationnelle), ERP (planification des ressources de l'entreprise) et Solutions d'entreprise.

*Détermination des secteurs opérationnels* – La Société fait appel à son jugement relativement à la définition des secteurs opérationnels aux fins de présentation de l'information financière et de communication de l'information. La Société a passé en revue ses activités et déterminé qu'elle compte trois secteurs à présenter, définis selon l'emplacement géographique : le Canada, les États-Unis et l'international.

Les hypothèses et incertitudes relatives aux estimations qui comportent un risque important d'entraîner des ajustements significatifs au cours du prochain exercice sont les suivantes :

*Comptabilisation des revenus tirés des accords à prix forfaitaire et des accords fondés sur le temps et les ressources selon la méthode fondée sur les intrants* – La Société comptabilise les revenus tirés des accords, qui peuvent s'étendre sur plus d'une période de présentation, selon la méthode fondée sur les intrants. Les revenus ainsi quantifiés sont comptabilisés progressivement en fonction de l'avancement établi d'après la meilleure estimation que fait la Société du montant total des coûts de main-d'œuvre attendus et des risques liés à la prestation des services. Le montant total des coûts de main-d'œuvre attendus pour achever un service donné repose sur des estimations pouvant être affectées par différents facteurs, y compris les modifications de la portée du contrat, les retards dans l'atteinte des jalons, les changements dans la composition et les taux de

la main-d'œuvre, les difficultés inattendues dans la prestation des services et les réclamations potentielles des clients.

Tout comme les risques et les incertitudes diffèrent selon chaque projet, les sources des écarts entre les prévisions de coûts et les coûts réels varient également selon chaque projet. La détermination des estimations se fonde sur les pratiques d'affaires de la Société, ainsi que sur l'expérience antérieure de celle-ci. De plus, elle est étroitement liée aux processus et aux contrôles détaillés de gestion de projet. Les renseignements fournis par les gestionnaires de projet, combinés à une évaluation approfondie des complexités et des risques techniques, servent à estimer le pourcentage d'avancement.

*Dépréciation des actifs non courants* – Le test de dépréciation que la Société applique au goodwill est fondé sur les estimations internes des montants recouvrables de chacune de ses UGT, établis selon la plus élevée de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'exploitation continue de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie correspond au prix qui serait obtenu de la vente de l'UGT dans le cadre d'une opération ordonnée entre intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, déduction faite des coûts marginaux directement attribuables à la cession de l'UGT, à l'exclusion de la charge financière et de la charge d'impôt.

Les principales hypothèses relatives à la valeur d'utilité de l'UGT en cause incluent les revenus, les coûts des revenus, les charges de vente, générales et administratives et les autres ajustements sans effet de trésorerie qui sont attendus et pris en compte pour établir les prévisions des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation sur trois ans, les taux de croissance à long terme estimatifs appliqués pour extrapoler ces prévisions et le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») avant impôts utilisé pour établir la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de l'exploitation.

Les principales hypothèses relatives à la juste valeur diminuée des coûts de sortie de chaque UGT incluent les revenus, le coût des revenus, les charges de vente, générales et administratives et les autres ajustements sans effet de trésorerie estimatifs qui sont pris en compte pour établir les prévisions de la Société quant au BAIIA ajusté, ainsi qu'un multiplicateur du marché implicite appliqué à ces prévisions.

Toute variation de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant recouvrable calculé et, ultimement, sur le montant comptabilisé au titre de la dépréciation du goodwill, le cas échéant. Se reporter à la note 9 des états financiers annuels consolidés audités d'Alithya pour des renseignements complémentaires au sujet des hypothèses utilisées.

## 17. Modifications aux normes comptables et aux interprétations en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été adoptées par la Société le 1<sup>er</sup> avril 2024 :

### *IAS 1, Présentation des états financiers*

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*, pour clarifier le classement des passifs à titre de passifs courants ou non courants. Aux fins du classement des passifs non courants, les modifications suppriment l'exigence du droit inconditionnel de différer le règlement du passif ou de renouveler ce dernier pour au moins 12 mois. Un tel droit doit plutôt avoir une substance et exister à la fin de la période de présentation de l'information financière. Après avoir reconsidéré certains aspects des modifications de 2020, l'IASB a reconfirmé que seules les clauses restrictives auxquelles une entreprise doit se conformer au plus tard à la date de clôture ont une incidence sur le classement d'un passif à titre de passif courant ou non courant. Des renseignements supplémentaires devront être fournis pour aider les utilisateurs à comprendre le risque par rapport à ces passifs qui pourraient devoir être remboursables dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les modifications précisent également la façon dont une société classe un passif qui comprend une option de conversion de l'autre partie. Les modifications stipulent que le règlement d'un passif comprend le transfert d'instruments de capitaux propres d'une société à l'autre partie et que seules les options de conversion qui sont comptabilisées à titre de capitaux propres peuvent être ignorées par une société lors du classement des passifs à titre de passifs courants ou non courants. Les modifications apportées à IAS 1 s'appliquent de façon rétrospective et entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les modifications apportées à IAS 1 n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

### *Décision relative au programme de travail de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») concernant l'information sectorielle*

En juillet 2024, l'IFRIC a publié une décision relative au programme de travail qui précise les exigences en matière d'informations à fournir sur les secteurs à présenter aux termes de la norme IFRS 8, *Secteurs opérationnels*. La décision souligne la nécessité de divulguer certains éléments spécifiés s'ils sont inclus dans la mesure du résultat net sectoriel examinée par le principal décideur opérationnel ou s'ils sont régulièrement fournis à celui-ci, même sans être inclus dans ladite mesure du résultat net sectoriel. En conséquence, la Société a apporté des modifications reflétant ces exigences à la note 23 des états financiers annuels consolidés audités d'Alithya.

## 18. Nouvelles normes comptables et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation des états financiers consolidés, certaines nouvelles normes, modifications et interprétations, ainsi que certaines améliorations apportées aux normes existantes, ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur et n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position pertinentes sera adopté pour la première période de présentation de l'information financière à compter de la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Des précisions sur les nouvelles normes, modifications et interprétations ainsi que sur les améliorations aux normes existantes

qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société sont détaillées ci-dessous :

### [IFRS 18, \*Présentation et informations à fournir dans les états financiers\*](#)

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera IAS 1, *Présentation des états financiers*.

IFRS 18 a principalement trait aux quatre éléments suivants :

- Nouvelles catégories et ajout de sous-totaux à inclure dans l'état du résultat net;
- Nouvelles exigences visant à améliorer le regroupement et la ventilation;
- Informations supplémentaires à inclure aux notes afférentes aux états financiers au sujet des indicateurs de performance définis par la direction;
- Améliorations ciblées de la présentation des flux de trésorerie en modifiant IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*.

IFRS 18 s'applique de façon rétrospective et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Une application anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de la modification sur ses états financiers consolidés.

### [IFRS 7 et IFRS 9, \*Classement et évaluation des instruments financiers\*](#)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9, *Instruments financiers* et à IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. Les modifications apportées aux normes précisent la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers et prévoient une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de virements électroniques de fonds. En outre, elles clarifient la description des actifs financiers garantis uniquement par sûreté réelle et des instruments liés par contrat et élargissent le champ des informations à fournir à l'égard des instruments financiers dont les modalités contractuelles sont susceptibles d'avoir une incidence sur les flux de trésorerie et des instruments de capitaux propres classés dans les autres éléments du résultat global à leur juste valeur. Les modifications apportées à IFRS 7 et à IFRS 9 s'appliquent de façon rétrospective et entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une application anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de la modification sur ses états financiers consolidés.

## 19. Risques et incertitudes

Les perspectives à long terme d'Alithya inspirent confiance, mais elle exerce ses activités dans un environnement qui comporte divers risques et incertitudes et est soumise à bon nombre d'aléas susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur ses affaires, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie, ses activités et sa réputation.

La stratégie d'Alithya en matière de gestion des risques concorde avec sa stratégie d'affaires, et ses activités sont exercées en tenant compte du fait que la prise de risques et une gestion efficace de ceux-ci sont nécessaires en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques et de gérer l'exploitation de l'entreprise. Le Conseil a confié au comité d'audit et de gestion des risques la supervision des risques et au comité de gouvernance et de mise en candidature la supervision de la divulgation relative aux risques. La direction aborde les risques cruciaux liés aux activités d'Alithya avec le comité d'audit et de gestion des risques sur une base trimestrielle et avec le Conseil sur une base annuelle dans le cadre du processus de planification stratégique et de l'établissement du budget, ainsi que sur une base ponctuelle, lorsque nécessaire. La direction discute également de la divulgation relative aux risques avec le comité de gouvernance et de mise en candidature sur une base trimestrielle pour s'assurer que les renseignements divulgués demeurent exacts et qu'ils couvrent les risques significatifs auxquels Alithya fait face. L'identification des risques le plus tôt possible permet à Alithya de prendre les devants et d'éviter des incidents lourds de conséquences.

Les risques qui, de l'avis d'Alithya, sont actuellement susceptibles d'avoir une incidence importante sur ses activités sont décrits dans la présente rubrique. Ils sont divisés entre les catégories suivantes :

- **Risques liés au marché** : risques liés au marché en général et qui pourraient avoir une incidence importante sur les activités d'Alithya;
- **Risques liés aux activités d'Alithya** : risques propres à la manière dont les activités d'Alithya sont structurées et fonctionnent;
- **Risques liés au secteur d'activité d'Alithya** : risques auxquels sont exposées les entreprises qui fournissent des services-conseils en technologie numérique;
- **Risques liés aux actions à droit de vote subalterne et aux liquidités** : risques propres à la détention d'actions à droit de vote subalterne et à la liquidité.

Ces risques ne sont toutefois pas nécessairement les seuls auxquels Alithya est exposée. D'autres risques et incertitudes dont Alithya n'a actuellement pas connaissance ou qu'elle juge actuellement comme étant négligeables pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses activités. Les investisseurs sont priés d'examiner attentivement les risques et les incertitudes présentés dans cette rubrique ainsi que dans les autres documents rendus publics par Alithya, y compris les documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes et américaines et que l'on peut consulter sur SEDAR+ et sur EDGAR, avant de prendre une décision d'investissement. La concrétisation de l'un de ces risques pourrait, entre autres, avoir une incidence sur le cours des actions à droit de vote subalterne.

## 19.1 Risques liés au marché

### 19.1.1 Risques économiques et incertitude politique

Les résultats d'exploitation d'Alithya sont tributaires du niveau d'activités de ses clients, qui lui-même dépend de la vitalité économique des secteurs et marchés dans lesquels ils font affaire, ainsi que de l'incertitude politique, laquelle peut inclure les conflits armés, les perturbations sur le plan du travail ou de la société, l'inflation croissante, les politiques commerciales nationales, la récession, les changements climatiques et les maladies ou les urgences sanitaires. La conjoncture économique et l'incertitude politique pourraient forcer certains clients à réduire ou à reporter leurs dépenses en services-conseils en technologie numérique, et une

baisse importante prolongée de l'intensité des activités commerciales des clients d'Alithya pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses revenus et sa marge bénéficiaire. Vu la baisse du nombre de mandats, la concurrence pourrait s'intensifier et les prix des services pourraient baisser, car les concurrents pourraient diminuer leurs taux en vue de maintenir ou d'augmenter leur part de marché dans les technologies de l'information. Alithya met en œuvre des mesures en matière d'économies de coûts lui permettant de gérer ses dépenses exprimées en pourcentage des revenus, mais rien ne garantit que ces initiatives y parviendront sur une longue période de conditions économiques difficiles ou d'incertitude politique. Alithya ne peut ni prédire l'incidence des conditions économiques et politiques sur ses revenus futurs, ni anticiper les changements de conjoncture économique ou l'incertitude politique à venir.

Bien que ses clients soient principalement au Canada et aux États-Unis, Alithya les sert par le biais d'une présence locale et de centres de services situés en dehors du Canada et des États-Unis. Par conséquent, les risques économiques et l'incertitude politique présents dans les États à partir desquels elle fournit ses services pourraient avoir une répercussion sur la prestation de ses services. De même, alors que la Société poursuit son expansion en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, notamment au moyen d'acquisitions, le niveau d'activité économique dans ces régions, dans lesquelles la Société pourrait vouloir prendre de l'expansion et développer davantage d'affaires au fil du temps, ainsi que l'incertitude politique, les guerres ou les conflits armés auxquels ces États pourraient devoir faire face pourraient avoir des conséquences plus importantes sur les activités et les affaires d'Alithya, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

De plus, les répercussions potentielles des changements climatiques sont imprévisibles, et les désastres naturels, la hausse du niveau de la mer, les inondations, les sécheresses et les autres phénomènes météorologiques présentent des risques supplémentaires, puisqu'ils peuvent nuire aux activités internes d'Alithya ou à celles de ses clients, avoir des répercussions sur la santé et la sécurité de ses professionnels et accroître les frais d'assurance et les autres frais d'exploitation. Des risques liés aux changements climatiques peuvent être d'ordre physique (risques liés aux effets matériels des changements climatiques), liés à la transition (risques liés aux changements réglementaires, juridiques, technologiques ou de marché découlant de la transition vers une économie à faible émission de carbone) ou encore liés à la réputation du fait de la gestion, par Alithya, des enjeux climatiques et de la présentation d'information à l'égard de tels enjeux. De tels risques pourraient avoir une incidence sur Alithya ou nuire à la viabilité financière de ses clients, amenant une diminution de la demande et une perte d'activités auprès de ces clients, et chacun de ces risques pourrait avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière d'Alithya. Alithya pourrait être touchée de manière disproportionnée par de tels événements s'ils se manifestent dans des régions où Alithya a une plus forte concentration de clients.

### **19.1.2 Inflation, droits de douane et différends commerciaux**

Compte tenu des niveaux plus élevés d'inflation à l'heure actuelle, Alithya pourrait subir des pressions importantes sur le plan des coûts, qui pourraient entraîner de la volatilité sur les marchés. Les gouvernements des États où Alithya exerce directement ou indirectement ses activités pourraient adopter des initiatives pour combattre l'inflation, dont des hausses des taux d'intérêt, ce qui accroîtrait essentiellement son coût d'emprunt et diminuerait la liquidité des marchés financiers. Les clients d'Alithya peuvent avoir des difficultés à prévoir des services informatiques externes dans leurs budgets, retarder leurs dépenses informatiques ou ils peuvent retarder le paiement des services fournis. Des niveaux plus élevés d'inflation pourraient également faire augmenter les coûts de la main-d'œuvre ainsi que les charges de vente, générales et administratives d'Alithya. Si les coûts d'exploitation d'Alithya devaient subir d'importantes pressions inflationnistes, rien ne garantit

qu'Alithya parviendrait à contrebalancer ces hausses, en totalité ou en partie, par des augmentations de prix ou d'autres efforts de gestion des dépenses. Une telle situation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

L'incertitude politique entourant les droits de douane, les différends commerciaux et les mesures de rétorsion entre les gouvernements, ainsi que les obstacles au commerce international, pourraient avoir une incidence négative sur la conjoncture économique, l'inflation, les dépenses et les taux de change. Ces facteurs pourraient avoir de multiples répercussions sur les économies dans lesquelles Alithya mène ses activités, parmi lesquelles des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, un ralentissement économique et des pressions inflationnistes, et ils pourraient provoquer de l'incertitude sur les marchés financiers. S'ils se généralisent et perdurent, les tarifs douaniers et les guerres commerciales peuvent également déclencher des épisodes de volatilité sur les marchés financiers et ralentir la croissance économique. La durée et l'incidence de ces événements sont inconnues à ce jour, de même que les effets qu'ils peuvent produire sur les activités d'Alithya et le marché où se négocient ses titres. Bien qu'Alithya n'ait pas été directement touchée par les droits de douane imposés par les États-Unis, rien ne garantit que ses clients seront épargnés, et, s'ils ne le sont pas, que leurs dépenses informatiques ou le maintien de leur relation d'affaires avec Alithya ne s'en ressentiront pas. L'incapacité d'Alithya à atténuer les effets négatifs des tarifs douaniers, des différends commerciaux et des obstacles au commerce international pourrait nuire à ses activités, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

### **19.1.3 Pandémies**

Les pandémies peuvent susciter une importante volatilité et perturber les secteurs et les marchés dans lesquels Alithya exerce ses activités. Elles posent le risque que ses professionnels, clients, sous-traitants et partenaires d'affaires soient incapables ou moins à même de mener leurs activités d'affaires comme par le passé ou conformément aux attentes pendant une période indéfinie, notamment en raison du virus ou de la maladie en cause ou du fait des mesures d'urgence et des restrictions recommandées ou imposées par les autorités gouvernementales en réponse à une telle situation. Les mesures d'urgence gouvernementales peuvent comprendre des interdictions de voyager et des restrictions à cet égard, la fermeture de frontières, des périodes de quarantaine ou d'isolation auto-imposées, des fermetures d'entreprises obligatoires, des preuves vaccinales ou passeports vaccinaux, la distanciation sociale, des exigences en matière de tests, le confinement et le télétravail, des couvre-feux, des mesures de distanciation sociale et la fermeture temporaire des entreprises non essentielles, lesquelles peuvent toutes causer des perturbations considérables et une pression importante sur les entreprises en général et avoir une incidence négative sur les activités et les résultats d'exploitation d'Alithya.

Une pandémie pourrait entraîner les conséquences suivantes : i) une réduction de la demande des clients pour les services et les solutions d'Alithya; ii) une pression des clients sur le plan des prix et des modalités de paiement; iii) des difficultés de recouvrement des comptes clients; iv) des demandes de clients cherchant à modifier ou à résilier des contrats ou des bons de travail existants; v) le non-renouvellement de contrats clients arrivant à échéance; vi) une réduction des budgets des programmes publics auxquels Alithya pourrait avoir recours pour soutenir ses travaux de recherche et sa croissance; vii) des retards et des perturbations de services chez les fournisseurs de services tiers d'Alithya; et viii) l'affectation d'une part substantielle des heures et des ressources de la direction et l'augmentation des coûts d'exploitation en vue d'atténuer les répercussions de la pandémie. Par leur nature même, la probabilité que ces conséquences se manifestent et leur ampleur, le cas échéant, sont difficiles à prévoir. Il en va de même ainsi de l'émergence ou de la résurgence d'une

pandémie. De plus, même si certaines conséquences venaient à se concrétiser, l'estimation ou la quantification, par Alithya, de la portée globale et de la magnitude des effets et des conséquences d'une pandémie sur la Société, ses activités, sa situation financière et ses perspectives demeurerait un défi.

## **19.2 Risques liés aux activités d'Alithya**

### **19.2.1 Changements dans la nature des revenus**

Alithya tire des revenus de la prestation de services de stratégies d'affaires et de transformation numérique. Ces services sont fournis aux termes d'ententes comportant des mécanismes de tarification variables. Les contrats générant des revenus d'Alithya entrent généralement dans l'une des trois catégories suivantes : i) les services de stratégies d'affaires et de transformation d'entreprise (accords fondés sur le temps et les ressources); ii) les services de transformation d'entreprise (accords à prix forfaitaire); et iii) les services d'accompagnement technologique (incluant les revenus tirés des services de soutien). De plus, Alithya conclut parfois des accords assortis de multiples obligations de prestation et offre des services de tenue de paie au moyen desquels des contractuels candidats recrutés et sélectionnés par les clients sont engagés par Alithya et ensuite affectés aux projets des clients. Tout changement dans la composition des ententes conclues entre Alithya et ses clients pourrait avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation périodiques, notamment sa marge brute.

### **19.2.2 Concentration de la clientèle**

Alithya dégage une partie considérable de ses revenus de certains clients principaux et prévoit que cette situation perdurera dans un avenir prévisible. En raison de la portée accrue des services et des solutions offerts par Alithya, les projets qu'elle réalise et les contrats qu'elle conclut avec ces clients importants sont devenus de plus en plus grands et complexes et pourraient continuer de prendre de l'ampleur et de se complexifier. Pour conserver ces clients et continuer de leur fournir des services de haute qualité, Alithya doit établir des relations étroites avec eux et acquérir une compréhension approfondie de leurs activités et de leurs besoins. De tels clients importants pourraient ne pas pouvoir être remplacés facilement et la capacité d'Alithya d'entretenir de telles relations dépend d'un certain nombre de facteurs, dont la compétence de ses professionnels et de son personnel de gestion. Rien ne garantit toutefois que chacun de ces clients continuera de recourir aux services d'Alithya aux mêmes conditions et d'en être satisfait, ni même qu'ils poursuivront leur relation d'affaires. Si Alithya était incapable d'entretenir des relations étroites avec ces clients ou de continuer à leur offrir les services de grande qualité qui répondent à leurs attentes, ceux-ci pourraient résilier leur contrat et Alithya pourrait devoir payer des pénalités ou des dommages-intérêts considérables, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Toute consolidation entre clients découlant de fusions et d'acquisitions pourrait également entraîner une perte ou une réduction des mandats confiés à Alithya advenant que les besoins informatiques de l'entreprise successeure soient comblés par un autre fournisseur de services ou assurés par son propre service informatique interne. L'augmentation des besoins informatiques d'un client donné du fait d'une acquisition ou d'une opération pourrait avoir pour conséquence regrettable qu'Alithya ne disposerait plus d'une couverture géographique suffisante ou de la masse critique nécessaire pour y répondre efficacement. La perte de ce client compromettrait alors les perspectives d'Alithya. Rien ne garantit qu'Alithya sera en mesure d'atteindre les objectifs de sa stratégie de croissance afin de maintenir et d'accroître sa portée géographique et sa masse critique sur les marchés ciblés.

### **19.2.3 Fluctuation des affaires et des résultats financiers**

La capacité d'Alithya de maintenir et d'accroître ses revenus dépend non seulement de la mise en œuvre de sa stratégie de croissance, par le biais d'une croissance interne et d'acquisitions, mais aussi d'un certain nombre d'autres facteurs, qui pourraient faire fluctuer les résultats financiers d'Alithya. Ces facteurs comprennent i) sa capacité d'introduire et de livrer de nouveaux services et de nouvelles solutions d'affaires; ii) son exposition éventuelle à un cycle de vente prolongé; iii) la nature cyclique des achats de ses services technologiques; et iv) la nature des activités de ses clients (par exemple, si un client rencontre des difficultés financières, il pourrait être forcé d'annuler, de réduire ou de reporter des contrats en cours avec Alithya). Les activités, les revenus et les flux de trésorerie d'Alithya peuvent également subir les répercussions de certaines tendances saisonnières qui touchent ses clients. Par exemple, les revenus d'Alithya peuvent être inférieurs au cours du deuxième trimestre, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, car les activités de ses clients ralentissent souvent pendant l'été.

### **19.2.4 Affectation de ressources considérables à la croissance**

Pour faire croître l'entreprise à long terme, Alithya doit s'engager à faire des investissements continus. Ses dépenses en immobilisations futures dépendent de nombreux facteurs, dont bon nombre de ceux qui sont exposés ci-dessus, comme les suivants : i) les résultats d'exploitation d'Alithya et le rythme de croissance de ses revenus; ii) la mise au point de nouveaux services; iii) l'intégration réussie des acquisitions; iv) l'embauche et le maintien en poste de membres clés du personnel; v) le maintien des relations avec les clients; et vi) l'identification d'occasions d'acquisitions futures appropriées.

Alithya pourrait ne pas disposer de liquidités et de financement suffisants pour financer de telles activités lorsque l'occasion se présentera, et elle pourrait être incapable de développer son entreprise si elle ne dispose pas des fonds nécessaires ou n'est pas en mesure d'emprunter ou de réunir des capitaux additionnels selon des modalités intéressantes.

### **19.2.5 Croissance par le biais d'acquisitions**

Pour croître par le biais d'acquisitions, Alithya doit identifier des cibles appropriées qui répondent à ses objectifs d'ordre financier et opérationnel et qui correspondent à la culture et à la stratégie de son entreprise. Rien ne garantit toutefois qu'Alithya sera en mesure de repérer et d'évaluer correctement des cibles appropriées pour des acquisitions qui répondent à ses critères économiques et ainsi de créer de la valeur pour les actionnaires, ni que les acquisitions futures pourront être intégrées avec succès à ses activités et produiront la valeur ajoutée attendue. Si Alithya ne parvient pas à mettre en œuvre sa stratégie, elle sera probablement incapable de maintenir son rythme de croissance historique ou attendu.

L'intégration réussie de nouvelles activités découlant de la stratégie d'acquisitions d'Alithya exige que les membres de sa direction consacrent une quantité importante de temps et d'attention aux activités d'intégration, et le temps ainsi consacré pourrait détourner leur attention habituelle des activités de croissance interne de l'entreprise, ce qui pourrait exercer une pression sur les revenus et les bénéfices nets découlant des activités existantes. De plus, instaurer des normes, des mécanismes de contrôle, des procédures et des politiques uniformes à l'échelle des nouvelles branches de l'entreprise en les harmonisant avec celles des unités opérationnelles existantes peut s'avérer complexe et potentiellement accaparant. Les activités d'intégration peuvent également occasionner des difficultés opérationnelles, des dépenses et des obligations inattendues. Si Alithya ne réussit pas à mettre en œuvre sa stratégie d'intégration en temps opportun, de manière harmonieuse

et à un coût raisonnable, elle pourrait avoir de la difficulté à réaliser les synergies attendues, ce qui pourrait avoir une incidence sur ses objectifs de croissance et de rentabilité.

Les acquisitions et les autres opérations stratégiques comportent des risques et des incertitudes supplémentaires, dont les éléments suivants : i) les défis liés à la rétention d'employés clés, à l'intégration des nouveaux professionnels provenant d'une entreprise acquise au sein de l'équipe d'Alithya et à l'adoption de la culture d'entreprise; ii) les difficultés entourant le maintien et le renforcement des relations avec les clients, les sous-traitants et les partenaires d'affaires actuels et potentiels d'une entreprise acquise ou d'Alithya; iii) les écueils sur le plan de la gestion et de l'intégration des activités dans des emplacements géographiquement dispersés; iv) le risque que les marchés ciblés n'évoluent pas comme prévu et que les technologies acquises s'avèrent inférieures aux attentes d'Alithya; v) les lacunes potentielles dans les contrôles et les procédures internes des sociétés acquises; vi) les enjeux de cybersécurité et de conformité; et vii) l'exposition à des obligations imprévues. À la suite d'une acquisition, Alithya peut également rester tributaire du personnel de l'entreprise acquise, de sa bonne foi, de son expertise, de son rendement antérieur, de ses ressources techniques, de son infrastructure et de ses systèmes informatiques, de son soutien en temps opportun et des renseignements qui lui appartiennent. En conséquence, Alithya peut être exposée aux risques inhérents au ralentissement des activités et des affaires de l'entreprise acquise ainsi qu'aux points faibles de son infrastructure et de ses systèmes informatiques.

Bien qu'Alithya déploie des efforts raisonnables pour mener à bien une revue diligente suffisante lorsqu'elle envisage une acquisition, un niveau de risque inévitable subsiste quant à l'exactitude, à la qualité et à l'exhaustivité des renseignements fournis à Alithya au cours de ce processus. Il pourrait y avoir des obligations, des déficiences ou des réclamations associées aux sociétés ou aux actifs acquis qu'Alithya n'a pas décelées ou n'a pas été en mesure de quantifier avec précision ou du tout au cours du processus de revue diligente, à défaut d'avoir pu vérifier de manière indépendante l'exactitude ou l'exhaustivité des renseignements fournis, ce qui pourrait entraîner des coûts imprévus. Dans le cadre d'acquisitions, Alithya peut aussi contracter des dettes, émettre des actions à droit de vote subalterne ou des titres de capitaux propres convertibles en actions à droit de vote subalterne, assumer des passifs éventuels ou comptabiliser des charges d'amortissement et des réductions de valeur des actifs acquis, ce qui pourrait réduire ses bénéfices.

### **19.2.6 Pénétration de nouveaux marchés**

Pénétrer de nouveaux marchés, notamment grâce à la mise au point et à l'offre de nouvelles technologies et solutions, représente à la fois un risque et une occasion. Si Alithya étend son offre de services à de nouveaux secteurs d'activité ou dans de nouvelles régions géographiques, elle fera face aux risques associés à une percée dans de nouveaux marchés dans lesquels son expérience est limitée, voire inexistante. Ces nouveaux marchés peuvent aussi présenter un niveau de complexité accru et la marque d'Alithya pourrait ne pas y être bien reconnue, voire pas du tout. De plus, l'établissement, l'élaboration et le maintien d'activités à l'international pourraient s'avérer coûteux, tout comme la promotion de la marque d'Alithya à l'échelle internationale. En outre, l'expansion dans de nouveaux États, y compris ceux où la langue principale n'est ni l'anglais ni le français, pourrait exiger des dépenses importantes, ainsi que beaucoup de temps et d'attention, et rien ne garantit qu'Alithya obtiendrait suffisamment de succès dans ces nouveaux marchés pour tirer parti rapidement de tels investissements, qui pourraient aussi s'avérer vains.

### **19.2.7 Activités à l'international**

Alithya exerce ses activités dans plusieurs régions du monde, notamment grâce à ses capacités de délocalisation. Par conséquent, l'étendue de ses activités la soumet à divers défis d'ordre financier, réglementaire, politique, culturel et social. Ces risques, qui peuvent varier considérablement d'un marché à l'autre et d'un pays à l'autre, sont décrits parmi les nombreux facteurs de risque abordés dans la présente rubrique. Ils comprennent : i) les fluctuations des taux de change; ii) les risques liés à l'application d'un large éventail de lois, de règlements et de politiques à l'échelle locale, nationale et internationale, la possibilité de changements défavorables ou importants sur le plan du cadre législatif et réglementaire ou des pratiques en la matière ainsi que le fardeau et le coût de conformité connexe; iii) l'évolution des pratiques réglementaires et de la fiscalité; iv) les difficultés rencontrées ou les dépenses engagées afin de faire valoir les droits contractuels ou de propriété intellectuelle dans certaines régions; v) les contrôles des changes et les diverses restrictions et limites de financement entravant la capacité d'Alithya à rapatrier la trésorerie, les fonds ou le capital investi ou détenu dans certaines régions où elle exerce des activités; vi) les difficultés d'ordre culturel ou logistique et celles liées aux communications; vii) l'évolution des pratiques réglementaires, des droits de douane et des taxes applicables, également susceptibles d'entraîner une guerre commerciale et d'entraver les échanges commerciaux; viii) la conjoncture générale ou l'instabilité sur les plans social, économique et politique dans une ou plusieurs régions du monde, y compris les récessions, les changements ou perturbations d'ordre politique et les crises économiques dans une ou plusieurs régions où Alithya exerce des activités; et ix) le risque que des restrictions sur les intérêts étrangers se rapportant aux activités d'Alithya soient décrétées dans certains pays. Chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya.

### **19.2.8 Dépendance à l'égard de certains membres clés du personnel**

Alithya est d'avis que son succès dépend du maintien à son emploi des membres de son équipe de haute direction et d'autres membres clés de son personnel, dont le départ pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats d'exploitation, en plus d'entraîner une hausse des dépenses à engager pour combler le poste en question jusqu'à ce qu'un remplaçant soit nommé et prêt à prendre le relais. Une telle dépendance revêt une importance particulière pour l'entreprise d'Alithya, car les relations personnelles sont un élément crucial de l'obtention et du renouvellement des mandats des clients. À mesure que ses activités prennent de l'expansion, notamment par le biais d'acquisitions, Alithya pourrait aussi apporter des changements à sa structure de gestion qui lui sembleraient alors appropriés, mais qui pourraient différer des opinions et des attentes de certains observateurs. Bien que la direction et le Conseil aient mis en place un plan de relève pour l'équipe de la haute direction d'Alithya, lequel est régulièrement revu et comprend des mesures d'urgence pour faire face à toute situation exigeant un remplacement immédiat, la mise en œuvre de telles solutions présente néanmoins des défis logistiques et pourrait entraîner des coûts supplémentaires pour Alithya. Si un ou plusieurs membres de l'équipe de haute direction d'Alithya ou d'autres membres clés de son personnel n'avaient plus la capacité ou la volonté d'occuper leurs postes actuels, l'entreprise d'Alithya pourrait en souffrir. En outre, des concurrents ou des clients qui cherchent de plus en plus à étoffer leurs ressources à l'interne pourraient approcher certains membres clés du personnel d'Alithya et réussir à les recruter.

### **19.2.9 Processus d'appel d'offres**

Alithya obtient une partie de ses contrats par le biais d'appels d'offres, ce qui limite sa capacité à négocier certaines modalités contractuelles. La préparation de soumissions et de propositions entraîne des coûts et

exiger d'y consacrer des ressources, notamment du temps par les membres de la direction, en vue de remporter des contrats qui, ultimement, pourraient ne pas être attribués à Alithya ou pourraient être partagés entre plusieurs concurrents. Une partie des revenus d'Alithya dépend de l'obtention de nouvelles commandes et du renouvellement continu de son carnet de commandes, et rien ne garantit qu'Alithya continuera à remporter des contrats par le biais d'appels d'offres avec un taux de réussite égal ou supérieur à celui qu'elle a connu. De plus, certains gouvernements exercent de plus en plus de pression sur les prix ou peuvent exiger que les soumissionnaires répondent à certains critères qu'Alithya pourrait ne pas remplir à elle seule. En outre, comme l'environnement concurrentiel s'intensifie, Alithya demeure exposée au risque que des soumissionnaires non retenus contestent le résultat des appels d'offres au terme desquels elle est retenue, ce qui pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction, en plus d'entraîner des modifications au contrat, l'annulation de la décision d'adjudication ou la perte du contrat. Même lorsqu'une telle contestation n'entraîne pas la perte du contrat, sa résolution est susceptible de retarder le début des activités, ce qui pourrait réduire les revenus d'Alithya durant la période au cours de laquelle le contrat aurait autrement été mis en œuvre.

De plus, lorsqu'elle soumet des propositions, Alithya s'appuie fortement sur des estimations des coûts et des échéances permettant de mener à bien les projets ainsi que sur des hypothèses concernant les questions techniques. Elle peut également présenter des soumissions pour des contrats dont les activités, les livrables et les échéances sont vagues ou pour lesquels l'appel d'offres décrit de manière incomplète le travail réel à réaliser, ce qui pourrait entraîner des hypothèses inexactes sur le plan de la tarification. Ces facteurs ont une incidence sur les estimations de coûts des contrats pour lesquels Alithya présente des soumissions, ce qui peut ultimement donner lieu à un prix contractuel moins avantageux pour Alithya. Par ailleurs, si Alithya n'est pas en mesure d'atteindre les jalons aux dates déterminées ou si elle doit consacrer plus de ressources que prévu aux projets, leur réalisation en temps utile et leur rentabilité pourraient en pâtir. En outre, la prestation de services dans le cadre de ces contrats pourrait entraîner une perte d'occasion résultant du fait qu'Alithya ne présenterait pas de soumissions en vue d'obtenir d'autres contrats potentiellement plus lucratifs.

#### **19.2.10 Historique de pertes**

Bien qu'Alithya ait généré un bénéfice net pour l'exercice clos le 31 mars 2025, elle a inscrit des pertes au cours des exercices précédents. Alithya s'attend à continuer de comptabiliser des charges d'amortissement importantes et d'engager des dépenses considérables en vue d'accroître sa capacité à remporter de nouveaux contrats, d'élargir et d'améliorer ses activités existantes et de conclure d'autres acquisitions. Au fil de sa croissance, il est possible que ces dépenses deviennent elles aussi de plus en plus importantes. Les efforts que déploie Alithya pour faire croître son entreprise pourraient s'avérer plus coûteux que prévu, et Alithya pourrait être incapable d'augmenter ses revenus suffisamment pour compenser ses charges d'exploitation. Ainsi, rien ne garantit qu'Alithya générera un bénéfice net à l'avenir. Alithya pourrait subir des pertes à l'avenir pour un certain nombre de raisons, notamment en raison de dépenses, de difficultés, de complications et de retards imprévus, des autres risques qui sont décrits dans les présentes et d'autres circonstances insoupçonnées. Le montant des bénéfices nets futurs ou des pertes nettes futures, selon le cas, dépendra, en partie, de la croissance des dépenses d'Alithya et de sa capacité à générer des revenus. Tout bénéfice net futur ou toute perte nette future d'Alithya, ou encore son incapacité à maintenir sa rentabilité et à générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation, pourrait notamment avoir une incidence défavorable sur ses capitaux propres et son fonds de roulement.

### **19.2.11 Risque de résiliation anticipée, de modification et de suspension des contrats et de retards**

La plupart des contrats qu'Alithya signe avec ses clients comprennent une clause de résiliation sans cause ou moyennant un préavis très court, qui permettent à ses clients de résilier ou d'annuler le contrat à leur convenance après avoir fourni à Alithya le préavis stipulé, ou pourvu qu'ils paient la pénalité applicable, conformément aux modalités propres au contrat en cause. Les clients peuvent décider de résilier leur contrat avant la date d'échéance convenue, de le modifier, de le suspendre ou d'en retarder l'exécution pour diverses raisons, notamment si Alithya ne rend pas ses services conformément aux modalités de ses ententes contractuelles, si elle ne maintient pas les certifications exigées, si l'activité commerciale ralentit ou pour toute autre raison, ce qui pourrait entraîner une réduction du bénéfice net et des flux de trésorerie d'Alithya et avoir une incidence sur la valeur de son carnet de commandes. En cas de résiliation anticipée, Alithya pourrait également ne pas être en mesure de résorber les coûts déjà engagés dans le cadre du contrat.

### **19.2.12 Changements apportés au carnet de commandes**

Le carnet de commandes représente l'estimation par la direction du montant global des revenus attendus. Puisque ses revenus dépendent du niveau des activités de ses clients, Alithya ne peut garantir que les revenus projetés en fonction de son carnet de commandes se concrétiseront ou, le cas échéant, qu'ils se traduiront en profits. Certains projets peuvent demeurer longtemps dans le carnet de commandes. De plus, si un nombre important de clients se prévalent d'une clause de résiliation sans cause, ou si un ou plusieurs contrats signés avec des clients importants sont résiliés au gré du client, le carnet de commandes présenté par Alithya et, par ricochet, sa situation financière et ses résultats d'exploitation attendus en pâtiraient.

### **19.2.13 Recouvrement des créances et risque de crédit**

Afin de maintenir les flux de trésorerie liés à ses activités d'exploitation, Alithya doit facturer et recouvrer les montants dus de manière efficace et en temps opportun. Des changements défavorables dans la situation financière d'un client pourraient amener Alithya à restreindre sa relation d'affaires avec celui-ci ou à y mettre fin, l'obliger à assumer un plus grand risque de crédit lié aux activités futures du client en cause ou encore donner lieu à des créances irrécouvrables. Bien qu'Alithya maintienne des provisions pour tenir compte du manque à gagner attendu dans le recouvrement des comptes clients, les montants provisionnés reposent sur des estimations de la direction et sur son évaluation de la solvabilité de ses clients, lesquelles peuvent s'avérer inadéquates à la lumière des résultats réels. Dans la mesure où Alithya ne parviendrait pas à facturer ses services à ses clients et à percevoir les montants dus à ce titre adéquatement et en temps opportun, ses recouvrements pourraient s'en trouver diminués, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses revenus, son bénéfice net et ses flux de trésorerie. Par ailleurs, un ralentissement économique prolongé pourrait réduire la capacité des clients à acquitter les services déjà rendus et, ultimement, les amener à ne pas honorer les contrats existants. Les pertes de crédit futures liées à l'un ou l'autre des principaux clients d'Alithya pourraient également s'avérer considérables et entraîner des changements importants sur le plan des résultats financiers.

### **19.2.14 Taux d'utilisation**

Pour maintenir ses revenus au même niveau et les accroître, Alithya doit maintenir un taux de disponibilité adéquat chez ses professionnels, qui doivent afficher un taux d'utilisation élevé tout en demeurant suffisamment disponibles pour pouvoir être affectés aux nouveaux mandats. Toutefois, pour maintenir un taux d'utilisation efficient, Alithya doit prévoir avec précision ses besoins en ressources professionnelles et gérer

adéquatement les activités de recrutement, de formation professionnelle et de restructuration ainsi que les taux de roulement normaux. Si Alithya échoue à cette tâche ou si les lois et les règlements applicables l'empêchent d'y voir, ses taux d'utilisation pourraient diminuer, ce qui aurait une incidence défavorable sur ses revenus et sa rentabilité. À l'inverse, Alithya pourrait juger qu'elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour saisir de nouvelles occasions d'affaires, ce qui nuirait à sa capacité d'accroître ses revenus.

### **19.2.15 Coût des services**

Pour qu'Alithya puisse dégager des marges acceptables, il faut qu'elle sache établir les prix de ses services en se fondant sur une estimation exacte des coûts et des heures de travail nécessaires pour réaliser les projets, selon le cahier des charges propre à l'appel d'offres du client, et ce, parfois même avant que le contrat ne soit finalisé quant à sa portée et à ses modalités. Alithya dépend de ses prévisions internes et de ses prédictions relatives aux projets et au marché. Pour que ses investissements dans les contrats produisent un rendement acceptable, Alithya doit être en mesure d'estimer avec précision les coûts associés à la prestation des services qui y sont prévus et d'achever les travaux dans les délais impartis. De plus, une partie des contrats axés sur les projets qu'Alithya conclut prévoit une rémunération sous forme d'honoraires fixes. Dans ces cas, la facturation des travaux s'effectue selon les modalités du contrat signé avec le client, et les revenus sont constatés en fonction de la proportion d'efforts déployés jusqu'alors par rapport à l'ensemble des efforts estimés pour la durée du contrat. Ces estimations se fondent sur l'appréciation d'Alithya quant à l'efficacité avec laquelle elle pourra déployer ses méthodes et affecter ses professionnels à la mise en œuvre du contrat en cause, conformément aux normes de gestion des contrats d'Alithya. Même si les accords à prix forfaitaire représentent toujours une source de revenus minoritaire pour Alithya, ils sont de plus en plus fréquents. Si Alithya ne parvient pas à estimer avec précision ses coûts de main-d'œuvre ou les heures de travail nécessaires pour s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes d'un contrat, ou si des facteurs imprévus interviennent, y compris ceux qui seraient hors de son contrôle, elle pourrait être tenue d'absorber des dépassements de coûts réduisant les marges bénéficiaires ou donnant lieu à des pertes, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur le bénéfice net attendu.

### **19.2.16 Risques liés aux ententes de partenariat et aux contrats de sous-traitance**

Alithya dégage des revenus de contrats qu'elle conclut en collaboration avec d'autres fournisseurs. Dans le cadre de certaines ententes de partenariat, Alithya est le principal fournisseur, tandis que dans d'autres, elle est le sous-traitant. Dans les deux cas, Alithya compte sur les relations qu'elle a établies avec d'autres fournisseurs pour créer des occasions d'affaires, et elle prévoit continuer de le faire dans un avenir prévisible. Lorsqu'Alithya est le principal fournisseur, elle doit maintenir de bonnes relations avec d'autres fournisseurs, à défaut de quoi elle pourrait éprouver du mal à attirer des partenaires compétents. De la même manière, si elle est le sous-traitant et que ses relations sont compromises, d'autres fournisseurs pourraient réduire le volume de travail qu'ils lui confient, l'accorder à un concurrent ou offrir eux-mêmes les services directement au client pour faire concurrence à Alithya. Dans les deux scénarios, la rupture ou la détérioration de quelque manière que ce soit des relations avec ces fournisseurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, les perspectives, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya.

### **19.2.17 Capacité des partenaires d'affaires à respecter leurs engagements**

En raison de l'envergure et de la complexité croissantes des contrats, il se peut qu'Alithya doive s'appuyer sur des sous-traitants externes, y compris des fournisseurs de logiciels et de matériel, pour remplir ses engagements. Le cas échéant, la réussite d'Alithya dépend de la capacité de ces tiers à s'acquitter de leurs

obligations conformément aux budgets convenus et dans les délais impartis. Dans le cas où les partenaires d'affaires d'Alithya ne s'acquitteraient pas de leurs obligations, l'aptitude d'Alithya à honorer ses contrats en vigueur pourrait être compromise, ce qui serait susceptible d'avoir une incidence défavorable sur sa rentabilité. De plus, Alithya pourrait être incapable de trouver des remplaçants à qui confier les tâches qui relevaient de ces tiers si leurs composantes logicielles ou leurs solutions devenaient obsolètes, défectueuses ou incompatibles avec les versions subséquentes des solutions ou services qu'offre Alithya, ou encore si elles n'étaient pas adéquatement entretenues ou mises à jour. Les fournisseurs tiers de logiciels ou d'autres actifs intangibles pourraient aussi refuser qu'Alithya utilise ou continue d'utiliser leur propriété intellectuelle, entravant ou perturbant ainsi l'utilisation de leurs solutions ou services par les clients d'Alithya et Alithya elle-même.

#### **19.2.18 Risque associé aux garanties et aux engagements d'indemnisation**

Dans le cours normal de ses activités, Alithya conclut des ententes qui peuvent comporter des engagements d'indemnisation ou des garanties au profit des cocontractants dans le cadre de transactions telles que la prestation de services-conseils, le dessaisissement d'entreprises, la conclusion de contrats de location ou la prise d'engagements financiers. Ces engagements d'indemnisation et garanties pourraient obliger Alithya à dédommager ses cocontractants des coûts ou des pertes résultant de diverses circonstances, telles que la violation de déclarations et de garanties, la contrefaçon de droits de propriété intellectuelle, les réclamations qui pourraient survenir dans le cadre de la prestation de services ou les poursuites qui pourraient être intentées contre les cocontractants. De tels dédommagements, advenant que les assurances d'Alithya ne lui procurent pas la couverture requise, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

#### **19.2.19 Limites relatives à l'assurance**

Alithya maintient une couverture d'assurance générale pour être indemnisée des pertes qu'elle subit et lorsque sa responsabilité est engagée relativement à différents aspects de son entreprise et de ses activités. Cependant, les polices d'assurance sont des contrats complexes, et il peut arriver que l'interprétation d'Alithya diffère de celle de ses assureurs, ce qui peut conduire à un refus de couverture total ou partiel et à des litiges, qui constituent eux-mêmes une source d'incertitude quant à l'interprétation des dispositions en cause qui sera retenue par les tribunaux. En outre, les programmes d'assurance d'Alithya sont assujettis à différentes limites ainsi qu'à des rétentions et à des exclusions usuelles ou raisonnables compte tenu du coût pour la souscription de l'assurance, des conditions d'exploitation actuelles et d'autres éléments pertinents à prendre en considération. Par conséquent, Alithya pourrait ultérieurement être tenue responsable à l'égard d'une situation pour laquelle elle n'est assurée qu'en partie ou pas du tout. Alithya est d'avis que ses programmes d'assurance couvrent tous les risques assurables significatifs, conformément à ce que toute autre entreprise exerçant ses activités dans un secteur semblable maintiendrait comme protection (y compris en ce qui a trait aux rétentions, aux limites et aux exclusions). Par contre, il n'est pas certain qu'une telle assurance continuera d'être offerte au même prix, que tout événement pouvant donner lieu à un sinistre ou faire naître une responsabilité est ou sera assurable ni que les montants d'assurance suffiront à couvrir tous les sinistres ou toutes les réclamations qui pourraient survenir.

#### **19.2.20 Infrastructure et systèmes informatiques et recours à l'infonuagique**

Pour offrir ses services et ses solutions et assurer des communications fiables entre ses bureaux, centres de services, clients, sous-traitants et autres partenaires d'affaires à l'échelle mondiale, Alithya utilise sa propre infrastructure et ses propres systèmes informatiques ainsi que ceux de tiers. Toute défaillance, panne ou

interruption liée à l'infrastructure ou aux systèmes informatiques d'Alithya ou de tout tiers pourrait entraver les activités de celle-ci, entraîner une perte de clients et entacher sa réputation, ce qui aurait une incidence défavorable sur son entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Par exemple, pour offrir ses solutions et ses services à ses clients, Alithya a recours aux services infonuagiques de tiers, comme ceux d'Oracle Cloud, de Microsoft Azure et d'Amazon Web Services (AWS). Si, pour quelque raison que ce soit, ces services sont interrompus ou si Alithya est autrement forcée de migrer ses systèmes informatiques vers d'autres fournisseurs de services infonuagiques, la transition pourrait nécessiter beaucoup de temps et entraîner des dépenses importantes, ce qui pourrait compromettre les activités d'Alithya. Bien que les ententes contractuelles qu'elle conclut avec de tels fournisseurs tiers de services infonuagiques comportent des clauses imposant des niveaux de service minimaux, rien ne garantit qu'Alithya ne sera pas touchée par une interruption de services ou d'autres incidents. Tout dommage causé à l'infrastructure ou aux systèmes informatiques des fournisseurs de services d'Alithya, ou toute défaillance de ceux-ci, pourrait entraîner l'interruption des services d'Alithya, ce qui pourrait avoir une incidence sur ses revenus, l'exposer à une responsabilité éventuelle et nuire à sa capacité de fidéliser ou d'attirer des clients. Le rendement, la fiabilité et la disponibilité des services d'Alithya sont essentiels pour préserver sa réputation et sa capacité d'attirer et de fidéliser des clients. En outre, les coûts liés aux services infonuagiques ont augmenté avec le temps et pourraient continuer d'augmenter à mesure qu'Alithya prend de l'expansion et que ses besoins en capacités informatiques ou de stockage croissent. Rien ne garantit que de telles capacités pourront être offertes aux mêmes conditions ou au même coût, ni même qu'elles seront disponibles. Ces coûts pourraient donc avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya.

#### **19.2.21 Risques associés à la sécurité et à la cybersécurité**

Alithya est confrontée à des risques de sécurité se rapportant à ses locaux ainsi qu'à des risques de cybersécurité pesant sur ses solutions, ses logiciels, son infrastructure et ses systèmes informatiques. Ces deux types de risques de sécurité comportent un risque de perte, de vol et d'accès non autorisé, d'utilisation ou de divulgation de renseignements exclusifs (y compris les droits de propriété intellectuelle) ou confidentiels (y compris les renseignements personnels de clients, partenaires ou employés) d'Alithya, de ses clients et des clients de ces derniers, de ses sous-traitants et de ses partenaires d'affaires. Les menaces de cybersécurité qui pèsent sur les solutions, les logiciels, l'infrastructure et les systèmes informatiques compromettent gravement la confidentialité, l'intégrité, la fiabilité et l'accessibilité des technologies et de l'information. Les menaces et les incidents liés à la cybersécurité peuvent prendre la forme de refus de service, de pannes ou d'interruptions de système, de bogues ou de défauts de logiciel, de cyberextorsion (c'est-à-dire de rançongiciels), d'atteintes à la sécurité des systèmes, de crimes électroniques, de logiciels malveillants, de tentatives non autorisées d'accès à des renseignements exclusifs et confidentiels, de piratage, d'hameçonnage, d'usurpation d'identité, de fraude et de vol. Les attaques cautionnées par un État, l'espionnage industriel, la mauvaise conduite ou la négligence des employés et les erreurs humaines ou technologiques (y compris les actions ou omissions délibérées ou involontaires des professionnels ou des sous-traitants d'Alithya) constituent également des risques, et l'instabilité et les tensions géopolitiques peuvent exacerber certaines menaces.

De plus, outre les risques de cybersécurité inhérents aux affaires dans le domaine informatique, Alithya exacerbe son exposition et sa vulnérabilité aux risques de cybersécurité de la manière suivante : i) en permettant à ses professionnels et sous-traitants de travailler à distance et d'utiliser des plateformes de vidéoconférence et de collaboration; ii) en accordant à ses sous-traitants l'accès à son infrastructure et à ses systèmes informatiques; iii) en obtenant l'accès à l'infrastructure et aux systèmes informatiques de ses clients pour fournir des services et en exploitant cette infrastructure et ces systèmes informatiques; iv) en gérant les

services à la clientèle dans son infrastructure informatique et en s'exposant ainsi aux risques auxquels ses clients sont confrontés, en particulier si la nature de leurs activités entraîne un état de menace élevé; v) en autorisant l'utilisation de code source ouvert par ses professionnels et ses sous-traitants; vi) en intégrant les services d'IA et en s'appuyant sur ceux-ci. Bien qu'Alithya choisisse ses sous-traitants avec soin et intègre des mécanismes de protection dans ses ententes contractuelles, elle ne contrôle pas leurs actions. Qui plus est, bien qu'Alithya dispose de lignes directrices relatives à l'utilisation de l'IA, celle-ci présente des risques de cybersécurité en constante évolution.

Tout risque relié à la sécurité ou à la cybersécurité susmentionné pourrait exposer Alithya, ses clients ou ses sous-traitants à une responsabilité éventuelle, à des litiges et à des mesures d'ordre réglementaire, perturber leurs activités d'exploitation ou avoir une incidence défavorable importante à cet égard et entraîner une perte de confiance de la part des clients ou une perte de clients existants ou potentiels, en plus d'être susceptible d'entacher leur réputation, de nuire à leur position concurrentielle et de faire augmenter leurs coûts et leurs dépenses.

Alithya s'efforce de détecter et d'examiner tous les incidents de sécurité dans le but de les prévenir ou d'éviter qu'ils ne se reproduisent en testant et surveillant sans relâche les mesures et contrôles de sécurité (y compris des contrôles physiques et logiques de l'accès aux locaux et aux renseignements) et en investissant de façon continue dans ces mesures et contrôles, en adoptant des politiques et des procédures d'atténuation des risques ou en améliorant celles déjà en place et en sensibilisant les employés à la sécurité en leur offrant des formations à cet effet. Si la protection de la sécurité n'évolue pas au même rythme que les menaces, il se créera un fossé croissant dans le niveau de protection dont bénéficie Alithya. Or, compte tenu de la nature hautement évolutive et de la complexité des cybermenaces et autres menaces à la sécurité et de leur fréquence accrue, Alithya pourrait ne pas être en mesure d'anticiper, de prévenir et de détecter toutes les menaces et de réagir en temps opportun. Alithya pourrait être amenée à engager des capitaux importants et d'autres ressources considérables pour se protéger contre d'éventuelles menaces en matière de sécurité et de cybersécurité ou pour atténuer les conséquences en cas d'atteinte sur ce plan. Tout incident de cybersécurité pourrait engendrer des coûts substantiels pour Alithya, y compris des coûts associés à la réparation de son infrastructure et de ses systèmes informatiques, à la mise en œuvre de mesures de protection supplémentaires et à l'embauche de tiers experts et de conseillers externes, en plus d'entraîner une hausse des primes d'assurance. Les conséquences de tout incident de sécurité ou de cybersécurité futur sont difficiles à prévoir, et les coûts liés à de telles menaces ou perturbations pourraient ne pas être entièrement assurés ni faire l'objet d'une pleine indemnisation par d'autres moyens. Même si Alithya a souscrit une police d'assurance responsabilité civile couvrant les cyberrisques, rien ne garantit que cette protection sera suffisante, sur le plan du type de couverture ou du montant des indemnités, pour couvrir les coûts, les dommages, les obligations et les pertes qui pourraient découler d'incidents de sécurité et de cybersécurité, qu'elle continuera d'être offerte à Alithya à coût raisonnable, ou même qu'il sera possible de souscrire une couverture semblable à l'avenir, ni que l'assureur ne refusera pas une réclamation présentée au titre de la couverture d'assurance.

Le chef de la sécurité informatique d'Alithya est chargé de superviser les mesures de sécurité physique et de cybersécurité de la Société, notamment la prévention, la détection et l'investigation des incidents en cas de survenance de menaces en mettant en œuvre des mesures de sécurité pour assurer un niveau de contrôle approprié en fonction de la nature des renseignements et des risques inhérents qui y sont liés. Le cadre de gestion de la sécurité d'Alithya constitue le fondement de l'approche fondée sur les risques dans le cadre de la mise au point, de l'examen et de l'amélioration continue des politiques, des procédés, des normes et des

contrôles traitant de la sécurité de l'information, de la protection des données, de la sécurité physique des installations et de la continuité des affaires.

### **19.2.22 Droits à la confidentialité des données et risques d'accès ou de divulgation non autorisés**

Dans le cadre de ses activités, que ce soit lors de la prestation de services ou à l'égard des renseignements exclusifs qui lui appartiennent et des renseignements personnels de ses employés, Alithya a souvent accès à des renseignements personnels ou recueille, traite et stocke de tels renseignements. Lors de la consultation, de la collecte, du traitement ou du stockage des renseignements personnels, Alithya est tributaire des fonctionnalités de sécurité de son infrastructure et de ses systèmes informatiques et de ceux de ses clients, partenaires ou tiers fournisseurs. Les menaces de sécurité ou de cybersécurité, la négligence ou la mauvaise conduite d'un employé ou d'un sous-traitant et les erreurs humaines ou technologiques comportent toutefois des risques de vol, de perte, ou d'accès ou de divulgation non autorisés de renseignements personnels.

La personne responsable de la protection des renseignements personnels pour Alithya veille à ce que cette dernière respecte les lois qui protègent les renseignements personnels, y compris les lois et règlements américains et canadiens ainsi que le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, et met en place des politiques, des normes et des procédures pour que les renseignements personnels soient consultés, recueillis, traités et stockés en toute sécurité et conformément à ces lois et règlements applicables. En cas de vol ou d'accès non autorisé aux renseignements personnels en la possession ou sous le contrôle d'Alithya, ou de perte ou de divulgation non autorisée de tels renseignements (ou encore si Alithya ne respectait pas les lois et règlements applicables en la matière), Alithya pourrait être exposée à des mesures coercitives et à des sanctions de nature civile, administrative ou criminelle ainsi qu'à des poursuites intentées par ses clients, les clients de ses clients ou des tiers alléguant une contravention aux dispositions contractuelles en matière de confidentialité et de sécurité ou à la loi et à la réglementation visant la protection de la vie privée. Le montant des dommages-intérêts pourrait être important, et toute réclamation de ce type pourrait nuire considérablement à la réputation d'Alithya. Ses clients actuels et potentiels pourraient également perdre confiance dans l'efficacité de ses mesures de protection des données, provoquant ainsi une réduction de la demande pour ses services, qu'Alithya soit ou non responsable de la brèche alléguée. Par ailleurs, en cas d'incident lié à la confidentialité des données, Alithya pourrait être amenée à suspendre l'accès à l'infrastructure et aux systèmes informatiques en cause afin d'isoler la menace, mettant ainsi en péril ses activités, y compris certains projets qui pourraient être cruciaux au bon fonctionnement des entreprises de ses clients.

De plus, comme les lois relatives à la confidentialité des données et les attentes du public à cet égard continuent d'évoluer rapidement, la manière dont Alithya peut consulter, recueillir, traiter, stocker et divulguer les renseignements personnels pourrait devenir encore plus limitée et nécessiter des dépenses accrues de sa part. Si ces dépenses et ces risques devaient l'emporter sur les revenus et les gains associés à certains services, Alithya pourrait également prendre la décision de ne plus offrir certains types de services.

### **19.2.23 Utilisation de l'intelligence artificielle dans les services et les solutions**

Pour stimuler la productivité et les avantages concurrentiels, Alithya applique de plus en plus les technologies basées sur l'IA, y compris l'IA générative, dans ses services et solutions, et elle prévoit de continuer à le faire. D'un côté, le rejet de ces technologies pourrait compromettre la capacité d'Alithya à rivaliser avec ses concurrents, à fidéliser ses clients et à en attirer de nouveaux; d'un autre côté, la mise au point, l'adoption et l'utilisation des technologies d'IA n'en sont qu'à leurs balbutiements et comportent certains risques. Par

exemple, si le contenu, les recommandations ou les analyses que les applications d'IA aident à produire s'avèrent insuffisants ou inexacts ou contiennent du contenu inapproprié ou éthiquement discutable, ou si des allégations à cet effet sont mises de l'avant, Alithya pourrait s'exposer à des risques concurrentiels, engager sa responsabilité juridique ou financière et subir une atteinte à sa réputation. En outre, l'utilisation efficace de l'IA nécessite souvent de grands volumes de données, qui peuvent être divulguées à des tiers, ce qui peut donner lieu à des incidents en matière de cybersécurité et de confidentialité susceptibles de nuire aux activités d'Alithya. Par ailleurs, le paysage juridique et réglementaire entourant les technologies de l'IA évolue rapidement et est empreint d'incertitude, certains gouvernements envisageant d'assujettir l'IA et la prise de décision automatisée aux lois et règlements régissant la propriété intellectuelle, la cybersécurité, la protection de la vie privée, la sécurité des données et la protection des données ou à des cadres juridiques généraux en la matière, alors que d'autres le font déjà. Ces lois évoluent en permanence et prennent constamment de l'ampleur. Elles peuvent imposer des obligations aux entreprises qui élaborent et utilisent des technologies d'IA ou de prise de décision automatisée. Compte tenu de la rapidité des changements et de l'incertitude qui plane souvent quant à la portée, à l'interprétation et à l'application de ces lois et règlements, qui sont parfois contradictoires d'un ressort à l'autre, Alithya pourrait ne pas toujours être en mesure d'anticiper la façon dont les tribunaux et les organismes de réglementation appliqueront les lois existantes à l'IA, de prédire comment les nouveaux cadres juridiques aborderont le sujet ou de veiller à sa conformité en la matière. La conformité aux lois, règlements, normes sectorielles ou exigences et attentes relevant de l'éthique en matière d'IA, qu'il s'agisse de règles nouvelles ou résultant de modifications, peut imposer des coûts d'exploitation importants susceptibles de forcer Alithya à modifier son offre de services ou ses pratiques commerciales, en particulier lorsqu'elle élargit l'utilisation de ces technologies. Sa capacité à développer, à déployer ou à utiliser les technologies d'IA pourrait également en pâtir. Tout manquement à se conformer de manière appropriée à ce paysage mouvant peut entraîner une responsabilité juridique, une intervention des organismes de réglementation ou une atteinte à la marque et à la réputation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya.

Alithya a mis en place des contrôles et des processus internes pour cerner et atténuer les risques inhérents à l'utilisation de l'IA, mais ils ne suffiront pas forcément à assurer une protection adéquate contre tous les risques connexes. L'incapacité d'Alithya à répondre aux préoccupations liées à l'utilisation responsable de la technologie d'IA dans ses services et solutions pourrait nuire à sa réputation ou mettre en jeu sa responsabilité financière, ce qui aurait pour effet d'augmenter les coûts qu'elle aurait à payer pour atténuer ces risques et problèmes ou y remédier. En plus des amendes, pénalités et litiges conséquents, cela pourrait nuire à la réputation d'Alithya et miner la confiance qu'elle inspire à ses clients. De plus, rien ne garantit que les investissements dans ces technologies et les processus et outils connexes permettront à Alithya de dégager un rendement intéressant, et ils pourraient même ne pas être rentables du tout.

#### **19.2.24 Services aux ministères et aux organismes gouvernementaux**

L'un des principaux marchés ciblés par Alithya est le secteur gouvernemental. Les réorientations des politiques en matière de dépenses publiques ou des priorités budgétaires des gouvernements pourraient avoir une incidence directe sur les résultats financiers d'Alithya. Plusieurs facteurs sont susceptibles de réduire l'ampleur des activités d'Alithya auprès des gouvernements, notamment i) la réduction des contrats accordés par les gouvernements à des entreprises de services-conseils et de services informatiques; ii) une diminution substantielle des dépenses engagées par les gouvernements en général ou certains ministères ou organismes gouvernementaux en particulier; iii) l'adoption de nouvelles lois ou mesures visant les sociétés qui fournissent

des services aux gouvernements; iv) les délais de paiement de ses factures par le gouvernement; et v) la conjoncture économique et politique en général.

Ces facteurs et d'autres pourraient peser sur les revenus futurs d'Alithya en incitant les ministères et organismes gouvernementaux à diminuer leurs achats aux termes de contrats, à exercer leur droit d'y mettre fin, à donner des ordres de suspension temporaire des travaux ou à s'abstenir d'exercer leur option de renouvellement. Les réductions des dépenses des gouvernements et les compressions budgétaires au sein des ministères ou organismes auxquels Alithya fournit des services ou compte le faire sont susceptibles de nuire considérablement à la poursuite des activités d'Alithya et à sa capacité d'obtenir de nouveaux contrats.

#### **19.2.25 Programmes parrainés par le gouvernement**

Alithya tire profit des programmes parrainés par le gouvernement qui soutiennent la recherche et le développement, la main-d'œuvre et la croissance économique. Alithya peut également recevoir des crédits d'impôt des gouvernements, tant au Canada qu'à l'étranger. Les programmes gouvernementaux reflètent les politiques du gouvernement et sont tributaires de divers facteurs politiques et économiques. Rien ne garantit qu'Alithya pourra continuer à compter sur de tels programmes gouvernementaux, qui pourraient être réduits, modifiés ou annulés. En outre, ces crédits d'impôt et ces programmes font régulièrement l'objet d'examen et de vérifications, ce qui pourrait donner lieu à des contestations et à des litiges et entraîner des réductions ou des annulations de subventions ou de crédits d'impôt reçus précédemment. Toute réduction ou annulation des programmes parrainés par le gouvernement dont Alithya bénéficie ou toute autre modification de leurs modalités, de même que toute réduction ou annulation de subventions, de crédits ou d'allocations reçus précédemment, pourrait accroître les charges d'exploitation ou les dépenses en immobilisations engagées par Alithya et avoir une incidence défavorable importante sur son bénéfice net ou ses flux de trésorerie.

#### **19.2.26 Risques associés à la réglementation**

Les activités d'Alithya à l'échelle mondiale l'obligent à se conformer aux lois et règlements de nombreux États relativement à divers sujets d'une complexité accrue, dont la lutte contre la corruption, la propriété intellectuelle, les restrictions commerciales, l'immigration, la fiscalité, la concurrence, la confidentialité des données, les relations de travail, l'environnement et les valeurs mobilières. L'obligation de se conformer à ces diverses exigences représente un défi et mobilise d'importantes ressources, particulièrement lorsqu'il s'agit de lois d'autres ressorts que le Canada et les États-Unis. Les dispositions législatives et réglementaires sont fréquemment modifiées et certaines peuvent aussi imposer des exigences contradictoires et des restrictions à la circulation de la trésorerie, à la fluctuation des devises et d'autres actifs et au rapatriement des bénéfices nets d'Alithya.

#### **19.2.27 Risques associés à l'éthique et à la durabilité**

Les employés, dirigeants, administrateurs et sous-traitants d'Alithya doivent se conformer aux lois, règlements et normes éthiques applicables. Alithya a mis en place des mesures et des contrôles pour assurer leur respect, notamment par l'adoption d'un code de conduite qui énonce des fondements uniformes quant au comportement attendu de ces personnes. Malgré les efforts d'Alithya, toutefois, rien ne garantit que ces mesures et contrôles seront suffisants pour prévenir les contraventions. Tout manquement à cet égard pourrait exposer Alithya à d'importantes amendes et pénalités ou à des sanctions pénales, civiles et administratives, en plus de nuire à sa réputation, voire l'empêcher de soumissionner ou de conclure et d'exécuter des contrats publics ou privés, ce

qui pèserait sur ses revenus et ses bénéfices. Ce risque augmente à mesure qu'Alithya continue d'étendre ses activités à l'échelle internationale.

Il arrive que certaines parties prenantes expriment des attentes en matière de développement durable, notamment en ce qui a trait aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Certains clients peuvent imposer des critères à cet égard lorsqu'ils sélectionnent un fournisseur de services. Les pratiques et initiatives d'Alithya en matière de durabilité et sa capacité à les respecter une fois mises en place et à rendre compte à cet égard pourraient par conséquent avoir une incidence sur sa croissance et ses résultats d'exploitation. À défaut de gérer efficacement les enjeux de durabilité et de faire rapport de manière précise et avec suffisamment de détails sur ces enjeux, Alithya s'expose à des conséquences sur les plans juridique et réglementaire.

#### **19.2.28 Réclamations légales**

Dans le cours normal de ses activités, Alithya peut être menacée de poursuites ou faire l'objet de procédures intentées par des clients ou d'autres tiers. Par exemple, les solutions d'Alithya peuvent comporter des défauts qui nuisent à leur fonctionnement, ne pas répondre aux besoins de ses clients ou ne pas répondre aux attentes de service applicables. De tels problèmes pourraient engager la responsabilité juridique d'Alithya. De plus, si ses services ou solutions causent des préjudices corporels à son personnel, à ses clients ou au public, ou s'ils entraînent des dommages matériels, Alithya risque de faire l'objet de poursuites et d'être tenue à des sommes substantielles au titre de sa responsabilité et en frais de litige. Par exemple, lorsqu'elle prend en charge l'exploitation de certaines activités de ses clients, y compris des fonctions et systèmes essentiels à leurs activités principales, ou lorsqu'elle contribue à la conception, à l'élaboration et à l'intégration de solutions logicielles d'entreprise, de systèmes de données et de plateformes numériques, Alithya s'expose à d'autres risques, dont ceux d'ordre opérationnel ou réglementaire ou liés à la réputation, lesquels sont évolutifs et propres à ces domaines d'activité. Il s'agit notamment des risques liés à la sécurité des données, à la protection de la santé et de la sécurité ou aux matières dangereuses ainsi que d'autres risques environnementaux. Une défaillance du système, d'un produit ou de l'infrastructure d'un client qui a recours aux services ou solutions d'Alithya pourrait également exposer cette dernière à une demande de dommages-intérêts importants, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses résultats d'exploitation. Alithya déploie des efforts raisonnables pour inclure dans ses contrats des dispositions limitant son exposition aux réclamations légales liées à ses services et aux applications qu'elle met au point et pour souscrire une assurance responsabilité civile adéquate. Toutefois, Alithya pourrait ne pas toujours être en mesure d'inclure de telles dispositions ou d'obtenir une couverture d'assurance suffisante, ou certaines dispositions pourraient, ultimement, ne pas être opposables aux termes des lois de certains États, ou encore ne pas protéger Alithya adéquatement. Assurer sa défense dans le cadre de poursuites pourrait accaparer l'attention des membres de la direction et entraîner des honoraires d'avocat considérables, une condamnation à des dommages-intérêts ou l'imposition d'amendes et de sanctions, ce pour quoi Alithya n'est peut-être pas entièrement assurée, et qui pourrait nuire à sa réputation et avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

#### **19.2.29 Risques liés à la réputation**

La réputation d'Alithya à titre de fournisseur de services digne de confiance et de partenaire d'affaires à long terme est clé; il en va de sa capacité à livrer concurrence efficacement sur le marché des services informatiques. La nature des activités d'Alithya l'expose au risque de perte ou de destruction des renseignements de ses clients, d'accès non autorisé à ceux-ci ou d'interruption temporaire de ses services.

Selon la nature des renseignements ou des services en cause, de tels événements peuvent nuire à l'image d'Alithya sur le marché. Le cas échéant, la capacité d'Alithya de fidéliser ses clients existants et d'en attirer de nouveaux pourrait s'en ressentir, ce qui aurait une incidence sur ses revenus et ses bénéfices nets.

### **19.2.30 Obligations fiscales**

Pour estimer ses impôts à payer, Alithya utilise des principes comptables pour déterminer les positions fiscales qui sont susceptibles d'être soutenues par les autorités fiscales applicables. Cependant, rien ne garantit que les avantages fiscaux ou les passifs d'impôt d'Alithya ne différeront pas de manière importante de ses estimations ou de ses attentes. La législation, la réglementation et les interprétations fiscales qui s'appliquent aux activités d'Alithya changent sans cesse. De plus, les avantages fiscaux et les passifs d'impôt futurs dépendent de facteurs qui sont essentiellement incertains et susceptibles de changer, notamment les bénéfices futurs, les taux d'imposition futurs et la répartition prévue des secteurs d'activité dans les divers territoires où Alithya exerce ses activités. De plus, les déclarations de revenus d'Alithya font continuellement l'objet de révisions par les autorités fiscales compétentes, qui déterminent le montant réel des impôts à payer ou à recouvrer, le montant de tous les avantages fiscaux ou passifs d'impôt futurs, ainsi que le montant de toute charge d'impôts qu'Alithya pourra ultimement comptabiliser, et les montants ainsi déterminés peuvent devenir définitifs et lier Alithya. Les autorités fiscales ont dans le passé été en désaccord avec les positions fiscales d'Alithya, et pourraient l'être à nouveau à l'avenir, et elles adoptent des positions de plus en plus restrictives au titre des positions fiscales, y compris en ce qui concerne les transactions intragroupe.

Un certain nombre d'États où Alithya exerce ses activités se sont dotés de lois, de règlements et d'interprétations complexes en matière de fiscalité, ou envisagent d'y apporter des modifications. Il en résulte un écosystème fiscal dans lequel il est de plus en plus difficile pour les sociétés multinationales d'exercer leurs activités en sachant à quoi s'en tenir.

L'un ou l'autre des facteurs mentionnés ci-dessus pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le bénéfice net ou sur les flux de trésorerie d'Alithya en nuisant à ses activités et à sa rentabilité, à la disponibilité des crédits d'impôt, au coût des services qu'elle fournit et à la disponibilité des déductions pour pertes d'exploitation dans le cadre du développement de son infrastructure mondiale de prestation de services.

### **19.2.31 Change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur des actifs ou des passifs, ou les flux de trésorerie futurs, fluctuent en raison des variations des taux de change. La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Alithya sont le dollar canadien. Comme une part importante des revenus, du bénéfice net (de la perte nette) et des actifs nets d'Alithya sont libellés en monnaies étrangères, y compris en dollars américains, en euros, en livres sterling et en dollars australiens, les fluctuations des taux de change entre le dollar canadien et ces devises pourraient avoir une incidence défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Ce risque est réduit en partie par une couverture naturelle de rapprochement des charges et des revenus d'Alithya libellés dans la même monnaie.

Il est impossible de prédire les événements futurs qui pourraient faire augmenter ou diminuer de manière significative le risque de variation future des taux de change de ces devises. Bien qu'Alithya ne dispose pas actuellement d'une politique de gestion du risque de change qui se répercuterait sensiblement sur ses résultats d'exploitation, elle est toujours soumise au risque de change.

### 19.2.32 Estimations comptables et risques de dépréciation

La comptabilisation des contrats d'Alithya nécessite un jugement associé à l'estimation des revenus et des coûts des contrats et sur des hypothèses concernant les difficultés techniques et le respect des échéanciers. En raison de l'importance des jugements et des processus d'estimation impliqués dans la comptabilisation des contrats, des montants significativement différents pourraient être enregistrés si Alithya utilisait des hypothèses différentes ou si les circonstances sous-jacentes changeaient. Des changements dans les hypothèses, les circonstances ou les estimations sous-jacentes pourraient avoir un effet négatif sur les résultats d'exploitation futurs d'Alithya.

De plus, Alithya comptabilise aussi une valeur comptable pour les actifs non financiers comme le goodwill et les autres actifs incorporels dans le cadre de ses acquisitions. La valeur comptable des actifs non financiers d'Alithya qui doivent être amortis est soumise à un test de dépréciation si des événements ou des changements aux circonstances indiquent que cette valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année ou à tout autre moment s'il existe un indicateur de dépréciation. Des changements dans les hypothèses clés peuvent avoir pour conséquence que la valeur comptable du goodwill d'Alithya ne soit pas recouvrable. Les hypothèses clés comprennent les changements dans les revenus et dépenses prévisionnels pris en compte pour établir les prévisions des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation sur trois ans de la Société, son taux de croissance à long terme estimatif et le coût moyen pondéré de son capital avant impôts utilisé. En raison de l'importance des actifs non financiers d'Alithya, toute réduction ou dépréciation de la valeur de ces actifs pourrait se traduire par l'imputation d'une charge en diminution du bénéfice net, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et les capitaux propres d'Alithya au cours des prochains exercices.

### 19.2.33 Efficacité des contrôles internes sur l'information financière

Alithya est tenue de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière, au sens du Règlement 52-109 et de la Règle 13a)-15f) de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée. Les contrôles internes sont un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. Ce processus est mis en branle par les membres de la direction et d'autres membres clés du personnel dans le but de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les IFRS. Toutefois, en raison des limites inhérentes aux contrôles internes, aucune évaluation des contrôles ne peut fournir l'assurance absolue que tous les problèmes de contrôle au sein d'une organisation seront détectés, et les contrôles internes d'Alithya à l'égard de l'information financière pourraient s'avérer insuffisants ou inadéquats pour prévenir ou détecter à temps les anomalies résultant d'erreurs ou de fraudes, voire pour les repérer après coup. Toute défaillance des contrôles internes d'Alithya pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation, nuire à sa réputation et limiter sa capacité à produire des états financiers précis et en temps voulu ou à se conformer aux réglementations applicables, entraînant ainsi une perte de confiance des investisseurs dans l'information financière qu'elle publie.

La croissance historique et attendue d'Alithya exerce également une pression importante sur ses cadres et autres membres clés de son personnel qui travaillent à la mise en œuvre des contrôles internes à l'échelle de l'entreprise. En outre, l'augmentation de la taille et de l'étendue des activités d'Alithya accroît la possibilité qu'un membre de son personnel s'adonne à des activités illégales ou frauduleuses, manque à ses obligations

contractuelles ou expose d'une autre manière Alithya à des risques commerciaux inacceptables, malgré les efforts qu'elle déploie pour former son personnel et maintenir des contrôles internes permettant d'empêcher de telles éventualités. Si Alithya ne continue pas d'élaborer et de mettre en œuvre les bons procédés et outils pour gérer son entreprise et ses activités, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### **19.3 Risques liés au secteur d'activité d'Alithya**

#### **19.3.1 Concurrence sur le marché des services-conseils en technologie numérique**

La concurrence sur le marché des services-conseils en technologie numérique est féroce. Alithya rivalise avec des concurrents locaux et internationaux, ainsi qu'avec les services informatiques internes des clients. Un nombre croissant de petits cabinets de services-conseils en technologie numérique ont également mis au point des services similaires à ceux offerts par Alithya au fil des ans et Alithya estime que la concurrence demeurera forte et pourrait s'intensifier à l'avenir, d'autant plus qu'il y a relativement peu de barrières pour entrer sur le marché des services-conseils en technologie numérique.

Bien qu'Alithya s'efforce de rester concurrentielle, ses concurrents pourraient être mieux placés qu'elle pour répondre à ces changements technologiques ou y réagir plus favorablement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise d'Alithya. Alithya livre concurrence en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté. Les concurrents actuels ou futurs pourraient mettre au point ou offrir des services-conseils en technologie numérique qui procurent des avantages importants, notamment sur le plan de la technologie, de la créativité ou du rendement, par rapport aux services qu'Alithya offre en plus de prix moins élevés. En outre, à mesure qu'Alithya étend son portefeuille de services et de solutions, elle peut être confrontée à de nouveaux concurrents en mesure de tirer parti d'une clientèle bien établie plus importante, et leur implication au-delà des services et des solutions fournis par Alithya peut leur permettre d'adopter des politiques d'établissement des prix plus agressives et d'offrir des modalités de vente plus attrayantes, ce qui pourrait faire perdre à Alithya des ventes potentielles ou lui faire vendre des services et des solutions à des prix inférieurs. Certains des concurrents d'Alithya peuvent également jouir de plus longs antécédents d'exploitation et disposer de plus vastes ressources financières, techniques, de marketing et de gestion qu'Alithya. Si Alithya ne parvient pas à anticiper les actions attendues et inattendues de ses concurrents actuels ou de ses nouveaux concurrents, ou à réagir de façon agile à de telles actions, ou si les concurrents réduisent leurs prix, Alithya pourrait perdre des projets au profit de ces concurrents. Toute pression sur les prix pourrait également avoir une incidence défavorable importante sur les revenus et les marges d'Alithya et limiter sa capacité de fournir des services concurrentiels. Alithya prévoit de continuer à investir des ressources importantes dans le développement et l'amélioration de ses offres de services et à atteindre un niveau élevé de satisfaction de la clientèle, mais rien ne garantit qu'elle sera en mesure de satisfaire aux demandes des clients à mesure qu'elles évoluent et que la concurrence continue de s'intensifier.

De plus, à l'heure actuelle, Alithya ne possède pas de technologie protégée par brevet qui empêcherait ou interdirait les concurrents d'entrer sur le marché des services-conseils en technologie numérique qu'elle occupe. Par conséquent, Alithya doit s'en remettre aux compétences de son personnel et à la qualité de son service à la clientèle. En outre, comme les frais de démarrage d'une entreprise de services-conseils en technologie numérique sont relativement faibles et que le recours, de manière générale, à des professionnels situés à l'échelle mondiale moyennant des coûts moindres continue d'augmenter, Alithya prévoit qu'elle continuera de faire face à une concurrence accrue de la part des entreprises faisant leur apparition sur le

marché, des fournisseurs internationaux et d'imposants intégrateurs, et elle est exposée au risque que ses employés quittent et lancent des entreprises concurrentes. Chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya.

### **19.3.2 Dépendance à l'égard d'un personnel très compétent et expérimenté**

Le succès d'Alithya repose en grande partie sur sa capacité à recruter et à maintenir en poste des consultants techniques qualifiés, des consultants en gestion de projet, des analystes d'affaires et des professionnels du service des ventes et du marketing de divers niveaux d'expérience. Les marchés sur lesquels Alithya évolue sont très concurrentiels et la concurrence à l'endroit des employés qualifiés dans le secteur des services-conseils en technologie numérique est vive. La demande pour des employés qualifiés et l'inflation demeurent élevées, ce qui exerce une pression à la hausse sur la rémunération. Bien que la direction d'Alithya est d'avis que ses mesures pour attirer et maintenir en poste ses employés qualifiés s'avèrent concurrentielles, si ces mesures s'avèrent insuffisantes, Alithya pourrait être incapable de soutenir sa stratégie de croissance, de réaliser ses objectifs ou de poursuivre ses activités dans le cours normal des affaires, tel que mener à terme ses projets actuels ou déposer des soumissions pour de nouveaux projets, ce qui aurait une incidence défavorable sur ses revenus. Alithya est également confrontée à de nouveaux défis liés au talent, notamment une plus grande mobilité des employés, une réévaluation de la relation des employés avec leur lieu de travail et un marché du travail très concurrentiel qui peut rendre plus difficile de recruter, d'attirer et de maintenir en poste des employés qualifiés.

### **19.3.3 Défaut d'accroître, de développer et d'adapter ses solutions et services actuels en vue de satisfaire aux besoins des clients**

Les marchés des services technologiques, numériques et d'impartition sont caractérisés par des changements technologiques rapides, des normes industrielles en évolution, des coûts d'acquisition et de maintien de l'infrastructure informatique en baisse continue, des clients aux préférences changeantes et le lancement de nouveaux services et de nouvelles solutions. Le succès futur et l'avantage concurrentiel d'Alithya dépendent en partie de sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre des services et des solutions numériques et autres capables de répondre aux changements rapides et continus des marchés où elle fait affaire, tout en essayant de prendre une longueur d'avance sur ces changements. Alithya doit anticiper les changements d'exigences de ses clients de façon rapide et économique. Pour ce faire, elle doit adapter ses services et ses solutions et préserver la rentabilité des services et des solutions qu'elle offre. Les services numériques, infonuagiques et de sécurité sont autant de créneaux en constante évolution, tout comme les changements et les percées en matière d'intelligence artificielle (y compris l'IA générative ainsi que l'automatisation et l'apprentissage automatique). Bien qu'Alithya s'efforce de développer des services et des solutions numériques ainsi que de nouveaux services et de nouvelles solutions en matière de technologies innovantes qui répondent aux besoins des clients, rien ne garantit qu'Alithya réussira à développer de tels services et de telles solutions, qu'elle y parviendra rapidement et de façon rentable ou que ces services et solutions connaîtront du succès lorsqu'ils seront offerts sur le marché. Si Alithya ne suit pas le rythme et s'avère incapable de répondre aux demandes d'un environnement technologique en rapide évolution et aux besoins de ses clients, y compris dans le domaine émergent de l'IA, ou n'arrive pas à tirer parti efficacement des nouvelles technologies dans ses services et ses solutions, sa capacité à attirer et à fidéliser des clients et à saisir des occasions d'affaires pourrait s'en ressentir, ce qui, à terme, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation. En outre, au fur et à mesure qu'Alithya élargit son offre de services et de solutions, elle peut être exposée à des risques opérationnels, juridiques, réglementaires,

éthiques, technologiques et à d'autres risques propres à tels services et solutions, ce qui pourrait exercer une pression supplémentaire sur ses revenus, son bénéfice net et ses flux de trésorerie liés à l'exploitation

#### **19.3.4 Protection des droits de propriété intellectuelle**

Le succès d'Alithya dépend en partie de sa capacité à protéger ses méthodes, processus, connaissances, techniques, outils et autres actifs de propriété intellectuelle exclusifs qu'elle utilise pour fournir des services. Alithya s'appuie sur une combinaison de marques de commerce, de lois qui protègent les droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient enregistrés ou non, et d'arrangements contractuels, comme des ententes de confidentialité, des cessions de droits et des licences, pour protéger ses droits de propriété intellectuelle. Les lois existantes qui protègent les droits de propriété intellectuelle n'offrent cependant à Alithya qu'une protection limitée, et rien ne garantit que les arrangements contractuels seront respectés par les clients et les tiers. Des tiers pourraient tenter, directement ou indirectement, de divulguer, d'obtenir ou d'utiliser les solutions ou les technologies d'Alithya. D'autres pourraient également développer, et obtenir des brevets ou droits d'auteurs de manière indépendante sur, des technologies qui sont similaires ou supérieures à celles d'Alithya et, dans un tel cas, rien ne garantit que les mesures de protection d'Alithya en matière de droits de propriété intellectuelle suffiraient à lui permettre d'intenter des recours envers ces tiers ni qu'Alithya gagnerait tout recours en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle. Si Alithya n'a pas gain de cause dans le cadre de litiges en matière de propriété intellectuelle, elle pourrait être forcée de faire une ou plusieurs des choses suivantes : i) cesser de vendre ou d'utiliser de la technologie qui intègre la propriété intellectuelle litigieuse; ii) obtenir une licence d'utilisation à l'égard de la technologie pertinente, licence qu'elle pourrait ne pas être en mesure d'obtenir ou d'obtenir à des conditions raisonnables; iii) donner une nouvelle image aux services et solutions d'Alithya, ce qui pourrait entraîner une perte de reconnaissance de la marque et obliger Alithya à consacrer des ressources additionnelles, entre autres choses, à la création, au déploiement, à la publicité et à la commercialisation de ses nouvelles marques; iv) configurer des services afin d'éviter toute contrefaçon; et v) rembourser des droits de licence ou d'autres sommes précédemment perçues.

La protection des droits de propriété intellectuelle et de la confidentialité dans certains ressorts où Alithya exerce ses activités pourrait aussi ne pas être aussi efficace qu'au Canada, aux États-Unis ou dans les autres États où les droits de protection de la propriété intellectuelle sont plus développés. De plus, Alithya pourrait devoir verser des dommages-intérêts pécuniaires dans le cadre de différends ou pour éviter des litiges portant sur des droits de propriété intellectuelle pour lesquels elle n'a pas gain de cause, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. De plus, rien ne garantit que ses concurrents n'enfreindront pas ses droits de propriété intellectuelle ni qu'elle disposera des ressources nécessaires pour faire valoir ses droits de propriété intellectuelle dans toute la mesure du possible. Si Alithya tente de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle par le biais d'un litige, rien ne garantit qu'elle aura gain de cause et le litige pourrait entraîner des coûts substantiels et détourner les ressources et l'attention de la direction.

Les solutions d'Alithya peuvent également contenir des codes sources libres ou être dépendantes, dans une certaine mesure, de l'utilisation et de la conception de tels codes. De manière générale, les auteurs ou d'autres tiers détiennent des licences à l'égard de ces codes sources libres, qui sont habituellement accessibles, utilisables et modifiables gratuitement. Aux termes de ces licences, Alithya peut être assujettie à certaines conditions, notamment à l'exigence d'offrir sans frais sa solution logicielle exclusive qui intègre des codes sources libres, de rendre disponible aux fins de modification les codes sources ou travaux dérivés qu'elle a conçus à partir de codes sources libres ou dans lesquels elle a incorporé ou utilisé des codes sources libres et

d'obtenir une licence pour les modifications ou travaux dérivés conformément aux modalités d'une licence à l'égard de codes sources libres. Advenant qu'un auteur ou un autre tiers qui utilise ou distribue cette solution logicielle affirme qu'Alithya ne s'est pas conformée aux conditions de l'une ou l'autre de ces licences, elle pourrait être tenue d'engager d'importants frais juridiques pour se défendre contre ces allégations, de verser des dommages importants et de délaisser ses solutions contenant ou utilisant des codes sources libres, ce qui nuirait à la distribution et à la vente de certaines des solutions d'Alithya. Un litige, le cas échéant, pourrait être coûteux, avoir des répercussions négatives sur la situation financière d'Alithya ou ses résultats d'exploitation ou obliger celle-ci à consacrer du temps de recherche ou des ressources pour mettre en œuvre les modifications requises à ses solutions. Toute obligation de divulguer les codes sources exclusifs, de résilier des droits de licence ou de verser des dommages pour rupture de contrat pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités d'Alithya, sa situation financière et ses résultats d'exploitation et pourrait aider les concurrents à concevoir des produits ou des services similaires ou supérieurs aux siens. Bien qu'Alithya pense se conformer à ses obligations aux termes des licences à l'égard des codes sources libres qu'elle utilise, elle pourrait ne pas être consciente de tous les cas où du code source libre est intégré à ses solutions ou utilisé dans le cadre de ses solutions.

### **19.3.5 Contrefaçon de droits de propriété intellectuelle de tiers**

Lorsqu'elle met au point des solutions pour ses clients et leur fournit des services, Alithya utilise sa propre propriété intellectuelle; elle peut également se voir octroyer des licences l'autorisant à utiliser les brevets, marques de commerce, droits d'auteur, secrets commerciaux et autres droits de propriété intellectuelle de tiers. Alithya peut également développer de la propriété intellectuelle de son propre chef ou conjointement avec ses clients lorsqu'elle met au point des solutions pour eux et leur fournit des services. Bien qu'Alithya déploie des efforts raisonnables pour s'assurer que ses services et ses offres ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'autrui, il se peut que des tiers ou même des clients d'Alithya fassent valoir des réclamations à son encontre à cet effet. De plus, certains contrats client d'Alithya contiennent des clauses d'indemnisation pouvant l'obliger à leur verser une somme en règlement de la responsabilité et des dommages-intérêts à la suite de demandes d'indemnisation pour motif de contrefaçon de droits de propriété intellectuelle de tiers et, dans certains cas, le montant de ces demandes d'indemnisation pourrait excéder les revenus qu'Alithya tire de ces contrats ou la couverture offerte par ses polices d'assurance.

Les réclamations ou les litiges en matière de propriété intellectuelle à l'encontre d'Alithya pourraient entraîner des coûts substantiels, détourner l'attention de la direction, entacher la réputation d'Alithya, obliger Alithya à conclure d'autres conventions d'octroi de licence ou empêcher Alithya de fournir certaines solutions ou certains services tel que par la pratique passée ou selon ses attentes. Toute limitation dans la capacité d'Alithya d'offrir ou d'utiliser des solutions ou des services incorporant des droits de propriété intellectuelle visés par une réclamation pourrait lui faire perdre des revenus ou l'obliger à engager des dépenses additionnelles afin d'adapter ses solutions et ses services aux fins des projets subséquents.

## **19.4 Risques liés aux actions à droit de vote subalterne et à la liquidité**

### **19.4.1 Droits de vote limités**

Les actions à droit de vote multiple d'Alithya sont similaires à ses actions à droit de vote subalterne, sauf que chaque action à droit de vote multiple confère dix fois plus de droits de vote que chaque action à droit de vote subalterne. Par conséquent, les porteurs d'actions à droit de vote multiple exercent un degré de contrôle

disproportionné sur des questions soumises à l'approbation des actionnaires d'Alithya, ce qui peut réduire le degré d'influence des porteurs d'actions à droit de vote subalterne sur des questions touchant l'entreprise et, par conséquent, Alithya pourrait prendre des mesures qu'ils ne considèrent pas comme bénéfiques.

#### **19.4.2 Cours des actions à droit de vote subalterne**

Alithya ne peut prédire le cours des actions à droit de vote subalterne. Les marchés boursiers peuvent connaître des fluctuations considérables sur le plan des cours et des volumes qui, souvent, n'ont aucun rapport avec les résultats d'exploitation des émetteurs ou sont disproportionnées par rapport à ceux-ci. Ce large éventail de facteurs liés à l'industrie et aux marchés, ainsi que d'autres circonstances économiques, pourraient nuire de façon significative au cours des actions à droit de vote subalterne d'Alithya, peu importe les résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, le cours des actions à droit de vote subalterne d'Alithya pourrait dépendre des évaluations et des recommandations des analystes qui couvrent Alithya et, si les résultats d'Alithya n'atteignent pas les prévisions et les attentes des analystes, le cours des actions d'Alithya pourrait diminuer du fait que les analystes ont revu à la baisse leurs évaluations et leurs recommandations. Dans le passé, après des périodes de volatilité sur les marchés, des recours collectifs en valeurs mobilières ont souvent été intentés contre des émetteurs. Si Alithya devait faire l'objet d'un tel recours, elle pourrait devoir engager des coûts substantiels et sa direction pourrait devoir y consacrer beaucoup d'attention et de ressources.

#### **19.4.3 Incapacité à assurer le service de la dette**

Alithya utilise sa facilité de crédit et d'autres ententes relatives à la dette pour financer ses activités, y compris les acquisitions. Par conséquent, en fonction de son niveau d'endettement, qui pourrait, de temps à autre, être significatif et comporter des obligations de paiement d'intérêts importants, Alithya pourrait être obligée de consacrer une part importante de ses flux de trésorerie aux paiements des intérêts et du capital sur sa dette. La capacité d'Alithya à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette dépend du rendement futur, qui est sujet à la conjoncture économique ainsi qu'à des facteurs financiers, concurrentiels et autres, dont bon nombre sont hors de son contrôle. Rien ne garantit qu'Alithya pourra générer suffisamment de flux de trésorerie pour s'acquitter de ses obligations au titre de sa dette existante. Si Alithya n'y parvient pas, elle peut être obligée de refinancer, de restructurer ou de modifier autrement certaines ou toutes ses obligations, de vendre des actifs, d'augmenter ses liquidités au moyen de l'émission d'actions à droit de vote subalterne ou de titres convertibles en actions à droit de vote subalterne, ou d'être forcée de réduire ou de retarder des investissements qui sont importants pour sa croissance, ce qui la désavantagerait par rapport à ses concurrents qui peuvent avoir une dette inférieure, ou la rendrait plus vulnérable en cas de ralentissement des conditions économiques générales.

De plus, la facilité de crédit d'Alithya et les autres ententes relatives à la dette contiennent des engagements financiers et autres engagements, comme des engagements exigeant le maintien de certains ratios financiers, d'autres exigences financières ou autres. Si Alithya ne respectait pas ces engagements, elle pourrait être obligée de rembourser ou de refinancer ses dettes actuelles avant leur échéance prévue, et sa capacité à cet égard serait limitée ou restreinte par la conjoncture économique, les liquidités disponibles et d'autres facteurs. L'incapacité d'Alithya à assurer le service de sa dette ou à respecter ses engagements financiers ou autres découlant de sa facilité de crédit et d'autres ententes relatives à la dette pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

De plus, une partie importante de la dette d'Alithya porte intérêt à un taux variable et est donc assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt. Bien qu'Alithya ait recours à des instruments financiers dérivés pour réduire son

exposition aux risques de taux d'intérêt, rien ne garantit que ces instruments suffiront pour protéger adéquatement Alithya contre ces risques. Si les taux d'intérêt augmentent, les charges du service de la dette augmenteraient même si le montant emprunté restait le même, et le bénéfice net et les flux de trésorerie diminueraient en conséquence, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya.

#### **19.4.4 Mobilisation de capitaux additionnels et maintien du crédit**

La croissance future d'Alithya dépend de la mise en œuvre de sa stratégie d'affaires, qui, à son tour, dépend de la capacité d'Alithya de faire croître son entreprise à l'interne et par le biais d'acquisitions. Si Alithya devait financer des acquisitions ou d'autres occasions de croissance actuellement inconnues ou imprévues, elle pourrait devoir lever des capitaux additionnels par le biais de placements d'actions publics et privés, de financements par capitaux d'emprunt ou d'une combinaison des deux, et rien ne garantit qu'Alithya pourrait obtenir un tel financement à des prix et à des conditions qu'elle juge acceptables. Alithya sera capable de réunir les fonds dont elle a besoin dans la mesure où les marchés financiers sont capables de satisfaire ses besoins de financement par capitaux propres et/ou capitaux d'emprunt en temps opportun et en fonction de taux d'intérêt et/ou de cours qui sont raisonnables compte tenu des objectifs commerciaux d'Alithya. Les fluctuations des taux d'intérêt, la volatilité du marché des capitaux, notamment la volatilité du cours des actions d'Alithya, les perturbations sur le marché du crédit et la capacité des prêteurs actuels d'Alithya de répondre à ses besoins accrus de liquidités sont tous des facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les acquisitions ou les activités de croissance qu'Alithya pourrait envisager ou planifier. Si Alithya est incapable d'obtenir le financement nécessaire, elle pourrait être incapable d'atteindre ses objectifs de croissance. La situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya dépendent également de sa capacité à maintenir le crédit dont elle a besoin. Si Alithya doit obtenir du crédit supplémentaire ou renouveler ses encours de crédit, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire aux mêmes conditions ou à des conditions plus avantageuses.

Si Alithya devait contracter des dettes supplémentaires, elle aurait des paiements accrus à verser et pourrait être assujettie à d'autres engagements financiers ou à d'autres restrictions, ou encore à des engagements ou autres conditions plus sévères, qui, notamment, pourraient limiter sa capacité de contracter des dettes additionnelles et d'autres aspects de ses activités, ce qui aurait une incidence défavorable sur sa capacité d'exercer ses activités.

#### **19.4.5 Dilution**

Lors de l'acquisition d'une nouvelle entreprise, par le biais d'un achat d'actions ou d'actifs, Alithya peut envisager de payer le prix d'acquisition, en partie ou en totalité, au moyen d'une émission d'actions à droit de vote subalterne. Alithya peut également, indépendamment de tout processus d'acquisition, décider de tenter d'obtenir un financement public ou privé impliquant l'émission d'actions à droit de vote subalterne afin de se procurer des capitaux. Toute émission additionnelle d'actions à droit de vote subalterne supplémentaires entraînera une dilution de la participation des actionnaires d'Alithya ainsi qu'une dilution du bénéfice par action. Les conditions d'un tel financement peuvent également inclure des droits de liquidation ou d'autres droits préférentiels qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les droits des actionnaires d'Alithya. Alithya ne peut prédire l'ampleur des émissions d'actions futures ni l'effet que ces émissions pourraient avoir sur le cours des actions à droit de vote subalterne. L'émission d'un nombre important d'actions à droit de vote subalterne

supplémentaires, ou la perception que de telles émissions pourraient avoir lieu, pourraient également avoir une incidence défavorable sur le cours existant des actions à droit de vote subalterne.

#### **19.4.6 Marché actif**

Si un marché actif pour la négociation des actions à droit de vote subalterne d'Alithya n'est pas maintenu, les porteurs des actions à droit de vote subalterne pourraient être incapables de vendre leur placement à des conditions satisfaisantes. Toute baisse de la valeur des actions à droit de vote subalterne pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur leur liquidité sur le marché. Des facteurs sans rapport avec les résultats d'Alithya pourraient avoir une incidence sur le cours et la liquidité des actions à droit de vote subalterne, incluant l'étendue de la couverture d'Alithya par les analystes, la baisse du volume de négociation et de l'intérêt du marché en général pour les actions à droit de vote subalterne, la taille du flottant d'Alithya, et toute circonstance entraînant la radiation des actions à droit de vote subalterne de la cote de la TSX.

#### **19.4.7 Dividendes**

Alithya ne prévoit pas verser de dividendes dans un futur immédiat; elle prévoit plutôt conserver tous ses bénéfices, le cas échéant, pour soutenir ses activités. Toute décision éventuelle de verser des dividendes sera prise par le Conseil d'Alithya, à son entière discrétion, sous réserve des exigences des lois canadiennes et des statuts constitutifs d'Alithya, et dépendra de la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins en capitaux d'Alithya et d'autres facteurs que le Conseil juge pertinents. Les porteurs d'actions à droit de vote subalterne doivent, par conséquent, s'en remettre à la hausse éventuelle du cours de leurs actions pour ce qui est d'obtenir un rendement sur leur placement dans un avenir prévisible.

#### **19.4.8 Émetteur privé étranger au sens des lois et règles sur les valeurs mobilières des États-Unis**

Alithya est un émetteur privé étranger (*foreign private issuer*) au sens de la Règle 405 de la *Securities Act of 1933*, telle que modifiée et, par conséquent, bien que ses actions à droit de vote subalterne soient enregistrées auprès de la SEC, elle n'est pas assujettie aux mêmes exigences que celles imposées par la SEC aux émetteurs américains. Aux termes de la *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée (la « Loi de 1934 »), Alithya est en fait exemptée de l'application de certaines règles et de certains règlements se rapportant aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis et, à ce titre, ses obligations en matière de présentation de l'information sont, à certains égards, moins onéreuses et s'appliquent moins fréquemment que celles qui incombent aux émetteurs américains. Par conséquent, Alithya ne dépose pas les mêmes rapports que les émetteurs américains auprès de la SEC. En revanche, elle est tenue de déposer auprès de la SEC ou de fournir à celle-ci les documents d'information continue qu'elle est tenue de déposer au Canada aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. De plus, les dirigeants, administrateurs et principaux actionnaires d'Alithya sont dispensés des obligations d'information prévues par l'article 16 de la Loi de 1934.

En outre, bien qu'Alithya ait actuellement l'intention de révoquer l'enregistrement de ses actions à droit de vote subalterne auprès de la SEC, rien ne garantit qu'elle remplira les conditions d'admissibilité pour le faire dans un avenir proche, ni même si elle y parviendra. Toutefois, si l'enregistrement de ses actions à droit de vote subalterne est révoqué, elle ne sera plus tenue de déposer auprès de la SEC, ou de fournir à celle-ci, des documents exigés par la réglementation américaine en matière de valeurs mobilières. Les actionnaires américains devraient donc se fier uniquement aux documents déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières et préparés conformément à la réglementation canadienne en la matière.

#### 19.4.9 Recours en responsabilité civile en vertu des lois et règles sur les valeurs mobilières des États-Unis

Alithya est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec, son siège social est situé au Canada, la majorité de ses administrateurs et dirigeants résident principalement au Canada et une partie substantielle de ses actifs est située à l'extérieur des États-Unis. Il peut donc être difficile pour les investisseurs qui résident aux États-Unis de mettre en œuvre une décision judiciaire reposant sur les dispositions relatives à la responsabilité civile des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières à l'encontre d'Alithya ou de ces personnes. Il existe un doute réel quant à la possibilité qu'une action puisse être intentée au Canada en première instance en s'appuyant uniquement sur les lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis. Les tribunaux canadiens pourraient refuser d'entendre une demande, logée contre Alithya ou ces autres personnes, alléguant une violation des lois sur les valeurs mobilières des États-Unis, en faisant valoir que le Canada n'est pas le ressort approprié pour intenter un tel recours. Même si un tribunal canadien acceptait d'entendre une telle réclamation, il pourrait déterminer que les lois canadiennes, et non les lois des États-Unis, s'appliquent.

## 20. Évaluation par la direction des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière

### *Rapport de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information*

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») adéquats conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les informations importantes concernant la Société sont transmises au chef de la direction et au chef de la direction financière par d'autres personnes, en particulier pendant la période au cours de laquelle sont dressés les documents annuels et intermédiaires aux fins de dépôt, et que l'information devant être divulguée par la Société dans ses documents annuels et intermédiaires, ou encore dans d'autres rapports déposés ou soumis par la Société conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines, est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par ces lois et les règles y afférentes. L'efficacité de ces CPCI, au sens du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, et des Règles 13a-15e) et 15d-15e) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, a été évaluée sous la supervision du chef de la direction et de la cheffe intérimaire de la direction financière de la Société, et avec leur participation, en date de clôture du dernier exercice de la Société, soit le 31 mars 2025. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et la cheffe intérimaire de la direction financière ont conclu que les CPCI de la Société n'étaient pas efficaces au 31 mars 2025, en raison de la faiblesse significative sur le plan du contrôle interne à l'égard de l'information financière décrite ci-après.

### *Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière*

Il incombe également à la direction d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») adéquats, au sens du Règlement 52-109 adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et des Règles 13a-15f) et 15d-15f) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée. Les CIIF de la Société sont élaborés sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société et mis en œuvre par les membres de la direction et d'autres employés

clés dans le but de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les IFRS établies par l'IASB. L'efficacité des CIIF de la Société a été évaluée sous la supervision du chef de la direction et de la cheffe intérimaire de la direction financière de la Société, et avec leur participation, en date de clôture du dernier exercice de la Société, soit le 31 mars 2025, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et la cheffe intérimaire de la direction financière ont conclu que les CIIF de la Société n'étaient pas efficaces au 31 mars 2025, en raison de la faiblesse significative décrite ci-après.

Une faiblesse significative est une déficience ou une combinaison de déficiences des CIIF de telle sorte qu'il existe une possibilité raisonnable qu'une anomalie significative dans les états financiers annuels ou intermédiaires de la Société ne puisse être prévenue ou détectée en temps opportun.

Dans le cadre de l'évaluation des CIIF par la Société, la direction a décelé une faiblesse significative liée aux activités de contrôle de ses processus relatifs aux revenus tirés des accords à prix forfaitaire et des accords fondés sur le temps et les ressources, selon la méthode fondée sur les intrants. Malgré l'existence d'une faiblesse significative, la direction a conclu que les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2025 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société, ses résultats d'exploitation, les variations des capitaux propres et les flux de trésorerie conformément aux IFRS, et elle confirme que cette faiblesse significative n'a pas entraîné i) d'ajustements significatifs des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2025 ni ii) de modifications des résultats financiers précédemment publiés. Toutefois, étant donné que cette faiblesse significative crée une possibilité raisonnable qu'une anomalie significative dans nos états financiers ne soit pas prévenue ou détectée en temps opportun, il a été conclu qu'au 31 mars 2025, les CIIF de la Société n'étaient pas efficaces.

#### *État d'avancement du plan de rectification de la direction*

Comme nous l'avons déjà indiqué à la rubrique « Évaluation par la direction des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2024, dans le cadre de notre évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 mars 2024, nous avons déterminé qu'il existait une faiblesse significative liée aux activités de contrôle de la Société sur les processus relatifs aux revenus.

Au cours de l'exercice 2025, nous avons donné la priorité à la formation des personnes qui exécutent les contrôles et à l'amélioration continue de nos protocoles relatifs aux documents probants. Malgré les améliorations importantes notées tout au long de l'exercice, la direction continue à se concentrer sur les efforts de rectification, comme l'amélioration des activités de contrôle sur la validation et la documentation, au niveau de précision requis, des principales hypothèses et estimations qui sont utilisées dans la mesure de l'avancement aux fins de la comptabilisation des revenus des accords à prix forfaitaire et des accords fondés sur le temps et les ressources selon la méthode fondée sur les intrants.

La direction, sous la supervision du comité d'audit et de gestion des risques, reste déterminée à maintenir un environnement caractérisé par des contrôles internes robustes et a l'intention de mettre en œuvre davantage de mesures de rectification destinées à garantir que soient corrigées les déficiences des CIIF de la Société qui ont donné lieu à une faiblesse significative. Bien que la direction s'attende à ce que la rectification des déficiences

des contrôles clés liés à ses processus relatifs aux revenus tirés des accords à prix forfaitaire et des accords fondés sur le temps et les ressources, comptabilisés selon la méthode fondée sur les intrants, qui avaient entraîné l'apparition d'une faiblesse significative, soit achevée au cours de l'exercice qui prendra fin le 31 mars 2026, il n'existe aucune assurance en ce qui a trait à la date à laquelle cette rectification sera achevée et rien ne garantit que les mesures de rectification mises en place suffiront à remédier à ces déficiences. La faiblesse significative ne sera pas non plus considérée comme entièrement corrigée tant que les contrôles internes applicables n'auront pas fonctionné pendant une période suffisante et que la direction n'aura pas conclu, au moyen de tests, que ces contrôles internes fonctionnent efficacement.

#### *Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière*

Hormis les répercussions du plan de rectification en cours décrit ci-dessus, il n'y a eu, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, aucune modification apportée aux CIIF de la Société qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur les CIIF de la Société.

#### *Rapport de l'auditeur sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière*

L'efficacité des CIIF au 31 mars 2025 a fait l'objet d'un audit par KPMG LLP (« KPMG »), le cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant de la Société. Compte tenu de ce qui précède, KPMG a exprimé une opinion défavorable au sujet des CIIF de la Société au 31 mars 2025.

#### *Limites à l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière*

La direction de la Société reconnaît que les CPCI et les CIIF, quelle que soit la qualité de leur conception et de leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints. En raison des limites qui leur sont inhérentes, les CPCI et les CIIF ne peuvent pas prévenir ni détecter toutes les erreurs ou les inexactitudes en temps opportun.